

UNIVERSITÄT  
J. A. D. D.

**ÉTUDES**  
HISTORIQUES ET CRITIQUES  
SUR  
LE PRINCIPE ET LES CONSÉQUENCES  
DE  
LA LIBERTÉ  
DU  
COMMERCE INTERNATIONAL.

PAR  
Emile De Laveleye.

~~2458~~



PARIS,  
GUILLAUMIN ET C<sup>e</sup>, ÉDITEURS,  
rue Richelieu, 14.

BRUXELLES,  
CH. MUQUARDT, ÉDITEUR.  
MÊME MAISON, GAND ET LEIPZIG.

—  
1857.

MAG  
—  
102  
5  
1  
23



03 02 0303327 6

	Pag.
§ 1. Système mercantile. Protection du travail des artisans. Colbert.	1
§ 2. Idée du libre-échange. Jean De Witt. Vauban. Boisguillebert.	6
§ 5. Les Physiocrates. Quesnay. Entière liberté du commerce. . . . .	11
§ 4. Mercier de la Rivière. Le commerce, échange de valeur contre valeur . . . . .	15
§ 5. L'abbé Baudeau. Solidarité des hommes dans le bien et dans le mal. Le marquis de Mirabeau : Nul ne perd qu'un autre ne perde. . . . .	17
§ 6. Le Trosne. Égalité des pavillons. Résultat de l'application de ces principes en Angleterre . . . . .	23
§ 7. Smith. Le capital se porte naturellement vers l'emploi le plus productif. . . . .	35
§ 8. J.-B. Say. Mise en œuvre des idées des Physiocrates et de Smith.	37
§ 9. Frédéric Bastiat. Le Sisypheisme. Libre-échange et machine nouvelle produisent mêmes avantages . . . . .	41
§ 10. Profession de foi de l'association française pour la liberté des échanges en 1847 . . . . .	47
§ 11. Friedrich List. La protection seule peut développer les forces productives d'un pays et le préparer à entrer dans la confédération universelle des nations. . . . .	48
§ 12. M. Proudhon. Le libre-échange généralise la concurrence entre les travailleurs, mais ne les émancipe point . . . . .	58
§ 13. M. Huet. Critique. Liberté, mais solidarité . . . . .	65
§ 14. M. J. Stuart Mill. Loi des échanges internationaux . . . . .	66
§ 13. Examen de la théorie de M. Mill . . . . .	72
§ 16. Le change et ses conséquences . . . . .	75
§ 17. Jugement des Économistes sur les phénomènes du change . . . . .	80
§ 18. Comment le commerce international peut amener une autre distribution des capitaux. MM. Garnier et Proudhon . . . . .	85

מחברת

	Pag.
§ 19. Comment le commerce international peut amener une autre distribution du travail . . . . .	87
§ 20. Résumé. Exemple de l'Angleterre. . . . .	92
§ 21. Comment le libre-échange tient au droit de propriété. . . . .	98
§ 22. Examen de l'axiome : les produits s'échangent contre des produits . . . . .	101
§ 23. Examen de l'axiome : le numéraire est un produit comme un autre. Désavantages de l'exportation du numéraire en tant que moyen de circulation. . . . .	105
§ 24. Influence du libre-échange sur le chiffre de la population. Erreur de J.-B. Say . . . . .	114
§ 25. Augmentation du bien-être général sans déplacement de population. . . . .	118
§ 26. Le libre-échange n'a pas les mêmes effets que l'invention d'une nouvelle machine . . . . .	120
§ 27. Qu'advierait-il si un pays recevait les produits pour rien? M. Michel Chevalier coupable de sisyphisme . . . . .	125
§ 28. Arguments protectionnistes . . . . .	128
§ 29. Avantages du libre-échange . . . . .	132
§ 30. La protection et l'agriculture. Calcul de M. de Molinari . . . . .	136
§ 31. L'expérience jusqu'à ce jour est favorable au libre-échange . . . . .	138
§ 32. Conclusions . . . . .	142

Afin que le lecteur ne perde pas son temps à chercher dans les pages qui suivent ce qui ne s'y trouve pas, je dirai brièvement ce qu'elles contiennent.

Après avoir tracé rapidement l'histoire de l'idée de la liberté du commerce, j'examine les arguments des principaux économistes qui l'ont préconisée.

Cet examen fait voir, m'a-t-il semblé, que ces économistes ont eu — (à l'opposé de ce qu'on croit généralement) — plus raison en fait qu'en théorie, et que mieux vaut suivre leurs avis, que s'en rapporter de tout point à leurs raisonnements.

Un petit nombre de propositions principales forment la base de leurs déductions :

- 1° Les produits s'échangent contre des produits.
- 2° Les métaux précieux sont un produit; leur exporta-

tion n'est donc pas plus fâcheuse que celle de toute autre marchandise.

3° Importer plus qu'on n'exporte, loin d'être un mal, est un signe et une cause d'accroissement de richesse.

4° Le libre-échange aboutit à une économie de travail, et une économie de travail, à une augmentation de bien-être.

Ces propositions sont les axiomes de l'Économie politique.

Elles sont pourtant en contradiction avec le préjugé populaire, et, en quelque mesure, avec l'expérience journalière. D'où cela vient-il?

L'étude attentive des phénomènes du commerce international et des effets du change nous donne l'explication de cette contradiction.

Dans leurs formules abstraites, empruntées aux sciences exactes, ces prétendus axiomes ne sont que des vérités boiteuses, vraies dans un sens, fausses dans un autre.

Voici ce que la réalité nous montre :

1° Les produits s'échangent tantôt contre des produits, *tantôt contre du capital*.

2° Les métaux précieux sont tantôt un produit, *tantôt un capital*; leur exportation est avantageuse ou fâcheuse, *suivant qu'ils sont l'un ou l'autre*.

3° Importer plus qu'on n'exporte est un signe et une cause d'accroissement de bien-être, à moins que ce ne soit un signe et une cause d'appauvrissement.

4° Le libre-échange équivaut à une économie de travail, et une économie de travail à une augmentation de bien-être, sauf parfois pour ceux qui vivent uniquement du travail.

La doctrine du libre-échange, dans ses termes absolus, n'est vraie en théorie qu'à deux conditions :

1° Que tout homme soit propriétaire; 2° que tous les peuples n'en fassent qu'un.

Mais si les déductions de la plupart des économistes ne sont qu'à moitié vraies, leurs conclusions souffrent moins de réplique.

Oui, la liberté du commerce est un bienfait pour l'humanité, à cause de ces trois motifs, qui comprennent tous les autres :

1° Elle fait jouir toutes les nations des avantages du sol et du climat de chaque pays.

2° Elle applique à l'univers entier le principe fécond de la division du travail, qui fait qu'on tire le meilleur parti de toutes les aptitudes.

3° Elle prépare l'union de tous les peuples, en faisant de la prospérité des uns la condition de la prospérité des au-

tres, et en donnant à la charité universelle l'incitement de l'intérêt bien entendu.

La cause du libre-échange est une cause gagnée. L'unité de l'espèce est manifestement dans les desseins de la Providence; le libre-échange qui y conduit, est donc un fait providentiel. Vaines seront les résistances. Ce qui doit être sera. Ainsi le veut la marche de l'histoire et le bien de l'humanité.

Mais il faut procéder à la réforme avec les ménagements qu'exigent les faits existants, avec la prudence que dictent les vrais principes.

Les conséquences du libre-échange seront généralement bienfaisantes. Cependant il ne faut pas en exagérer la portée. Il stimulera la production de la richesse; il n'en modifiera point la répartition. Le dernier mot de la science économique n'est pas là. Plus de lumières, plus de justice, voilà la voie du salut.

Toutefois il prépare la confédération fraternelle des peuples; en cela consiste sa grande, sa réelle importance.

# ÉTUDES HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR

LES PRINCIPES ET LES CONSÉQUENCES

DE

**LA LIBERTÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL.**



## § 1.

Le principe de la liberté du commerce ne date pas de loin. L'économie politique est elle-même une étude moderne. L'antiquité n'a pu la connaître; son génie était radicalement opposé aux idées sur lesquelles cette science s'appuie.

Le monde ancien est, en quelque manière, l'empire de la violence, de la guerre, de la spoliation. Il sanctifie la conquête, flétrit le travail, consacre l'esclavage, en le proclamant nécessaire, et fait de l'oisiveté l'orgueil du citoyen, la condition de la liberté. Des dépouilles opimes sont l'offre la plus agréable qu'on puisse faire au plus grand des Dieux.

L'Économie politique au contraire, d'accord avec le Christianisme, réproouve la conquête, sanctifie le travail, condamne l'esclavage, proclame la fraternité des peuples, en montrant

l'accord de leurs intérêts, flétrit l'oisiveté et repousse le vol sous toutes ses formes.

En principe, le monde ancien repose sur la propriété par la spoliation; il s'abîma dans la misère, dans la dépopulation. Le monde moderne repose sur la propriété par le travail; sa prospérité croît sans cesse. L'iniquité sociale mène toute société à sa perte; la justice seule rend la richesse durable.

L'Économie politique n'est autre chose que la théorie de la division, de la liberté, de la fécondité du travail et de la répartition de ses produits. Elle fut donc lettre close pour l'antiquité.

On trouve bien chez les auteurs anciens quelques maximes générales sur l'emploi des richesses. Platon, Aristote (1), Xénophon font, de temps à autre, des remarques justes sur certaines questions économiques. Les écrivains latins, Caton, Varron, donnent quelques conseils utiles aux agriculteurs. Mais

---

(1) Ainsi ARISTOTE, dans sa *Politique* (liv. I, ch. VI), combat l'opinion du vulgaire.

« Il est arrivé, dit-il, qu'on s'est accoutumé à restreindre l'art commercial à la seule monnaie, on a pensé que son but était d'amasser de l'argent, parce que le résultat de ses opérations est de procurer des richesses et de l'argent.

» Cependant la monnaie ne serait-elle pas un bien imaginaire? Sa valeur est toute dans la loi : où est celle qu'elle a de la nature? Si la convention, qui l'admet dans la circulation, vient à changer, où est son prix réel? Quel besoin de la vie pourrait-elle soulager? A côté d'un monceau d'or, on manquerait des plus indispensables aliments. Quelle folie, d'appeler richesse une abondance au sein de laquelle on meurt de faim! C'est bien la fable de Midas dont les Dieux avaient exaucé le souhait avare et qui périssait d' inanition, parce que tout ce qu'il touchait se changeait en or. »

de principes généraux constituant une science, il n'y en a point.

Cette ignorance leur épargna du moins l'application du système protecteur. S'il y eut des douanes en Grèce et dans l'Empire romain, ce fut uniquement dans un but fiscal.

Au moyen-âge, le commerce pas plus que l'industrie n'échappa à la réglementation. Mais cette réglementation était locale et ne s'appuyait pas sur une théorie des échanges internationaux. Les études dirigées ailleurs, l'administration en enfance, le morcellement du territoire, la faiblesse de l'autorité centrale, tout s'y opposait.

C'est au XVI<sup>e</sup> siècle seulement qu'une idée générale se fait jour. La vaste étendue de l'empire de Charles V, l'organisation du pouvoir, l'importance croissante du commerce, la découverte de l'Amérique contribuèrent à faire naître cette conception économique, qu'en réglant d'une certaine façon les échanges de peuple à peuple, on peut accroître la richesse des états.

Cette conception fut ce qu'on a appelé le système mercantile, le système de la balance du commerce (1). Elle allait à accumuler, chacun chez soi, le plus d'or et d'argent possible.

La science devait débiter par cette méprise. Que de légendes

---

(1) Ce système est appelé mercantile, parce que, suivant lui, l'or étant la vraie richesse, le commerce qui en procure aux pays en échange d'autres marchandises, est le moyen de les enrichir. — Un peuple exporte-t-il plus de produits qu'il n'en importe, les autres peuples doivent lui payer la différence en argent : il s'enrichit. Importe-t-il plus qu'il n'exporte, c'est lui qui doit rétablir la balance avec son numéraire; il s'appauvrit. Cette comparaison des importations et des exportations est la balance du commerce, favorable quand on reçoit, défavorable quand on donne des métaux précieux pour liquider.

dout un trésor était le sujet ! Quelle était la richesse des anciens rois et des chefs du moyen-âge qui frappait l'imagination ? leur trésor. Voulait-on exprimer qu'un pays, qu'un homme était riche, on disait, comme on dit encore, il a beaucoup d'argent. La découverte de l'Amérique avait attiré l'attention sur l'importance commerciale des métaux précieux. En voyant revenir un certain nombre d'aventuriers, enrichis par l'or enlevé au Mexique et au Pérou, on en conclut que ce qui fait la fortune des particuliers doit faire aussi la prospérité des nations. Le préjugé fit des progrès. On ne considéra plus que l'or, et l'opinion populaire devint loi des empires.

Cette idée, généralement répandue au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, eut des théoriciens pour l'exposer et la défendre. Serra, Davenant, Locke, tous ceux qui s'occupèrent d'abord de ces questions, la considèrent comme vérité évidente. Dans ses spéculations, l'homme commence d'ordinaire par l'erreur. Mais souvent aussi dans cette erreur, tout n'est pas erreur. Un côté de la vérité gît au fond, défiguré et méconnaissable.

L'idée que l'or et l'argent sont la richesse par excellence ne manqua point d'avoir ses conséquences. La plupart des états prohibèrent l'exportation des métaux précieux. Mais voyant que, malgré les peines les plus rigoureuses, on continuait de les porter des pays où ils surabondaient, dans les pays où ils étaient rares, les gouvernements eurent recours à d'autres mesures, de nature très-variée, mais qui peuvent se ramener sous deux chefs principaux.

1<sup>o</sup> On défendit l'importation des marchandises que le pays pouvait produire lui-même, afin d'éviter qu'on ne les payât avec de l'or et de l'argent, et on stimula l'exportation par des primes, afin que les nations payassent ces denrées exportées avec des métaux précieux.

2° On mit des entraves à l'importation des produits des pays, avec qui on craignait d'avoir une balance défavorable.

A l'opinion que l'or et l'argent constituent la vraie richesse des peuples, et que le commerce est ce qui les enrichit, succéda une autre opinion, qui loin de chasser la première, l'enracina davantage, parce qu'elle aboutissait au même résultat : régler les échanges de pays à pays. D'après l'opinion nouvelle, la richesse venait principalement du travail manufacturier. C'était ce travail qui donnait de la valeur aux choses; qui portait cette valeur au décuple, au centuple et même beaucoup plus haut; c'était lui qui procurait de gros profits aux fabricants et multipliait le nombre des ouvriers. Nécessité était donc de le stimuler, de le protéger. Le moyen était simple.

Il consistait 1° à encourager l'importation et à défendre l'exportation des matières premières, du blé surtout, matière première de la vie de l'ouvrier.

2° A défendre l'importation et à encourager l'exportation des objets manufacturés.

Colbert appliqua ce système avec le plus de suite et d'éclat.

Considérant que quand le blé est abondant, il n'est pas cher; que quand le blé n'est pas cher, l'ouvrier peut se contenter d'un petit salaire; que quand les salaires sont petits, on fabrique à bon compte, et que qui fabrique à bon compte, peut vendre de même et supplanter ses rivaux, l'ancien marchand de Reims, transportant dans l'administration de l'État les pratiques qui faisaient prospérer le comptoir de son père, voulut assurer à la France l'avantage de la fabrication à bon marché, et il prohiba la sortie des grains.

Il prit encore d'autres mesures, qui peuvent se résumer par ses propres paroles, extraites d'un rapport soumis à Louis XIV : « Réduire les droits à la sortie sur les denrées et les produits manufacturés du royaume. Diminuer aux entrées les droits sur tout ce qui sert aux fabriques. Repousser par l'élévation des droits les produits des manufactures étrangères. »

En même temps qu'il appliquait ce règlement restrictif, Colbert, grâce à quelques années de paix, mit plus d'ordre dans les finances, plus de régularité dans l'administration, plus d'équité dans les impôts. Un temps de prospérité suivit : on l'attribua, non à la paix, à l'ordre, à l'équité, mais à la réglementation du commerce, cause nouvelle de rivalités et de guerres. Comme ses victoires, ses maîtresses et son Versailles, le régime économique du grand Roi fut admiré, prôné, chanté et imité. Une contagion de luxe, de gloire militaire et de réglementation commerciale se répandit en Europe. En sommes-nous complètement guéris ?

## § 2.

Tandis que le système protecteur, avec ses suites ordinaires, la tyrannie des monopoles et le vasselage des colonies, est admis sans contestation et appliqué autant qu'on le peut, l'idée opposée, l'idée de la liberté du commerce, commence à poindre. Elle surgit dans le pays qui devait son indépendance au principe de la liberté de conscience, sa richesse au principe de la liberté des mers, et qui défendit contre Louis XIV la liberté de l'Europe. Jean De Witt, le grand citoyen hollandais, réclama dans ses écrits l'affranchissement général du commerce ; mais ce fut en France que l'idée prit la forme de système.

Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Vauban et Boisguillebert (1) attaquent l'opinion que les métaux précieux sont la richesse par excellence des peuples et se prononcent pour la liberté des transactions commerciales, sans bien apercevoir toutefois l'importance de la question.

Je ne puis résister au désir de citer quelques passages de Boisguillebert. La naïveté et la force de son style donnent un singulier relief à sa pensée.

Après avoir défini très-justement la richesse une ample jouissance des besoins de la vie (2), il décrit le rôle du numéraire.

« L'argent n'est absolument d'aucun usage par lui-même, n'étant propre ni à se nourrir, ni à se vêtir; et nul de tous ceux qui le recherchent, avec tant d'avidité et à qui, pour y parvenir, le bien et le mal sont également indifférents, n'est porté dans cette poursuite qu'afin de s'en dessaisir aussitôt, pour se procurer les besoins de son état ou de sa subsistance.

» Il n'est donc tout au plus et n'a jamais été, qu'un moyen de recouvrer les denrées, parce que lui-même n'est acquis que par une vente précédente de denrées. Cette intention étant

---

(1) BOISGUILLEBERT est très-instruit, très-clairvoyant, très-éloquent même; mais il n'est pas toujours très-conséquent. Ainsi, au chap. X du *Factum de la France*, il voudrait proscrire l'importation des blés de la Barbarie, afin d'encourager l'agriculture en Provence et dans le Languedoc, quoiqu'en beaucoup d'autres endroits, il se montre l'adversaire énergique des entraves imposées aux échanges de province à province et de peuple à peuple. *Collection des princip. Écon. de Guillaumin*. — En citant cette publication, on ne peut assez louer l'éditeur des services notables qu'il a rendus aux études économiques.

(2) *Factum*, chap. IV.

généralement, tant dans ceux qui le reçoivent que dans ceux qui s'en dessaisissent; en sorte que si tous les besoins de la vie se réduisaient à trois ou quatre espèces, l'échange se faisant immédiatement et troc pour troc, ce qui se pratique même encore en bien des contrées, les métaux aujourd'hui si précieux ne seraient d'aucune utilité.

» Ce n'est donc que comme garant tout au plus des échanges et de la tradition réciproque que l'argent a été appelé dans le monde, lorsque la corruption et la politesse ayant multiplié les besoins de la vie, de trois ou quatre espèces qu'ils étaient dans son enfance, jusqu'à plus de deux cents, où ils se trouvent aujourd'hui; ce qui fait que n'y ayant pas moyen que le commerce et le troc s'en fassent de main à main, comme dans ces temps d'innocence; et le vendeur d'une denrée ne trafiquant pas le plus souvent avec le marchand de celle, dont il a actuellement besoin, et pour le recouvrement de laquelle il se dessaisit de la sienne, l'argent alors vient au secours et la recette qu'il en fait de son acheteur lui est une procuration avec garantie, que son intention sera effectuée en quelque lieu que se trouve le marchand, et cela pour autant et sur un prix courant et proportionné à ce qu'il s'est dessaisi les mains de la denrée dont il était propriétaire; voilà donc l'unique fonction de l'argent (1).

» ... Il faut faire une réflexion, savoir, que cette fonction est si peu singulière à l'argent, quelque idée qui règne au contraire, qu'il n'en fait pas la dixième partie, et même la cinquantième, dans les temps d'opulence, qui n'est autre chose qu'une grande

---

(1) *Dissertation sur la nature des richesses*, ch. II.

consommation, c'est-à-dire une très-grande richesse. Le papier, le parchemin et même la parole en font, encore une fois, cinquante fois plus que lui; ainsi on a grand tort dans les occasions de misère, de mettre la cause des désordres sur son compte et d'alléguer pitoyablement qu'il a passé en la plus grande partie dans les pays étrangers » (1).

On ne saurait mieux expliquer comment la monnaie intervient dans l'échange et quelle est son utilité relative.

Boisguillebert n'a pas moins bien vu la nécessité des échanges entre les producteurs et le lien de solidarité qui les unit.

Ayant remarqué que plus de deux cents métiers travaillaient dans les états civilisés à satisfaire les besoins de la vie, il ajoute :

« Il est nécessaire que tous ces deux cents métiers fassent un échange continuuel entre eux, pour s'aider réciproquement de ce qu'ils ont de trop et recevoir en contre-échange les choses dont ils manquent, et cela non seulement d'homme à homme, mais même de pays à pays et de royaume à royaume; autrement l'un périt par l'abondance d'une denrée ou sa disette, pendant qu'un autre homme ou une autre contrée sont dans la même misère d'une façon tout opposée. C'est ce divorce qui forme la misère générale, tandis que le commerce réciproque qui aurait pu se faire aurait formé deux perfections de deux très-grandes déféctuosités.

» Il y a encore une attention à faire, qui est que ce désordre durera éternellement si ce trafic, ou cet échange si nécessaire et si utile, ne se fait avec un profit réciproque de toutes les

---

(1) *Factum de la France.*

parties, c'est-à-dire tant des vendeurs que des acheteurs, soit que le commerce se fasse par le canal de l'argent ou par troc de denrée à denrée; et celui qui prétend faire autrement, non seulement ruine son correspondant, mais se détruit lui-même. Si le premier laboureur, trafiquant uniquement avec le pasteur, ne lui avait pas voulu donner assez de blé pour se nourrir, pendant qu'il eut exigé de lui tout son vêtement nécessaire, tiré des dépouilles des bêtes, non seulement il l'aurait fait mourir de faim, mais il aurait lui-même péri dans la suite de froid, en détruisant le seul ouvrier de ce besoin si pressant, savoir le vêtement.

» Et cette harmonie d'une nécessité si indispensable alors entre ces deux hommes, est de la même obligation entre plus de deux cents professions qui composent aujourd'hui le maintien de la France. Le bien et le mal qui arrivent à toutes en particulier est solidaire à toutes les autres, comme la moindre indisposition survenue à l'un des membres du corps humain attaque bientôt tous les autres, et fait par suite périr le sujet si on n'y met ordre incontinent » (1).

Ainsi, suivant Boisguillebert, la condition du progrès de la richesse, c'est l'échange d'homme à homme, de peuple à peuple, et pour qu'il soit réellement profitable, durable, il faut qu'il se fasse sur le pied de l'égalité, c'est-à-dire qu'il faut que les deux parties y trouvent toutes deux un bénéfice. Est-il possible d'exposer avec plus de force cette vérité féconde de la solidarité des hommes? Quelle vue profonde sur le lien qui les unit!

---

(1) *Factum de la France*, ch. V.

Mais comment l'égalité pourra-t-elle subsister, l'homme ne cherchant que son propre intérêt et croyant trouver son profit dans le détrimement de son co-échangeur? La nature y a pourvu. Laissez pleine liberté aux échanges, et du choc des intérêts naîtra l'équilibre, la justice.

« Il est nécessaire que chacun, tant en vendant qu'en achetant, trouve également son compte, c'est-à-dire que le profit soit justement partagé entre l'une et l'autre de ces deux situations....

» Mais c'est à la nature seule à y mettre cet ordre et à y entretenir la paix; toute autre autorité gêne tout en voulant s'en mêler, quelque bien intentionnée qu'elle soit » (1).

Ces passages de Boisguillebert sont notables, non seulement pour les importantes vérités qu'ils contiennent, mais parce qu'ils forment les principes sur lesquels Quesnay et ses disciples ont établi leur fameuse théorie, la Physiocratie. Gournay l'a résumée en la phrase célèbre : Laissez faire, laissez passer. M. Bastiat l'a reprise récemment dans un volume intitulé : *Harmonies économiques*, ouvrage très-brillant, mais dont les principes ne sont pas d'une rigueur irréprochable.

### § 3.

En nommant les Physiocrates, rendons-leur un juste hommage. Devant le docteur Quesnay, chapeau bas, s'il vous plaît, comme l'écrivait familièrement Dupont de Nemours à J. B. Say (2). La *Secte*, ainsi qu'on l'appelait ironiquement au

---

(1) *Dissertation*, etc., ch. V.

(2) 1<sup>re</sup> Lettre. *Collect. du princip. écon.*, t. II, p. 404.

XVIII<sup>e</sup> siècle, fut une école de profonds chercheurs de la vérité et d'honnêtes gens, animés du plus sincère amour de leurs semblables. C'est elle qui a fait de l'Économie politique une science. Elle lui avait donné sa véritable importance, en la rattachant à la morale et à la politique. C'est en l'en isolant que Say et ses disciples l'ont tronquée, au point qu'on lui a contesté l'autorité et le nom de science (1).

L'Économie politique n'est, il est vrai, ni la morale, ni la politique; mais elle leur est unie par un lien indissoluble. La morale dit en quoi consistent le bien et le mal. L'Économie politique cherche comment les peuples arrivent au bien-être matériel; la politique, comment les peuples doivent se gouverner pour jouir de la plus grande moralité et du plus grand bien-être.

L'Économie politique est subordonnée à la morale, comme la politique l'est à toutes les deux.

Voilà ce qu'avaient bien vu les Physiocrates. Ils ont établi en outre, avec une grande force, plusieurs points des plus im-

---

(1) DUPONT de Nemours, le patriarche de l'école, fuyant en Amérique, à l'âge de 76 ans, le retour de Napoléon et du despotisme, écrit à J.-B. Say une lettre curieuse où se montre la hauteur de vue de l'Économie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il y fait la remarque suivante : « Vous avez cru, dit-il à Say, que notre large manière de considérer les gouvernements était la *politique* et non l'*économie politique*. Cette fois vous n'avez point parlé français, quoique vous le sachiez très-bien. L'usage de notre langue a borné le sens du mot isolé la *politique* aux relations diplomatiques ou guerrières envers les autres nations ou les autres souverains, c'est la science de Machiavel, du cardinal de Richelieu, de Bonaparte. Mais l'économie politique est celle de la justice éclairée dans toutes les relations sociales intérieures et extérieures. » Admirables paroles, prophétie de l'avenir, qu'on ne saurait trop méditer !

portants, acceptés généralement comme vérités par les économistes de nos jours : inutilité d'une balance favorable en argent, liberté du travail et des échanges; déceptions du système colonial, liberté complète des colonies, abolition des droits de navigation et condamnation du luxe; fécondité de l'instruction répandue dans le peuple, importance des capitaux, dont la formation doit précéder l'accroissement de la population, avantages des entreprises en grand et utilité de la concurrence; harmonie entre le juste et l'utile, union d'intérêt entre les peuples, solidarité de tous les hommes.

Quesnay, dont le regard pénétrant avait scruté jusqu'aux fondements de l'ordre social; le marquis de Mirabeau, avec son style vigoureux et original; Mercier de la Rivière, parfois diffus, mais souvent éloquent; l'abbé Baudeau, méthodique et spirituel; Le Trosne, très au courant des faits et des détails des questions; Dupont de Nemours, doué d'un rare talent d'exposition et d'analyse; enfin l'illustre Turgot, défendirent ces principes, avec un éclat et un retentissement qui fixèrent l'attention publique jusqu'à l'approche de la Révolution française.

Ainsi que l'a remarqué M. Blanqui, Quesnay laisse tomber de sa bouche des maximes solennelles, en forme d'oracles, pieusement recueillies et développées par ses disciples.

Deux de ses maximes touchent à la question des échanges internationaux :

**MAXIME XXIV.**

**BALANCE EN ARGENT, CHOSE FUTILE.**

« *Qu'on ne soit pas trompé par un avantage apparent du commerce réciproque avec l'étranger, en jugeant simplement par la balance des sommes en argent, sans examiner le plus ou le moins de profit qui résulte des marchandises mêmes que l'on a*

vendues et de celles que l'on a achetées. Car souvent la perte est pour la nation qui reçoit un surplus en argent; et cette perte se trouve au préjudice de la distribution et de la reproduction des revenus. »

MAXIME XXV.

ENTIÈRE LIBERTÉ DE COMMERCE.

« Qu'on maintienne l'entière liberté de commerce; car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'État, consiste dans la pleine liberté de la concurrence » (1).

Pour les Physiocrates, la liberté des échanges n'est pas un principe isolé, c'est la conséquence du vaste système dans lequel ils embrassent toutes les relations sociales.

Il est, disaient-ils, un ordre naturel des choses, qui est la constitution physique que Dieu même a donnée à l'univers, et par laquelle tout s'opère dans la nature. De cette constitution découlent des lois; ces lois sont les conditions essentielles, selon lesquelles tout s'exécute dans l'ordre institué par la Providence. L'homme ne peut modifier ces lois; il y est lui-même assujéti. Mais il peut apprendre à les connaître et les appliquer à son profit. Ce sont elles qui lui prescrivent, au nom de son bonheur, de vivre en société avec ses semblables, de ne point violer les conventions, de respecter la personne et les biens de tous et de chacun (2).

L'ensemble de ces lois, appliquées aux relations des hommes

---

(1) *Maximes générales du gouvernement. Collection, etc.*, t. I, p. 401.

(2) Discours de l'éditeur des OEuvres de Quesnay (DUPONT de Nemours), *Coll.*, t. II, p. 21.

entre eux, constitue ainsi un ordre de justice essentielle, qui établit le droit réciproque des coassociés. Ce droit consiste surtout dans la liberté et dans la propriété.

De la liberté et de la propriété découle nécessairement la libre disposition de ce qui m'est propre, et, par suite, la faculté de l'échanger contre ce qui m'agrée et avec qui il m'agrée (1).

C'est ainsi qu'en préconisant la liberté du commerce, les Physiocrates la défendent à la fois comme un pressant intérêt et comme un droit sacré.

Dans le détail de cette question, plusieurs points ont été traités par eux avec une grande verve et une grande clairvoyance. Suivons Mercier de la Rivière, qui lui a donné le plus de développements.

#### § 4.

Mercier montre d'abord que le commerce ne peut être pour les nations ni une façon de s'appauvrir, ni un moyen de s'enrichir au détriment des autres. Il se sert, en d'autres termes, du fameux argument avec lequel les économistes modernes ont attaqué le système de la protection : les produits s'échangent contre des produits.

« De quelque manière, dit-il, que se fasse le commerce, *il n'est qu'un échange de marchandise pour marchandise*. L'action de vendre ou d'acheter n'est que l'action d'échanger, lors même

---

(1) « La loi de la liberté entière de tout commerce est un corollaire du droit de propriété. » TURGOT, lettre au Dr Price. *OEuvres*, t. II, p. 807.

que cette action s'opère par l'entremise de l'argent; *car l'argent n'est qu'une marchandise* » (1).

Le commerce n'est qu'un échange de valeur pour valeur égale (2).

« Ainsi, en considérant le commerce comme une multitude de ventes et d'achats faits en argent, personne n'est acheteur, qu'autant qu'il est vendeur; et comme acheter c'est payer, personne ne peut acheter qu'en raison de ce qu'il vend, parce que ce n'est qu'en vendant qu'il se procure l'argent pour payer ce qu'il achète.

» De ce que tout acheteur doit être vendeur et ne peut acheter qu'autant qu'il vend, il résulte évidemment un deuxième axiome, *c'est que tout vendeur doit être acheteur et ne peut vendre qu'autant qu'il achète*; qu'ainsi chaque vendeur doit, par les achats qu'il fait à son tour, fournir aux autres l'argent pour acheter les marchandises qu'il veut leur vendre.

» Proscrivons pour un moment l'usage de l'argent monnaie, ainsi que les termes de vente et d'achat, pour leur substituer celui d'échanges et supposons ceux-ci réellement faits en nature : n'est-il pas évident, que si je veux me procurer votre marchandise, il faut que j'en aie une d'une valeur égale à vous donner et qu'en cela je sois vendeur pour être acheteur? N'est-il pas évident aussi que si je veux trouver le débit de ma marchandise, il faut que je prenne en échange quelque autre marchandise d'une semblable valeur, et qu'en cela pour être vendeur, je sois acheteur (3)?

---

(1) Ordre naturel des sociétés. *Coll.*, t. II, p. 557.

(2) P. 568.

(3) P. 542.

» Quelle que soit la nation qui, par le moyen du commerce, se propose de gagner sur les autres nations, qu'elle me dise donc comment elle pourra *gagner*, si les autres ne *perdent* rien ou comment elles pourront toujours perdre? Toutes les nations commerçantes se flattent également de s'enrichir par le commerce; mais, chose étonnante! elles croient toutes s'enrichir en gagnant sur les autres » (1).

Où a-t-on exposé avec plus de lucidité le mécanisme de l'échange? Qui a déduit plus nettement le principe qui sert de base à la théorie de la liberté du commerce?

De ce fait, que le commerce n'est qu'un échange de valeur contre valeur, les Physiocrates tirèrent cette belle conclusion, que l'intérêt d'une nation est que les autres soient riches et produisent beaucoup.

Si je veux vendre à un autre peuple une grande quantité de produits, il faut que ce peuple ait une valeur égale à me donner en échange. Je dois donc désirer qu'il produise le plus possible, afin que je puisse lui vendre à proportion.

### § 5.

Quesnay s'exprime ainsi : « Les nations commerçantes rivales et même ennemies, doivent être plus attentives à maintenir ou à étendre, s'il est possible, leur propre commerce, qu'à chercher à nuire directement à celui des autres. *Elles doivent même le favoriser, parce que le commerce réciproque des nations se soutient mutuellement par les richesses des vendeurs et des acheteurs* » (2).

---

(1) P. 343.

(2) Sur les grains, *Coll.*, t. II, p. 294.

L'abbé Baudeau a développé cette pensée dans un chapitre admirable de bon sens et d'éloquence, une des belles pages de ce XVIII<sup>e</sup> siècle, qui en a tant laissé à la méditation de notre temps. Un souffle de charité chrétienne anime ses paroles. L'onction de l'Évangile pénètre les déductions scientifiques du prêtre économiste. Écoutez ce passage :

« Si sous le nom d'étranger, vous entendez un homme ennemi d'un autre homme, ou seulement un homme indifférent à l'autre, comment voulez-vous me faire considérer comme étranger en ce sens, à moi propriétaire et cultivateur d'un vignoble, qui fait mon patrimoine, l'homme quel qu'il puisse être qui boit mon vin et qui le paie ?

» Comment voulez-vous me faire considérer comme ennemi, comme indifférent, celui qui doit user ce meuble, ce vêtement, ce bijou dont la façon procure la subsistance et le bien-être de ma famille entière ?

» Comment me persuaderez-vous que je dois fuir et haïr celui qui doit me rembourser mes frais de voiture et me payer les bénéfices de mon trafic ?

» Par la même raison, comment me persuaderez-vous qu'ils étaient pour moi des hommes ennemis, des hommes indifférents, ce Chinois qui cultiva le thé que je bois, cet Arabe qui fit naître mon café, ce Grec qui me procura le vin de Chypre ?

» Quoi ! c'était un homme ennemi, un homme indifférent, cet Indien qui recueillait, qui filait si bien le coton, qui en ourdisait une toile si fine, qui la peignait avec tant de grâces, de couleurs si belles et si durables pour ma parure et mon ameublement !

» Quoi ! ce sont des hommes ennemis, des hommes indifférents pour moi, voiturier et négociant, que ces producteurs de

denrées, ces fabricateurs d'ouvrages également utiles et agréables à mes compatriotes » (1).

Après avoir flétri les hostilités à force ouverte, crime et folie des conquérants, il parle de ces hostilités sourdes et détournées d'une politique ignorante, qui ne sont pas moins funestes aux hommes que les violences de la guerre.

« Voyez ces institutions restrictives, prohibitives, perturbatrices, qui sont les chefs-d'œuvre des modernes, et considérez bien quels en sont les effets pour le total de l'humanité !

» Combien de temps, combien d'hommes, combien de talents, combien de richesses sont employés dans le moment où vous lisez ceci, à quoi ? à empêcher des productions naturelles de croître, d'être façonnées, voiturées, échangées !

» Quel est l'effet de ces travaux si continuels et malheureusement si efficaces, malgré les efforts de l'industrie des hommes pour les combattre ? C'est que toutes les jouissances qui résulteraient de la naissance des productions, de leur façonnement, de leur échange manquent à l'humanité ; c'est que les hommes qui auraient fait tous les travaux préparatoires de leur naissance d'abord et puis de leur consommation, sont morts ou ne sont point nés ; c'est que les races qu'ils auraient fondées n'existent point ; c'est que le sol qu'ils auraient d'autant vivifié, reste d'autant éloigné de la prospérité.

» Le résultat de ces hostilités cachées est donc au fond la même que celui des invasions à force ouverte ; dépopulation de l'espèce humaine, dévastation de notre mère commune, la terre, source de notre vie, de notre bien-être. »

---

(1) Introduction à la Philosophie économique. *Coll.*, t. III, p. 810.

Mais la terre ne produit pas partout les mêmes fruits. Certaines parties du globe semblent plus favorisées que d'autres. Les peuples qui les habitent seront-ils donc privilégiés et jouiront-ils seuls de ces bienfaits exceptionnels de la nature? Non, le commerce libre y fera participer tous les hommes et naturalisera ces produits sous toutes les zones.

« La nature bienfaisante ayant attaché le bonheur des individus, la propagation de l'espèce, aux productions diverses qui naissent d'un pôle à l'autre et sous l'un et l'autre hémisphère; la douceur de la vie, la commodité de l'existence étant évidemment pour nous le résultat de mille et mille jouissances variées, dont les objets sont rassemblés des quatre coins de l'univers, comment donc peut-on méconnaître l'unité d'intérêt qui lie nécessairement les nations les plus étrangères?...

» L'humanité tout entière n'est sur la terre qu'une seule et grande famille, divisée en plusieurs branches. L'intérêt de tous et l'intérêt de chacun est le même, savoir : la multiplication progressive et continuelle des objets propres aux jouissances utiles ou agréables; pour tous c'est un crime ou délit de détruire ces objets de jouissances, de les empêcher de naître; pour tous c'est bienfaisance et vertu d'en accroître la masse. »

Saluons à son apparition cette généreuse doctrine, c'est la doctrine de l'avenir. C'est celle, qui, un jour, brisant l'épée aux mains des nations, les unira toutes en une confédération fraternelle. Pour l'antiquité, l'étranger était l'ennemi. Une seule idée, un seul mot : *barbare* pour le Grec, *hostis* pour le Latin. Ravir aux étrangers leurs propriétés comme butin, les enlever eux-mêmes comme esclaves, cela est indiqué par Aristote comme un moyen de subsister. Les peuples antiques sont des animaux de proie; la guerre semble leur état naturel.

Le Christianisme proclama au contraire l'unité des hommes dans le Verbe. L'unité en Dieu par l'amour, c'est le dernier mot du Christ. « Comme nous avons plusieurs membres en un seul corps, dit saint Paul, et que tous les membres n'ont pas une même fonction; ainsi nous qui sommes plusieurs, sommes un seul corps en Christ, et chacun réciproquement les membres l'un de l'autre. »

Le principe est proclamé; mais le monde y résiste. Il n'en comprend pas la sublime vérité. Suivant Montaigne, *le proufit de l'un est dommage de l'autre*. Hobbes prononce son mot fameux : *Homo homini lupus*. Voltaire écrit dans son *Dictionnaire philosophique* : « Être bon patriote, c'est souhaiter que sa ville s'enrichisse par le commerce et soit puissante par les armes. Il est clair qu'un pays ne peut gagner sans que l'autre perde, et qu'il ne peut vaincre sans faire des malheureux. Telle est donc la condition humaine que, souhaiter la grandeur de son pays, c'est souhaiter du mal à ses voisins. »

Les Physiocrates ont eu le mérite de démontrer l'erreur de cette manière de voir. Ils ont fait pénétrer l'idée chrétienne dans le champ de l'économie politique, en prouvant que les hommes comme les peuples sont solidaires et que, voulant s'enrichir, une nation doit désirer non l'appauvrissement, mais la richesse et la prospérité des autres (1). Principe fécond qui

---

(1) Avant d'être enrôlé définitivement sous la bannière économique, le marquis de Mirabeau énonçait la même idée dans son traité de la population, intitulé : *l'Ami des Hommes*. Au lieu de l'axiome, nul ne perd, que l'autre ne gagne, il veut que les nations adoptent celui-ci : *Nul ne perd qu'un autre ne perde*. — « Anéantissez, l'Angleterre, qui achètera vos produits? Que l'Espagne féconde ses champs, creuse des canaux, ouvre des routes et par

modifiera profondément les relations internationales et fera naître la paix de l'accord de l'intérêt et de la morale.

La théorie de la balance du commerce était le principal fondement de cette opinion que les peuples sont nécessairement opposés d'intérêt, et que, par suite, l'hostilité est l'état naturel des uns envers les autres. Quesnay et ses disciples en firent voir la fausseté : ils la réduisirent à l'absurde.

Si le but du commerce est d'accaparer les métaux précieux, comme leur quantité est limitée à un moment donné, et n'augmente que très-lentement, on ne peut y parvenir qu'en enlevant aux autres la part qu'ils en possèdent. A ce compte, on ne peut gagner sans faire perdre ses voisins; le profit de l'un est le dommage de l'autre. Le bon patriote est l'ennemi du genre humain; Voltaire a raison.

Mais il n'est pas vrai que les nations aient intérêt à attirer chez elle plus d'argent que n'en amènerait naturellement le commerce libre.

D'abord un tel dessein serait irréalisable.

« Le commerce extérieur ne peut faire entrer chez une nation plus d'argent qu'il n'en fait ressortir, qu'autant qu'elle porte aux étrangers plus de marchandises que d'argent, et qu'en retour, elle en reçoive plus d'argent que de marchandises. Mais si chaque nation policée, ou soi-disant telle, adopte la même politique, il n'est plus possible qu'il se fasse entre elles

---

suite de son aisance, elle pourra acheter plus chez nous. » T. III, pp. 42 et suiv., édit. d'Avignon, 1758. Il fait une critique de la colonisation française admirable de verve et de justesse. Il prédit en termes prophétiques l'émancipation prochaine de l'Amérique.

aucun commerce; toutes n'auront que des marchandises à vendre pour de l'argent » (1).

Supposons un instant qu'une nation soit parvenue à atteindre le but que lui propose le système mercantile. Quel en sera la conséquence? D'abord elle aura perdu autant de consommateurs étrangers qu'elle en aura dépouillés de leur numéraire, puisque c'est la seul objet qu'elle veut recevoir à l'échange. Son commerce et sa production en diminueront d'autant.

Ayant plus d'argent et moins de productions, la valeur de celles-ci, estimées en monnaie, augmentera rapidement. Qu'en résultera-t-il? Que les nations étrangères trouvant à se pourvoir ailleurs à meilleur marché, n'achèteront plus ses marchandises.

En outre, « la cherté excessive de tout ce qui se vend dans votre intérieur est garante que, malgré toutes les précautions que vous pourrez prendre, il entrera chez vous une grande quantité de marchandises étrangères qui ne seront point échangées contre les vôtres, parce que les vôtres sont trop-chères, mais bien contre votre argent, parce qu'il est à bas prix. Par cette voie, votre argent, tel qu'une rivière qui ne pouvant plus être contenue dans son lit, s'élève au-dessus des digues qu'on lui oppose, se déborde et répand ses eaux de tous côtés; votre argent, dis-je, refluera chez tous les étrangers qui ne cesseront d'introduire clandestinement des marchandises » (2).

Le système mercantile se heurte donc ici contre une impossibilité. Il en rencontre une nouvelle dans l'élévation du fret qu'il occasionne.

---

(1) MERCIER DE LA RIVIÈRE, *Coll.*, t. III, p. 877.

(2) P. 576.

« Le commerçant, agent intermédiaire du commerce extérieur, est un homme qui doit être indemnisé de tous ses frais.... Lorsqu'en retour des productions exportées, il rapporte des marchandises étrangères, toutes les reprises de ce commerçant lui sont payées en commun par la nation dont il exporte les marchandises et par les étrangers dont il fait consommer aussi les marchandises. Mais lorsqu'en échange des productions exportées, il ne rapporte que de l'argent, ces productions deviennent le seul objet sur lequel ses reprises puissent s'exercer. » Elles doivent supporter un double fret; dans le pays, elles devraient se vendre moins cher que chez le voisin, qui n'aurait à payer que le fret simple. Mais étant déjà plus chères par l'accumulation de l'or, l'exportation doit cesser complètement (1).

Quesnay lui-même avait établi très-nettement que les métaux précieux s'achètent avec d'autres produits, et que les nations pauvres ont comparativement plus de monnaie en circulation que les nations riches. Sur la question du rôle et de l'importance du numéraire, il avait établi les vrais principes et définitivement renversé le système de la balance du commerce en vue de l'accumulation de l'or et de l'argent.

---

(1) Le commerce extérieur de la France montre toute la vérité de l'observation de MERCIER et les funestes effets du régime protecteur en vigueur dans ce pays.

V. *Journ. des Écon.*, novembre 1847. Extrait d'un rapport sur le commerce avec la Chine, par M. NATALIS RONDOT.

La France est exclue du commerce avec la Chine, parce qu'elle doit payer par navire français jusqu'à 220 fr. le tonneau, que l'Américain transporte pour 50 à 60 fr. Le navire français ne peut prendre en retour ni les cafés, ni les tabacs, ni les sucres de l'Archipel et de la Chine. A Amsterdam, le fret pour la Chine est de 55 fr. le tonneau de m. 1,44.

§ 6.

Sur la question de l'indépendance des colonies et de la liberté complète de la navigation, les Physiocrates avaient devancé les conclusions les plus hardies des économistes modernes.

Le commerce, disaient-ils, est l'échange des produits pour arriver à leur consommation. Deux producteurs désirent échanger leurs marchandises; quel est leur intérêt? de faire cet échange aux moindres frais possible. Le commerce est donc le plus avantageux, quand il peut se faire sans payer ni intermédiaire ni transport. Faut-il l'un et l'autre, qu'on leur paie le moins possible.

L'intérêt des agents du commerce, voituriers, trafiquants, est tout l'opposé de l'intérêt des pays qui commercent. Ils vivent des frais : plus il s'en fait, plus ils ont chance de gagner.

Deux pays veulent échanger 200 hectolitres de froment contre 100 hectolitres d'huile. Pour opérer le transport des denrées, l'un doit abandonner aux agents du commerce 50 hectolitres de froment, l'autre 10 d'huile, de sorte que, l'échange opéré, l'un ne jouit que de 270 hectolitres de blé, l'autre de 90 hectolitres d'huile. Les vrais commerçants, producteurs et consommateurs, désirent obtenir le plus possible en échange de ce qu'ils cèdent; les agents du commerce, au contraire, retenir le plus qu'ils peuvent en paiement du transport.

Qui les mettra d'accord? La liberté complète, la concurrence de tous les agents de commerce, étrangers et nationaux.

« L'intérêt des nations consiste à être servies aux meilleures conditions possibles, dans leurs ventes et dans leurs achats, par le moyen de la liberté dans les échanges et dans les moyens

d'échange : celui des agents de cette communication en est aussi distinct que l'intérêt de celui qui est payé est différent de l'intérêt de celui qui paie. Les agents du commerce qui ne gagnent que sur les frais de l'éloignement et sur la différence de l'achat à la revente, font effort pour multiplier leurs bénéfices, tant au détriment de la valeur première, qu'en surhaussement de la revente ou en renchérissement du transport, et deviennent par cela même ennemis de la concurrence et avides de privilèges. Ce n'est certainement pas là l'intérêt des nations, qui consiste dans la valeur des productions portées à leur prix naturel et dans la réduction des frais. Tous les intérêts sont renfermés dans celui-là, et quiconque prétend en faire valoir un autre, agit contre le véritable intérêt national, qui, même lorsqu'on porte ses regards au-delà du cercle étroit de telle ou telle profession en particulier, renferme essentiellement l'intérêt de la classe salariée prise en masse. En effet, plus la reproduction sera abondante — (et la liberté des échanges est une condition essentielle de la culture), — *plus il y aura de salaires à distribuer, de productions à fabriquer et à voiturier* » (1).

Lors donc qu'on propose de protéger les agents du commerce, trafiquants et voituriers, il est évident qu'on ne peut le faire qu'en sacrifiant l'agriculture, l'industrie, en un mot tout le reste de la nation, dont l'intérêt est d'acheter à bon marché et de vendre à un bon prix.

« On a distingué un commerce actif qu'une nation fait par ses voitures et un commerce passif, qu'elle laisse faire par des

---

(1) LE TROSNE, de l'intérêt social. *Collect.*, t. III, p. 971.

voituriers étrangers, ce qui est, dit-on, très-désavantageux pour elle. On n'a cessé de dire qu'une nation ne peut trop favoriser son commerce; et cela veut dire qu'elle ne peut trop préjudicier à son commerce par des exclusions en faveur des agents nationaux. On a dit : puisque la liberté du commerce appartient à la nation, elle doit en user pour elle-même et se la réserver par des exclusions, c'est-à-dire qu'elle doit se servir de la liberté de son commerce pour exclure la liberté de son commerce (1).

» Relativement à la communication des biens, toutes les nations doivent se regarder comme n'étant composées que de vendeurs et de consommateurs, et comme n'ayant qu'un intérêt commun, qui est d'être servies aux meilleures conditions possibles dans leurs ventes et leurs achats.

» C'est ainsi que les nations doivent traiter le négoce extérieur, l'envisager du côté de l'utilité qu'elles en tirent, ne favoriser aucun de ses agents en particulier, mais les admettre tous, et les inviter à faire valoir ses denrées; car c'est par sa profession et non par son domicile, qu'un négociant doit être considéré. L'étranger qui emploie ses capitaux au profit d'une nation ou qui voiture pour elle, la sert aussi utilement que s'il était domicilié : il est forcé de se conformer à la loi des prix; et cette loi est d'autant plus favorable à une nation, qu'elle jouit d'une liberté plus entière (2).

» Les frais du commerce sont payés et partagés par les nations; leur intérêt évident est donc de les réduire. Dira-t-on

---

(1) Idem, p. 972.

(2) Idem, p. 973.

qu'il résulte de ces frais une consommation utile et que les nations trouvent un avantage à se la réserver, par l'exclusion des étrangers? D'abord, c'est un bien faux calcul pour les nations, qui n'ont d'intérêt qu'au prix en première main, de consentir à perdre sur ce prix pour concentrer chez elles le gain de ces frais. La consommation sans doute est utile à ménager; mais une nation qui jouit de la liberté entière du commerce, n'a rien à désirer à cet égard. D'ailleurs, c'est la totalité du commerce extérieur qu'il faut considérer. Or plus il sera libre, plus il s'étendra et occasionnera de consommation, que les nations partageront entre elles et fourniront tour à tour. Enfin les frais faits par l'étranger se font en grande partie dans les ports d'une nation; il ne peut venir acheter et charger chez elle, sans y répandre des salaires et y dépenser » (1).

Et Le Trosne accumule ainsi preuves sur preuves. Sa démonstration est sans réplique. Il admet toutefois que les nations dont l'industrie principale est le trafic, comme Gênes, Venise aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, comme la Hollande aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ont, pour ce qui regarde le transport, un intérêt opposé à celui des autres peuples. Leur gain consiste dans les frais du commerce; plus ceux-ci sont considérables, plus ils ont chance de bénéfice; mais même à ces nations, rien de plus avantageux que la liberté.

En effet, faisant les transports à meilleur compte, elles ne doivent point craindre la concurrence. L'eussent-elles à craindre, la liberté peut seule leur donner le stimulant nécessaire pour l'emporter dans la lutte.

---

(1) Idem, p. 973.

La liberté et l'égalité des pavillons est donc l'intérêt évident de tous. Le Trosne ne craint pas de conseiller l'adoption de ce régime, indépendamment de toute réciprocité. La clairvoyance que donnent les principes d'une science bien comprise, l'a rendu prophète. Il a prédit, presque mot pour mot, les avantages que l'Angleterre a retirés récemment de sa réforme commerciale.

« La liberté du commerce, si conforme à la justice et à l'intention de la Providence, contient en même temps le véritable intérêt des nations; et l'ordre social est principalement admirable, en ce qu'il ne sépare jamais ces deux points et qu'il réunit toujours le juste et l'utile. Il faut dire aux nations : la liberté du commerce est conforme à l'ordre et à la justice, et tout ce qui est conforme à l'ordre porte sa récompense. Indépendamment de la conduite des autres nations, il est utile à chacune en particulier de l'établir chez elle, et l'exemple des avantages qu'elle retirera, forcera les autres nations de l'admettre.

» .... La balance pencherait bientôt en faveur de la nation qui, la première, lèverait toutes ses barrières et se remettrait en possession de ses avantages naturels. Elle serait elle-même étonnée de ses succès (1). Malgré la liberté entière de l'impor-

---

(1) Les résultats de la liberté de navigation et d'échange adoptée naguère par l'Angleterre, semblent confirmer ces paroles. En voici quelques-uns :

IMPORTATION. La valeur officielle des marchandises importées, qui était en 1842 de 65,200,000 liv. st., est montée en 1855 à 125,000,000 liv. st., c'est-à-dire presque au double.

EXPORTATION. Valeur réelle en 1842 : 47,500,000 liv. st.

en 1855 : 98,700,000 liv. st.

tation, son industrie n'aurait plus à craindre la concurrence dans aucune partie importante, et les autres nations ne pour-

---

NAVIGATION. Tonnage des vaisseaux britanniques entrés et sortis avec cargaison . . . . . En 1842 : 5,415,821.

En 1855 : 9,064,705.

Tonnage des vaisseaux étrangers faisant le commerce avec l'Angleterre.

En 1842 : 1,950,985.

En 1855 : 6,516,456.

Le tonnage total est monté de 7,546,804 à 15,581,161.

DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE. En 1842, ils avaient donné 55,542,791 liv. st.

La suppression et la réduction d'une grande partie des droits devaient (non compris l'abolition du droit sur les blés) amener une diminution de 10,600,000 liv. st. Le produit en 1855 ne devait donc être que 25,000,000 liv. st., tandis qu'il s'est élevé à 56,240,000 liv. st.; donc plus qu'en 1842, malgré d'énormes réductions.

*Dette nationale.* En 1842 : 791,250,440 liv. st.

En 1855 : 771,553,801 liv. st.

*État des finances.* En 1842, le déficit de l'année était de 5,979,359 liv. st.

En 1855, le surplus était de 5,255,505 liv. st.

Les dépenses de 1855 excédaient seulement de 229,670 liv. st. celles de 1842, mais les revenus étaient supérieurs de 7,464,714 liv. st.

CONSTRUCTION DE NAVIRES. Le tonnage des navires construits en 1842, était de 129,929 tonneaux, dont 15,716 à vapeur.

En 1855, 205,171, dont 48,215 à vapeur.

*Banque d'Angleterre.* Dépôts à la fin de 1842 : 9,065,000 liv. st.; à la fin de 1855, ils s'élevaient à 18,252,000 liv. st.; son actif était monté de 50,890,000 à 44,864,000 liv. st.

*Effets sur la condition sociale du peuple. Caisses d'épargne.* Le capital était en 1842, de 25,519,556 liv. st.

En 1855, de 55,562,260 liv. st.

*Paupérisme.* Les dépenses qu'il occasionnait montaient en mars 1845, à 5,208,027 ou 6 sh. 5 1/2 den. par tête, la population étant de 16,194,000.

raient lutter contre la sienne. En vain, s'obtinant à maintenir leur régime prohibitif, voudraient-elles repousser ses ouvrages

---

En 1835, à 5,282,855 ou 5 shel. 8 den. par tête, la population étant de 18,617,000.

Si le nombre des pauvres avait augmenté en proportion de la population, la dépense aurait dû être de 6,000,000 liv. st.

*Crimes.* Le nombre des accusés en Angleterre et dans le pays de Galles, en 1842, était de 51,509; malgré 2,500,000 âmes de plus en 1855, il n'y eut que 27,057 prévenus; en 1842, 195 sur 100,000, en 1855, 145 ou 1/4 de moins.

*Effets sur la production.* La quantité de blé indigène vendu était, en 1842, de 4,091,255 quarter de 1/4 de quintal. En 1855, elle était de 4,560,912 quarter; donc accroissement considérable.

Le prix moyen était, en 1842, de 57 sh. 5 den. par quarter. En 1855, de 55 sh. 5 den. par quarter.

Les fermiers obtiennent un prix élevé sous le régime de la liberté, parce que le pays prospère.

*Soies.* Le droit étant abaissé de 50 % à 15 %, l'exportation est montée de 590,000 liv. st. en 1842, à 2,044,561 liv. st. en 1855.

Jusqu'en 1826, les soies étaient prohibées et l'exportation n'allait qu'à 550,000 liv. st. par an.

*Laines.* En 1842, le droit était de 1/2 jusqu'à 1 denier par livre sur les laines étrangères, celles des colonies étant libres.

L'importation était de 18,467,212 livres de laine coloniale,  
et de 27,114,995 livres de laine étrangère.

Depuis 1844, la protection a disparu.

L'importation des laines étrangères est montée à 50,549,902 livres,  
mais celles des colonies à 66,982,280 livres.

Elle a plus que triplé; la production des laines du pays a augmenté; les prix ont monté de 11 deniers à 1 shel. 6 den. la livre.

L'exportation des laines de 5,185,015 a monté à 9,885,850 livres.

*Sucres.* En 1842, les sucres étrangers étaient prohibés, et le sucre colo-

par de nouveaux impôts; la contrebande, encouragée par les circonstances, saurait vaincre les obstacles et pénétrer malgré les tarifs.... Et l'on demande s'il serait avantageux pour une nation de donner la première l'exemple de la liberté? L'avantage serait si grand pour elle, que si je ne faisais profession de croire que les fautes et le désordre d'une nation ne peuvent véritablement profiter à une autre, et que chacune d'elles ne peut atteindre au dernier terme possible des richesses et du bonheur, qu'autant qu'elles seront toutes soumises aux lois de l'ordre, je serais tenté de souhaiter pour ma patrie que les autres nations ne suivissent pas sitôt son exemple » (1).

Le Trosne montre avec non moins de force qu'il est de l'intérêt des colonies de commercer librement avec le monde entier, et que c'est une politique féconde en déceptions de river les colonies à la métropole et la métropole aux colonies, par des tarifs, chaînes de fer qui les entravent toutes deux également dans leurs progrès.

---

nial payait 23 sh. 2 den. par quintal; l'importation en consommation était de 193,423 ton. Depuis les droits furent réduits et rendus uniformes. En 1833, on importait 363,641 ton., dont 75,599 de sucre étranger.

Les 287,142 autres tonnes venaient des colonies, qui, au lieu d'être ruinées, exportaient 50 % de plus qu'avant la concurrence.

D'autres faits pareils abondent. Tous prouvent, remarque le document officiel, les avantages incalculables que le pays a conquis dans le court espace de dix ans par l'adoption pratique des principes du libre commerce, ou pour parler plus exactement, par l'emploi des préceptes de la nature, si bien désigné par un grand économiste français, en ces cinq petits mots : Laissez faire, laissez passer (*Board of trade, July 1833*).

(1) LETROSNE, *Coll.*, t. III. p. 1004.

La doctrine de la liberté des échanges avait trouvé dans les Physiocrates des défenseurs convaincus, profonds, éloquents, conséquents, plus conséquents surtout que les économistes postérieurs, qui arrivent à la même conclusion sans partir des mêmes principes. N'oublions point que pour Quesnay et ses disciples, le travail agricole est seul productif; que le travail des artisans est très-utile, mais qu'il ne rend pas plus qu'il ne consomme, et qu'il ne contribue donc point à augmenter la richesse des pays; que par suite, l'intérêt des agriculteurs et des propriétaires constitue seul le véritable intérêt public. — On n'est donc pas admis à leur objecter que la liberté des échanges peut enlever du travail aux artisans et les réduire à la misère ou à l'expatriation. Ils répondraient : la nation est semblable à un grand propriétaire. Obtient-il, par suite de la liberté, ses marchandises à meilleur compte, son revenu net s'accroît de toute l'économie qu'il fait, et il est plus riche d'autant. Augmenter le produit net, tel est le but de la conduite économique, comme dit Quesnay. Pour ceux qui ne placent point l'intérêt des peuples seulement dans celui des cultivateurs et des possesseurs de la terre, l'objection est plus difficile à résoudre, en théorie du moins, comme nous le verrons bientôt.

§ 7.

Venu après Quesnay, Smith adopta sur la question qui nous occupe la manière de voir des Physiocrates. Assez généralement, on attribue à l'économiste anglais la première proclamation de cette doctrine; c'est à tort. Ce mérite appartient entièrement à Quesnay et à ses disciples. Ils l'ont exposée avec

plus d'étendue, d'éclat, de profondeur et défendue par de meilleures raisons et de plus logiques, que nul autre auteur, à mon sens du moins.

Pénétrés de l'idée d'un ordre général où s'accordent le juste et l'utile, les Physiocrates n'avaient pas oublié le point de droit que ce débat soulève. Ils avaient voulu montrer dans la liberté des échanges une conséquence nécessaire du droit de propriété; s'élevant surtout à des considérations plus générales, ils ont fait voir dans la liberté du commerce un moyen efficace d'amener l'union des peuples et la fraternité des races. Smith, presque uniquement occupé de la production de la richesse, négligea ce côté de la question, pour s'attacher à prouver que le commerce libre favorise l'accroissement de la prospérité publique.

Voici son argument principal :

« Il n'y a point de réglemens de commerce, qui puissent augmenter la quantité d'industrie, dans une société, au-delà de ce que son capital peut en mettre en œuvre. Ils peuvent seulement en détourner une partie dans une direction où elle n'aurait point été sans eux, et il n'est nullement certain que cette direction artificielle doive être plus avantageuse à la société que celle qu'elle aurait prise d'elle-même.

» Chaque individu s'occupe continuellement à trouver l'emploi le plus avantageux, pour le capital dont il est le maître. Véritablement c'est son intérêt propre, et non celui de la société, qu'il a en vue : mais l'application à son intérêt personnel le conduit naturellement ou plutôt nécessairement à préférer l'emploi le plus avantageux à la société (1).

---

(1) *Richesse des nations*, Liv. IV, ch. II

» Il est évident que chaque particulier, dans sa situation locale, peut beaucoup mieux juger à quelle sorte d'industrie domestique, il doit mettre son capital, que l'homme de l'état et le législateur ne peuvent le juger pour lui...

» Accorder le monopole de la vente intérieure au produit de l'industrie domestique, dans un art ou une manufacture particulière, c'est en quelque sorte diriger les individus dans la manière dont ils doivent employer leurs capitaux et, dans presque tous les cas, cette conduite doit être inutile ou nuisible. Un règlement de cette nature est manifestement inutile, si on peut acheter chez soi le produit de l'industrie domestique à aussi bon marché que celui de l'industrie étrangère. Si on ne le peut pas, il est généralement nuisible. Tout chef de famille sage et prudent, a pour maxime de ne jamais faire chez lui ce qui lui coûte plus à faire qu'à l'acheter. Tous voient qu'il est de leur intérêt d'employer toute leur industrie dans un genre qui leur donne quelque avantage sur leurs voisins, et d'acheter ce qui leur manque avec une partie, ou ce qui revient au même, avec le prix d'une partie de ce qu'elle produit.

» Il est difficile que ce qui est prudence dans la conduite d'une famille particulière, soit folie dans celle d'un grand royaume. Si un commerce étranger peut nous fournir une chose à meilleur marché que nous ne pouvons la faire, il vaut mieux l'acheter des étrangers avec quelque partie du produit de notre propre industrie employée dans le genre où nous avons quelque avantage » (1).

---

(1) *Richesse des nations*, Liv. IV, ch. II.

Les réglemens protecteurs ont donc pour effet définitif de détourner l'industrie d'un emploi plus avantageux vers un autre qui l'est moins. Il s'en suit que la valeur échangeable du produit annuel, au lieu d'augmenter, est diminuée. Le revenu ou produit annuel étant moindre, on peut moins épargner et par conséquent moins augmenter le capital. Le capital croissant moins vite, la demande de travail, l'emploi de l'industrie, sera moindre aussi que sous le régime de la liberté.

Tel est le raisonnement de Smith, et considéré en lui-même, il paraît sans réplique.

Il admet aussi que la liberté complète de navigation est utile à la production. « L'intérêt d'une nation, dans ses relations du commerce avec les nations étrangères, est comme celui d'un marchand par rapport aux différentes personnes avec lesquelles il traite d'affaires : c'est d'acheter le meilleur marché et de vendre le plus cher possible. Or, il est naturel qu'elle achète meilleur marché, lorsque, laissant au commerce une liberté parfaite, elle encourage toutes les nations à lui apporter les marchandises qu'elle a besoin d'acheter; et, par la même raison, il est tout simple qu'elle vende plus cher, quand ses marchés seront pleins d'acheteurs. »

Tel est le principe général. Mais Smith, moins confiant dans la liberté que Le Trosne, fait fléchir la théorie économique devant une nécessité politique. « La défense de la Grande-Bretagne, dit-il, dépend du nombre de ses matelots et de ses vaisseaux. Par conséquent, l'acte de navigation a cherché sagement à donner à ses matelots et à ses vaisseaux le monopole du commerce intérieur, tantôt par des prohibitions absolues, tantôt par de gros droits sur les vaisseaux des pays étrangers. » La Grande-Bretagne de nos jours s'est rangée à l'avis des Phy-

socrates. Elle a aboli ce fameux acte de navigation, le palladium de la marine anglaise depuis Cromwell, et jusqu'à présent elle n'a pas lieu de le regretter.

Smith a montré l'absurdité de l'opinion que la richesse consistait dans les métaux précieux. Il a combattu énergiquement le système des primes à l'exportation; il a voulu prouver que les traités de commerce, même le traité de Methuen tant célébré, n'étaient qu'une forme du monopole, et qu'ils étaient plus nuisibles qu'utiles, puisqu'ils contrariaient la tendance naturelle des capitaux à chercher l'emploi le plus productif. Sa critique du système colonial d'alors, chef-d'œuvre de l'esprit de monopole, est de tout point concluante. La connaissance des faits, les détails qu'il donne, l'analyse des résultats des abus en vigueur, ajoutent beaucoup de force à ses conclusions. Pour le fond toutefois, il n'a rien dit que n'aient dit avec plus de clarté, les disciples de Quesnay.

Si l'on démontrait que dans un cas donné l'adoption du libre-échange peut, tout en augmentant le produit net des propriétaires, déplacer les industries et les porter à l'étranger, Smith devrait s'avouer vaincu. Les Physiocrates ne considérant que l'intérêt des cultivateurs et des propriétaires, triompheraient encore. La liberté du commerce tient de plus près aux racines mêmes de leur système qu'à celles du système de l'économiste anglais.

## § 8.

J.-B. Say vulgarisa en France la doctrine dont il semble attribuer bien à tort la priorité à Smith. Il ne dit rien de neuf sur la question qui nous occupe. Il emprunte une idée à

Smith, une autre aux Physiocrates, pour en composer l'argument avec lequel il défend la liberté du commerce. Dépouillée des exemples qu'il donne, son exposition serait bien sèche à côté des larges développements et des généreuses conclusions de ses prédécesseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle. Voici le résumé de ce qu'il dit sur ce point :

Le commerce est toujours l'échange d'une valeur contre une valeur égale. Un pays ne peut donc y perdre. Comme le capital national ne peut entretenir qu'une certaine quantité de travail, il vaut mieux l'appliquer aux produits que nous faisons à bon marché, et avec ceux-là acheter les produits étrangers. C'est la façon la plus économique de nous procurer nos denrées, et c'est en cela que réside l'avantage du commerce.

« Quand un commerce s'établit entre nous et une nation étrangère, nous renonçons à la consommation des produits que nous lui envoyons, pour jouir de la consommation de ceux que nous obtenons en retour. L'effet est précisément le même que si nous avions produit les marchandises étrangères sur nos champs et dans nos ateliers. *Au fond, nous ne consommons jamais que ce que nous produisons.* Seulement nous produisons ces marchandises étrangères indirectement, par voie d'échange à meilleur compte. La preuve en est que, malgré les frais du commerce, qui comprennent le bénéfice du commerçant, on nous les vend à meilleur marché qu'on ne pourrait ici les produire directement. Nous les produisons bien toujours, mais nous les produisons indirectement, en produisant les objets que nous donnons à l'étranger, en échange pour les avoir, et cette manière est plus économique, plus favorable pour la consommation et plus encourageante pour le producteur.

» L'avantage est évident. On peut le comprendre par l'exemple d'un produit qui exigerait, s'il fallait le faire chez vous, cinq journées de travail, et que vous pouvez, si vous l'achetez de l'étranger, obtenir, rendu chez vous, en le payant avec un produit équivalent à quatre journées du travail. Il est clair que vous payez l'un et l'autre avec vos journées de travail, ou avec des journées que vous avez payées à vos ouvriers; mais que, dans le premier cas, vous payez ce produit un cinquième de plus que dans le second » (1).

Que craint-on du libre commerce? Qu'il ne nous soit désavantageux? Mais comment cela pourrait-il être? Nos négociants ne vendront à l'étranger que s'ils font un profit. Le commerce est-il désavantageux, il cessera de soi. Or, si la majorité des négociants gagne, comment le pays pourrait-il perdre? (2).

Pensez-vous que le commerce pourra détruire certaines de nos industries? Cela se peut; mais d'autres industries ou l'agriculture en profiteront d'autant. Car l'étranger qui nous fournira les marchandises que nous cesserons de fabriquer, ne pourra nous les vendre qu'en nous achetant d'autres produits pour une valeur égale, et par suite la production de ces objets augmentera et au-delà de tout ce qu'ont perdu les industries sacrifiées.

Il résultera peut-être de ce changement un développement plus grand de la production agricole. Mais ce n'est qu'un bien. L'exportation des produits bruts est plus avantageuse, parce

---

(1) J.-B. SAY, *Cours complet d'Économie politique*, 4<sup>e</sup> partie, ch. XV.

(2) *Idem*, ch. XI.

qu'elle dépend moins des événements et du caprice des hommes (1).

Say, à la suite de Smith, combat l'engouement pour la balance en numéraire, le système du monopole colonial, les primes à la sortie et les traités de commerce. Ce sont désormais les lieux-communs de tout traité d'économie politique. Les disciples de Say en France se sont faits les propagateurs ardents de l'idée du libre commerce. Isolant autant que possible, la science économique de la politique et de la morale, ce point était pour ainsi dire la seule conclusion pratique à laquelle ils arrivaient. L'unique conseil qu'ils se permettaient de donner aux gouvernements, était de réduire le tarif de la douane. Aucun argument nouveau ne se produisit dans leurs écrits.

Dès la fin des guerres de l'Empire, l'Angleterre était entrée insensiblement dans la voie des réformes commerciales. A partir de 1823, sous l'impulsion d'Huskisson, elle y marcha d'un pas plus décidé. L'agitation et la *ligue* pour la liberté du commerce précipitèrent le mouvement. Cette révolution pacifique à laquelle présida M. Cobden, est trop présente à la mémoire de tous pour que je m'y arrête. Qui ne se souvient de ce prodigieux ébranlement de l'esprit public; de ces incessants efforts, soutenus pendant huit ans (1839-1845), avec une persévérance sans pareille; de ce budget de la ligue, croissant toujours, depuis 25,008 francs, jusqu'à la somme considérable de

---

(1) *Idem*, ch. XIV. Encore une maxime de Quesnay. « Dans le commerce réciproque, les nations qui vendent les marchandises les plus nécessaires et les plus utiles, ont l'avantage sur celles qui vendent les objets de luxe. » *Articles sur les grains, Coll.*, t. II, p. 294. V. le lumineux développement qu'il y donne.

12,500,000; de ces *meetings*, tenus par milliers dans toutes les parties du royaume-uni; de ces brochures répandues par millions (9,026,000) dans toutes les classes de la population; spectacle admirable, donné au monde par un peuple libre, où l'on vit l'opinion publique triompher des résistances des classes gouvernantes, non par l'emploi de la force, mais par la puissance de la parole. Depuis que le Parlement, entraîné par Robert Peel, a adopté les principes du libre échange, l'Angleterre a poursuivi ses réformes. Elle en est arrivée aujourd'hui à un régime libéral, dans lequel la douane n'est plus en général un instrument de protection, mais seulement un moyen de lever des impôts, tout aussi bon que bien d'autres. Elle a renoncé complètement au monopole colonial et au monopole de navigation. Les résultats de cette audacieuse application des doctrines économiques ont été très-favorables, quoique plusieurs des autres nations ne lui aient pas encore accordé la réciprocité des avantages dont elles jouissent chez elle. Malgré des circonstances adverses, la richesse publique s'est accrue étonnamment. Le commerce et la marine de l'Angleterre se sont développés dans une proportion encore plus remarquable.

### § 9.

M. Frédéric Bastiat, l'historien de la *lique du Free-trade*, s'était fait, dans ces dernières années, l'apôtre très-actif et très-écouté des doctrines, dont il avait raconté les succès d'Outre-Manche. Jetons un coup-d'œil sur ses écrits polémiques. Il a su revêtir d'une forme si saillante les idées des Physiocrates et de Smith, qu'il semble leur avoir donné une force nouvelle.

L'éclat de son style, la subtilité de ses déductions, son habileté à réduire ses adversaires à l'absurde, contribuèrent beaucoup à répandre les principes qu'il préconisait.

Voici un aperçu de son argumentation :

L'homme est d'autant mieux pourvu de toutes choses qu'il tire un meilleur parti des forces de la nature et des siennes propres. Les climats, les sols ne sont pas partout les mêmes, les hommes ne sont pas tous doués des mêmes facultés. Qu'on demande donc à chaque climat, à chaque sol, les productions auxquelles ils sont propres, de même qu'on demande à chaque homme le travail pour lequel il a le plus de dispositions. On tirera de cette façon de la nature et de l'homme le plus grand parti possible. Le produit total sera plus grand; l'échange libre le répartira et la part de chacun sera augmentée. C'est l'application aux nations du principe si fécond de la division du travail (1).

La richesse des hommes, c'est l'abondance des choses. Que fait le libre échange? Il produit l'abondance des choses, donc il est un bien. La protection amène la rareté, donc la misère relative, donc elle est un mal.

« Je poserai toujours, dit-il, aux lois restrictives ce dilemme : Ou vous convenez que vous produisez la disette, ou vous n'en convenez pas.

» Si vous en convenez, vous avouez par cela même que vous faites au peuple, tout le mal que vous pouvez lui faire. Si vous n'en convenez pas, alors vous niez avoir restreint l'offre, élevé les prix et par conséquent vous niez avoir favorisé le producteur.

---

(1) *Harmonies économiques*, chap. IV.

Vous êtes funestes ou inefficaces. Vous ne pouvez être utiles » (1).

Que demande le producteur? Concurrence limitée, débouchés illimités, cherté.

Que demande le consommateur? Offre étendue, concurrence illimitée, consommation restreinte, bon marché.

Évidemment l'un de ces vœux est antipathique à l'intérêt général, l'autre y est conforme; c'est le second qu'il faut favoriser, et c'est ce qui fait le libre échange.

Pour obtenir une richesse, il faut un effort. Plus nous obtenons de produits par rapport à l'effort et plus le travail est avantageux, plus notre bien-être augmente.... C'est évident.

Or, la protection a pour but avoué et pour effet reconnu d'augmenter le travail. Elle entrave les échanges précisément, parce qu'ils nous procurent indirectement ce que la production directe ne peut nous fournir que d'une manière plus dispendieuse.

Supposons le fer à 8 fr. en Angleterre. En France, il revient à 16 fr. En prenant la journée de travail à 4 fr., il est clair que la France pourrait, par la voie de l'échange, se procurer un quintal de fer avec huit journées prises sur l'ensemble du travail national. Grâce aux mesures restrictives, il faut à la France seize journées de travail, pour obtenir un quintal de fer par la production directe. Peine double pour une satisfaction identique, ou satisfaction moindre de moitié pour une peine égale. Tel est le résultat auquel aboutit la prohibition.

Ce que veut le système de la protection, c'est augmenter la

---

(1) *Sophismes économ.*, p. 25, 5<sup>e</sup> édit. Guillaumin.

peine, l'effort, sans égard pour le produit. Son idéal peut être représenté par l'effort à la fois éternel et stérile de Sisyphe.

Loin qu'il faille la protection pour niveler les conditions de production, c'est au contraire la liberté seule qui peut atteindre ce but.

« Si l'on consent à supposer un moment, que le profit moyen et quotidien de chaque Français est de 1 franc par jour, il s'ensuivra incontestablement que, pour produire directement une orange à Paris, il faudra une journée de travail ou l'équivalent (l'auteur suppose qu'une orange produite à Paris coûterait 1 fr., celle de Portugal seulement 10 centimes), tandis que pour produire la contre-valeur d'une orange portugaise, il ne faudra qu'un dixième de cette journée, ce qui ne veut dire autre chose, si ce n'est que le soleil fait à Lisbonne ce que le travail fait à Paris. Or, n'est-il pas évident, que si je puis produire une orange, ou ce qui revient au même, de quoi l'acheter, avec un dixième de journée de travail, je suis placé, relativement à cette production, exactement dans les mêmes conditions que le producteur portugais lui-même, sauf le transport qui doit être à ma charge? Il est donc certain que la liberté égalise les conditions de production directe ou indirecte, autant qu'elles peuvent être égalisées, puisqu'elle ne laisse plus subsister qu'une différence inévitable, celle du transport.

» J'ajoute que la liberté égalise aussi les conditions de jouissance, de satisfaction, de consommation, ce dont on ne s'occupe jamais et ce qui est pourtant l'essentiel, puisqu'en définitive, la consommation est le but final de tous nos efforts industriels. Grâce à l'échange libre, nous jouirions du soleil portugais, comme le Portugal lui-même; les habitants du Hâvre auraient à leur portée, tout aussi bien que ceux de Londres et aux mêmes

conditions, les avantages que la nature a conférés à Newcastle, sous le rapport minéralogique. »

M. Bastiat s'efforce de montrer ensuite qu'il n'est pas vrai que le travail d'un pays soit nécessairement étouffé par la concurrence des contrées plus favorisées.

« On cultive du froment dans tous les départements de la France, quoiqu'il y ait entre eux d'énormes différences de fertilité, et si par hasard, il en est un qui n'en cultive pas, c'est qu'il n'est pas bon; même pour lui, qu'il en cultive. De même l'analogie nous dit, que sous le régime de la liberté, malgré de semblables différences, on produirait du froment dans tous les royaumes de l'Europe, et s'il en était un qui vint à renoncer à cette culture, c'est que, dans son intérêt, il trouverait un meilleur emploi de ses terres, de ses capitaux et de sa main-d'œuvre. »

Dans un autre chapitre de son spirituel petit volume, M. Bastiat veut prouver que les avantages et les désavantages des machines et du libre échange sont absolument de même nature.

« Briser les machines, repousser les marchandises étrangères, ce sont deux actes qui procèdent de la même doctrine.

» On voit des hommes qui battent des mains quand une grande invention se révèle au monde, et qui néanmoins adhèrent au régime protecteur. Ces hommes sont bien inconséquents !

» Que reprochent-ils à la liberté du commerce ? De faire produire, par des étrangers plus habiles ou mieux situés que nous, des choses que, sans elle, nous produirions nous-mêmes. En un mot, on l'accuse de nuire au travail national.

» De même, ne devraient-ils par reprocher aux machines de faire accomplir par des agents naturels ce qui, sans elles, serait

l'œuvre de nos bras et par conséquent, de nuire au travail humain.

» L'ouvrier étranger, mieux placé que l'ouvrier français, est, à l'égard de celui-ci, une véritable machine économique qui l'écrase de sa concurrence; de même, une machine qui exécute une opération à un prix moindre qu'un certain nombre de bras est, relativement à ces bras, un vrai concurrent étranger, qui les paralyse par sa rivalité » (1).

Ailleurs, M. Bastiat, avec une verve intarissable, compare les tarifs protecteurs aux difficultés que présentent les voies de communication imparfaites.

« A vrai dire, un tarif est un marais, une ornière, une lacune, une pente roide, en un mot, un *obstacle*, dont l'effet se résout à augmenter la différence du prix de consommation au prix de production. Il est de même incontestable qu'un marais, une fondrière sont de véritables tarifs protecteurs. »

A quoi bon, dit-il, faire des chemins de fer pour faciliter les transactions internationales, si vous conservez vos douanes qui les entravent? Ne faites pas de chemins de fer et supprimez simplement le tarif protecteur, le résultat sera identique.

Suivant M. Bastiat, les Portugais et les Espagnols, plus

---

(1) *Sophismes*, etc., p. 149. Quesnay et ses disciples avaient soutenu la même idée. « En vain dira-t-on que, si la nation y trouve un avantage, il faut aussi considérer l'intérêt des agents nationaux, que cette concurrence priverait de travail; si cette considération doit l'emporter, par la même raison, il faut rejeter toutes les inventions qui tendent à diminuer le travail des hommes ou, en suivant la parité, ne les admettre qu'en les grévant d'impôts particuliers, qui rétablissent la concurrence entre les deux manières d'exécuter le travail. » LE TROSNE, *De l'intérêt social*, Coll., t. III, p. 1001.

franchement protectionnistes, refusent de canaliser le Duero pour éviter l'inondation réciproque de leurs produits et pour ne point rendre inutiles les commis placés aux frontières. Il poursuit ainsi de ses sarcasmes, ce qu'il appelle les sophismes du système protecteur. Il serait difficile d'animer une discussion scientifique par des traits plus piquants. Mais l'auteur, — dont la mort prématurée a laissé un si regrettable vide dans les rangs des économistes français, — ne s'est-il pas laissé éblouir quelquefois par l'éclat de sa propre parole et égarer par la subtilité de sa polémique? A-t-il bien vu tous les côtés de la question? N'a-t-il pas donné souvent à sa pensée une forme trop absolue?

### § 10.

Pour compléter cet aperçu rapide des progrès de l'idée de la liberté du commerce, je transcrirai ici la profession de foi de l'association française du libre-échange de 1847. C'est pour ainsi dire le résumé, au point de vue libre-échangiste, du long débat commencé un siècle avant.

« L'échange est un droit naturel comme la propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit doit avoir l'option, ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui en donner l'objet qu'il préfère. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de la justice.

» C'est encore violer les conditions de l'ordre; car quel ordre peut exister au sein d'une société où chaque industrie, aidée en cela par la loi et la force publique, cherche ses succès dans l'oppression de toutes les autres?

» C'est méconnaître la pensée providentielle qui préside aux destinées humaines, manifestée par l'infinie variété des climats, des saisons, des forces naturelles et des aptitudes que Dieu n'a si inégalement repartis entre les hommes, que pour les unir, par l'échange, dans les liens d'une universelle fraternité.

» C'est contrarier le développement de la prospérité publique, puisque celui qui n'est pas libre d'échanger ne l'est pas de choisir son travail, et se voit contraint de donner une fausse direction à ses efforts, à ses facultés, à ses capitaux et aux agents que la nature avait mis à sa disposition.

» Enfin, c'est compromettre la paix entre les peuples, car c'est briser les relations qui les unissent et qui rendent les guerres impossibles, à force de les rendre onéreuses.

» L'association a donc pour but la liberté des échanges. »

## § 11.

Les Physiocrates avaient revendiqué la liberté. Supprimer les entraves qui empêchaient le développement de l'homme et qui l'enchaînaient dans le domaine économique, autant que dans le domaine politique, tel était leur but.

Toutes les tyrannies renversées, l'ordre et la justice s'établiraient de soi, par l'effet d'une loi naturelle. La révolution de 1789 fut l'explosion de ce mouvement d'idées.

Les économistes qui ont suivi ne se sont pas élevés au-dessus

de ce point de vue. Liberté en tout et pour tous, ils n'ont pas été, ils ne vont pas encore au-delà. Ils n'ont pas cherché, ils ne veulent pas chercher, ils ne permettent même pas qu'on cherche, si la liberté illimitée qu'ils réclament s'exercera dans une société, où les lois civiles sont de tout point conformes au droit. Ils n'ont guère envisagé que l'augmentation de la production. La répartition de la richesse était pour eux une question secondaire, ou du moins ils semblaient la considérer comme régie par une nécessité fatale, échappant au libre-arbitre de l'homme, et semblable à celle qui gouverne l'univers physique. Augmentez, disaient-ils, le capital par la division du travail, par l'extension et le perfectionnement du crédit, par la facilité des communications, par la multiplication des machines, par la liberté des échanges surtout, et, du même coup, le sort de tous s'améliorera. Accumulez de la richesse, le salut du monde est là !

Mais, les articles du code qui règlent la transmission des biens et le partage des produits du travail ne peuvent-ils se modeler davantage sur l'idée du juste ? C'est une question qu'ils ont négligée, disons plus, qu'ils ont bannie pour jamais et avec exécration du domaine de la science économique. Il en est résulté qu'ils n'ont vu qu'un seul des effets du libre-échange, l'accroissement de la production.

La liberté universelle des échanges doit augmenter la production totale, parce qu'elle amènera une meilleure division du travail, rien n'est plus certain. En réclamant cette liberté, les économistes n'ont donc pas eu tort; mais en niant que le libre-échange pût occasionner des crises, des ruines, de grands déplacements de richesse, de population, de puissance et d'influences; en affirmant que l'abolition des entraves douanières

devait améliorer *définitivement* le sort du plus grand nombre et réaliser en ce sens le seul progrès pratique, ils ont été dans l'erreur.

A les en croire, cette réforme serait le dernier mot de l'économie politique. C'était du moins à peu près le seul conseil qu'ils eussent à donner aux gouvernements et aux peuples. Le libre-échange conquis, tout était consommé : les économistes n'avaient plus qu'à descendre de leur chaire et à clore leurs revues; ils n'avaient plus rien à dire au monde.

Quelques auteurs n'ont point consenti à borner leurs recherches dans ce cercle étroit : ils ont poussé plus avant; ils ont étudié la question sous un aspect différent. Ce sont principalement les conséquences du libre-échange qu'ils ont examinées, et il en est résulté des vues nouvelles, négligées par les écrivains précédents. Je m'attacherai principalement ici à quatre noms : MM. Friedrich List, Proudhon, Huet et Stuart Mill.

Le livre de List sur le commerce international (1) est une saine et vigoureuse étude, faite sur le vif. Il sort des creuses abstractions d'une science parfois égarée dans ses propres formules. Il regarde les faits de près, suit leur relation et en tire les enseignements qu'ils offrent suivant lui. Ce n'est qu'après avoir parcouru la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Amérique du Nord qu'il a pris la plume pour systématiser le résultat de ses observations. On peut contester quelques-unes de ses idées; mais la vivacité du style, la profondeur des aperçus, l'enchaînement des déductions, la justesse lumineuse d'un grand

---

(1) Das nationale System der politischen Oekonomie, 1<sup>er</sup> Band. Der internationale Handel. Stuttgart, J.-B. Cotta, 1842.

nombre de remarques, font de ce livre une œuvre très-remarquable, que quiconque veut se faire une idée complète de la question douanière, doit méditer avec attention.

Je résumerai les conclusions de l'auteur, en me servant autant que possible de ses propres termes.

Il se sépare nettement de l'école de Smith, à laquelle il reproche :

1° Un cosmopolitisme vague, qui ne tient nul compte de l'existence des nationalités, de leurs besoins, de leur avenir.

2° Un matérialisme grossier, qui ne considère que la valeur en échange, la richesse actuelle, mettant en oubli le développement des forces intellectuelles, morales et productives.

3° Un *particularisme* et un *individualisme* qui ne se préoccupe que de l'intérêt de l'individu, considéré comme isolé au sein de l'humanité confédérée, non comme faisant partie d'une nation déterminée et constituée à part.

L'union de tous les hommes est également le but que List assigne au progrès économique; seulement il prétend qu'on n'y parviendra pas en renversant prématurément les barrières de la douane.

Voici son argumentation :

L'association des forces individuelles pour atteindre un but commun, est le plus puissant moyen d'arriver au bien-être matériel. Plus l'association comprend de personnes et plus elle est complète; plus grande et plus perfectionnée est la production.

La plus vaste association existante en ce moment est celle de la nation; la plus vaste qu'on puisse concevoir est celle de toute l'humanité. De même que l'individu peut atteindre son but, à un bien plus haut degré, au sein de la nation que dans

l'isolement, de même les nations se développeraient d'une manière bien plus régulière et plus rapide, si elles étaient unies par les liens d'un droit commun à tous, de la paix perpétuelle et du libre échange de leurs produits.

Par la diversité des climats, des besoins, du sol, par les excédants de population qui émigrent, la nature semble pousser les peuples à cette confédération. Le commerce international est le moyen de la réaliser; c'est l'un des plus grands leviers de la civilisation et de la richesse générale.

Mais actuellement, l'association des peuples n'étant pas un fait accompli, le commerce international est fréquemment interrompu par la guerre et par les mesures restrictives que prennent certains états.

C'est là un fait important dont il faut tenir compte. Le maintien et le développement de chaque nationalité est donc le but que doit se proposer la science. Ce but n'est point égoïste et en opposition avec l'intérêt de l'humanité; au contraire, il y est favorable, car l'association universelle ne deviendra possible, que quand un assez grand nombre de nations se seront élevées à un degré à peu près égal de culture, de force et de progrès industriel.

Si un seul peuple prenait une prépondérance industrielle trop grande, il viserait à la domination universelle et la confédération deviendrait impossible.

La civilisation et la puissance des nations dépendent de leur situation économique.

Or sans industrie, un état ne peut avoir ni commerce, ni marine, ni même une agriculture perfectionnée. Chaque peuple doit donc s'efforcer de développer l'industrie sur son propre territoire.

Une nation purement agricole laisse inactive une grande partie de ses forces productives. Elle sera toujours arriérée sous le rapport intellectuel, artistique et politique. Ses moyens de défense seront bornés, et même sa richesse, en tant qu'elle dépend de ses exportations vers les pays manufacturiers, sera à la merci de ces derniers.

L'industrie suscite les sciences, les arts, l'instruction, la liberté; elle augmente le bien-être général, la population, la valeur des terres; elle permet d'établir une marine, de fonder des colonies, d'exercer une action dans la direction générale des affaires du monde.

Pour développer toutes ces forces productives, pour constituer une nationalité complète, puissante, progressive, il faut avoir recours à la douane, si l'industrie ne peut naître sans cette protection.

La perte que cette protection impose au pays, ne consiste qu'en valeurs et, en échange, elle met en activité des forces qui peuvent dès-lors produire des valeurs indéfiniment. Cette perte momentanée est le prix de l'éducation industrielle de la nation.

Voici les mesures pratiques que conseille le docteur List.

A l'agriculture, point de protection. Les pays destinés par la nature à ne jamais arriver à une grande production manufacturière, tels que les pays de la Zone inter-tropicale ou les pays qui n'ont pas encore perfectionné la culture de leur sol, ont intérêt à échanger leurs produits bruts contre les produits des contrées industrielles.

Mais dès qu'une nation veut s'élever à un degré supérieur de civilisation, elle doit protéger ses industries naissantes.

Cette protection ne doit jamais devenir une prohibition; elle doit toujours faire sentir aux fabricants nationaux l'aiguillon de

la concurrence étrangère. Elle ne doit s'étendre qu'aux industries naturelles au pays. Elle ne peut être éternelle : à mesure que la fabrication fait des progrès, elle doit s'abaisser. Elle devra disparaître le jour où la confédération des peuples unira tous les hommes sous l'empire d'un droit commun et obligatoire pour tous.

Les unions douanières avec les états dont la concurrence ne peut écraser nos industries, et les traités de commerce avec les autres, sont le moyen de préparer l'association universelle.

La critique que fait le docteur List des sophismes de l'économie scolastique me paraît parfaitement fondée. Il montre clairement que la suppression des douanes n'est pas une réforme aussi inoffensive qu'on se plaît souvent à la représenter, et qu'il ne suffit pas de crier : *liberté*, pour sauver le monde. Il prouve qu'une nation pourrait arriver à ruiner la plupart des industries des autres nations et devenir ainsi l'unique producteur des objets manufacturés pour le globe entier.

Mais deux considérations générales nous empêchent de nous rallier à toutes les conclusions pratiques de l'auteur.

Pour lui, l'idéal économique des peuples semble être la situation actuelle de l'Angleterre, c'est-à-dire celle d'un pays parvenu à exporter une masse énorme d'objets fabriqués. Il considère les peuples agriculteurs qui fourniraient en échange au pays manufacturier les subsistances et les matières premières dont il aurait besoin, comme condamnés à une infériorité inévitable et à une dépendance absolue.

Je pense qu'ici l'auteur se trompe. Le peuple agriculteur aura plus de chances de moralité, de bonheur, de santé, de bien-être, de puissance réelle que le peuple manufacturier. Si l'instruction publique est bien organisée, il sera au moins aussi

éclairé. Les voies de communication perfectionnées (1), une marine étendue, les institutions de crédit, les arts même ne lui feront pas défaut. Si par le trop grand accroissement de la population, la misère finit aussi par se montrer dans son sein, il échappera du moins à ce paupérisme hideux, immoral, dégradant, plaie et honte des villes industrielles. Des campagnes du pays agriculteur se lèveront, en cas de guerre, des hommes grands, vigoureux et sains. Les cités du pays manufacturier ne fourniront qu'une population faible, épuisée et de petite stature. Si l'un des deux peuples est dans la dépendance de l'autre, ce sera évidemment le pays manufacturier qui sera dans celle du pays agriculteur. Celui-ci en effet peut, à la rigueur, se passer pendant quelque temps d'objets de main-d'œuvre, et moyennant quelques sacrifices, il parviendra à s'en fabriquer lui-même, tant bien que mal. La nation livrée à l'industrie et surpeuplée ne peut se passer, ni des subsistances, ni des matières premières de son travail, et il lui faudrait bien des années pour faire produire à son propre sol celles même que ce sol ne lui refuserait pas.

Il est singulier que le docteur List, si clairvoyant d'ordinaire, se soit abusé à ce sujet. Il prend pour type d'un peuple agriculteur la Pologne, et il compare sa destinée à celle de l'Angleterre. Ce qui a fait et ce qui fait encore la grande infériorité

---

(1) List croit que les pays agriculteurs manqueront de voies de communication perfectionnées. Or à la fin de 1856, les chemins de fer atteignaient aux États-Unis un développement de 55,900 kilomètres, c'est-à-dire trois fois plus grand que ceux de l'Angleterre, cinq fois plus grand que ceux de la France ou de l'Allemagne. En 1854, la marine marchande comptait 54,000 bâtiments, avec un tonnage de 4,802,902 et 200,000 matelots.

de la Pologne — très-protégée depuis bien des années, — c'est le servage et le défaut d'instruction des classes inférieures. Si M. List avait comparé la situation actuelle de l'Amérique du Nord avec celle de l'Angleterre, il aurait sans doute été moins absolu dans ses affirmations. Des circonstances récentes ont confirmé ce qu'indiquait la théorie. Ce ne sont certes pas les États-Unis qui naguère redoutaient le plus un conflit et une interruption du commerce; car ce ne sont pas eux qui avaient le plus à y perdre. L'orgueilleuse Albion ne craint qu'un État au monde, et c'est sa fille, la grande République, nation agricole.

Le travail étant ainsi distribué entre deux pays, que l'un fournisse à l'autre des subsistances et des matières premières, en échange d'objets manufacturés, le sort du premier serait sans contredit le plus heureux. Il serait moins riche, moins peuplé, moins brillant peut-être; mais aussi sa situation serait moins précaire et plus conforme à la destinée naturelle de l'homme. S'il veut se maintenir de tout point à la hauteur de son émule, qu'il n'élève point les barrières de la douane, mais qu'il ouvre plus d'écoles et fonde plus de journaux.

Il est un second point sur lequel je ne puis partager les idées de l'auteur. Ce n'est pas, me semble-t-il, le jeu plus ou moins habile des droits protecteurs, mais leur abaissement progressif qui amènera la confédération universelle des peuples.

Plus les échanges de nation à nation deviendront fréquents, plus ces nations auront besoin les unes des autres. Il s'établira une telle solidarité d'intérêts, un tel rapport d'idées, de sentiments, de principes; une telle pénétration et confusion, si je puis m'exprimer ainsi, que la guerre deviendra chose aussi anormale entre deux peuples qu'elle le serait de nos jours entre deux

provinces d'un même état. La douane crée ou entretient les rivalités; elle empêche incontestablement qu'il s'établisse une dépendance aussi grande que si elle n'existait pas. Dans les pays où, sous sa protection, des industries se sont développées, il serait d'une imprudence inqualifiable de les exposer tout-à-coup à une concurrence mortelle, sans savoir où placer les ouvriers déclassés. Mais un pays qui n'a point de tarif protecteur, doit apprendre à tirer parti de ses forces productives par le développement de l'instruction professionnelle, industrielle et générale, par l'organisation de la justice, de la sécurité publique, de l'ordre, par le perfectionnement et la multiplication des moyens de communication, par l'appel des capitaux et du génie des étrangers, etc.

List a bien lu dans le passé; mais a-t-il aussi bien vu les moyens de réaliser les perspectives que l'avenir nous ouvre? J'en doute. Le temps est passé où la grandeur, la puissance, les progrès des empires dépendaient des articles de leur tarif (1).

---

(1) M. Rittinghausen se rattache par certains côtés au système de List. Mais l'argument fondamental sur lequel il s'appuie pour défendre la protection, lui appartient en propre; seulement il ne me semble pas juste. Suivant cet auteur, celui qui échange un produit contenant beaucoup de travail humain et peu de matière, contre un produit contenant peu de travail humain et beaucoup de matière, celui-là fait un marché tout à son avantage. Voici l'exemple qu'il donne pour éclaircir sa pensée. « Nous envoyons en Belgique pour 5 millions de francs d'aiguilles, et nous recevons pour 5 millions de francs de rails. Des deux côtés vous avez une valeur de 5 millions, et qui plus est, la même matière, le fer. Vous ne disconviez pas que dans les aiguilles, il y ait beaucoup moins de matière que dans les rails; que par conséquent la Belgique ait fait un marché doublement désavantageux.... » (*Revue*

§ 12.

Dans le chapitre IX de son livre des *Contradictions économiques*, M. Proudhon a fait quelques remarques aussi justes que profondes, qui perdent malheureusement de leur autorité par des erreurs de détail. Il admet que la liberté du commerce international stimulerait le travail, mais il ne croit pas qu'elle serait pour tous une cause de bien-être.

« Je ne dis pas que la douane doive durer toujours, au moins dans sa forme actuelle; mais j'affirme que les causes qui

---

*trimestr.*, 12<sup>e</sup> vol.). Sauf erreur, c'est le contraire qui est vrai. En effet, je donne un rail que je fais en un demi-jour, contre un paquet d'aiguilles que mon voisin n'a pu fabriquer qu'en travaillant un jour plein. J'ai échangé valeur contre valeur et j'ai pu me promener, m'instruire pendant une demi-journée. La nature a travaillé pour moi.

Autre exemple plus saisissant : occupant une terre fertile, je produis un hectolitre de froment, moyennant 10 jours de travail; un autre a besoin de 15 jours pour arriver au marché avec la même quantité. Si nous troquons, chacun aura de quoi subsister pendant le même temps, seulement j'aurai moi cinq jours de loisir de plus.

Ce qui a trompé M. Rittinghausen, c'est qu'en effet le pays qui fournira les aiguilles sera plus peuplé, vu que presque toute la valeur des aiguilles vient de la main d'œuvre, tandis que le pays qui aura fourni les rails jouira du don de la nature. Mais jouir du don de la nature, c'est-à-dire de ce qui fait naître la rente, est-ce un désavantage? c'est demander s'il est désavantageux d'être rentier. L'existence de la rente est un fait économique qui ne dépend point des conventions des hommes; il est donc puéril de la combattre. Mais qui doit en jouir? Voilà le problème que peuvent étudier avec fruit les économistes, qui, comme M. Rittinghausen, croient remplir leur devoir en sondant ces redoutables profondeurs.

l'ont fait naître, dureront toujours; conséquemment qu'il y a là une antinomie que la société doit éternellement résoudre, et que, hors de cette solution, il n'est pour les sociétés que déception et misère mutuelle. Un gouvernement peut supprimer par ordonnance ses lignes de douane : qu'importe au principe, qu'importe à la fatalité, dont nous ne sommes que les organes, cette suppression? L'antagonisme du travail et du capital en sera-t-il amoindri? Et parce que la guerre du patriciat et du prolétariat sera généralisée; parce que la contagion de l'opulence et du paupérisme ne rencontrera plus d'obstacles; parce que les chaînes du vasselage auront été, comme un réseau, jetées sur le monde et tous les peuples groupés sous un patronage unitaire, osera-t-on dire que le problème de l'association industrielle est résolu et la loi de l'équilibre social trouvée? (1).

» Le libre commerce, c'est-à-dire le libre monopole, est la *sainte-alliance* des grands feudataires du capital et de l'industrie, le mortier-monstre qui doit achever sur chaque point du globe l'œuvre commencée par la division du travail, les machines, la concurrence, le monopole et la police; écraser la petite industrie et soumettre définitivement le prolétariat. C'est la centralisation sur toute la face de la terre de ce régime de spoliation et de misère, produit spontané d'une civilisation au début, mais qui doit périr aussitôt que la civilisation aura acquis la conscience de ses lois; c'est la propriété dans sa force et dans sa gloire » (2).

A part l'antinomie, la fatalité et autres exagérations de style,

---

(1) *Système des contradictions économiques*, t. II, p. 70.

(2) *Système*, etc., t. II, p. 85.

l'observation de M. Proudhon est très-fondée. La production, la richesse augmenteront, mais qui en profitera ?

L'ouvrier ? oui, d'abord. Car le travail stimulé et croissant exigera un plus grand nombre de bras. Les maîtres courront après les travailleurs, et par suite le salaire haussera, tandis que plusieurs objets de consommation baisseront de prix. Le bien-être de classes inférieures sera plus grand par suite de ces deux causes.

Mais bientôt les lois qui gouvernent les phénomènes économiques reprendront leur empire. Or ces lois, les voici telles qu'elles ont été découvertes, formulées, démontrées par les princes de la science :

« Le travail, dit Ricardo, ainsi que toutes choses que l'on peut acheter ou vendre et dont la quantité peut augmenter ou diminuer, a un prix naturel et un prix courant. Le prix naturel du travail est celui qui fournit aux ouvriers en général, *les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce sans diminution ni accroissement.* » Et l'auteur prouve que le prix courant du salaire oscille toujours autour de ce prix naturel, réduit au minimum.

Sa conclusion est que « la condition de l'ouvrier empirera en général, tandis que celle du propriétaire foncier s'améliorera toujours » (1).

A. Smith et Malthus ont fait la même remarque. Turgot (2) l'expose en ces termes : « Comme le maître a le choix entre un grand nombre d'ouvriers, il préfère celui qui travaille à meil-

---

(1) RICARDO, *Princ. d'Écon. pol.*, édit. de Brux., 1833, ch. V et p. 73.

(2) TURGOT, *Réflex. sur la format. et la distrib. des richesses*, § 6.

leur marché. *En tout genre de travail, il doit arriver et il arrive que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour se procurer sa subsistance.* »

La demande plus grande de bras et l'accroissement de bien-être, suite du libre-échange, pousseront les familles à multiplier davantage. Bientôt les ouvriers se feront concurrence; plusieurs courront après un maître, et le salaire sera de nouveau réduit à son *taux naturel*, comme dit Ricardo, c'est-à-dire, à ce qu'il faut strictement pour vivre.

A qui donc ira finalement le bénéfice total produit par la liberté du commerce? Il ira aux propriétaires. C'est encore une loi économique inéludable, qui fait que tout l'avantage réalisé par les divers progrès sociaux va en définitive aux propriétaires fonciers.

Écoutez A. Smith : « Toute amélioration dans la fortune de la société tend directement ou indirectement à faire monter la rente réelle de la terre, à augmenter la richesse du propriétaire, son pouvoir d'acheter le travail d'autrui ou le produit du travail des autres. »

« Le progrès économique d'une société divisée en propriétaires, capitalistes et travailleurs, dit Stuart Mill, tend à enrichir toujours de plus en plus la classe des propriétaires, tandis que le coût de la subsistance du travailleur tend à s'élever et les profits à diminuer » (1).

L'accroissement de la fortune publique ne profitera pas, ne peut pas profiter aux non-propriétaires d'une façon définitive. Les propriétaires seront plus riches, voilà tout.

---

(1) JOHN STUART MILL, *Princ. d'Écon. pol*, édit. Guillaumin, 1854, liv. IV, ch. 5.

Combien donc est vaine la promesse des économistes, qui répètent qu'il suffit d'augmenter le capital pour résoudre les difficultés qui agitent les sociétés de notre temps (1).

M. Stuart Mill a montré (2) qu'il arrive des moments où l'accumulation du capital est si grande, qu'il ne trouve plus d'emploi suffisamment rémunérateur et que dès lors cette accumulation s'arrête naturellement. L'intérêt tombe si bas qu'il n'y a plus de stimulant à l'épargne. Ceux qui accumulent par goût font équilibre à ceux qui dépensent par goût. La fortune publique reste forcément stationnaire.

Alors on se jette dans des entreprises chimériques qui dévorent dans le superflu ou on l'emploie hors du pays dans lequel la richesse déborde. Depuis longtemps déjà, la Hollande, l'Angleterre surtout, en sont arrivées à cette situation économique. Dans

---

(1) Ceux qui ont cru de bonne foi que le libre-échange était le salut, peuvent déjà se convaincre, par les faits, que cette réforme ne procure qu'un répit momentané au pays même qu'elle favorise le plus.

On lit dans les journaux anglais des premiers jours de février 1837 :

« Un nouveau meeting des ouvriers sans travail a eu lieu à Smithfield; il s'est séparé après de courtes délibérations, qui n'ont été signalées par aucun désordre; il a été décidé que chacun irait demander des secours à sa paroisse. Un énorme écriteau s'offrait aux regards du meeting; on y lisait cette inscription : « Paix et ordre! Le respect à la loi est notre devise : 130,000 » ouvriers sans travail à Londres, leurs femmes et leurs familles mourant de » faim, honte! honte! »

130,000 ouvriers sans ouvrage dans cette capitale, qui a tant profité des réformes du libre-échange!

Et pourtant importations et exportations croissent sans cesse, et les capitaux continuent à s'accumuler!

(2) Liv. IV, ch. 4.

les emprunts de l'Amérique du Sud, dans les spéculations de chemins de fer, dans ses crises commerciales, l'Angleterre a englouti des capitaux énormes. Chaque jour elle emploie des millions à établir dans le monde des railways, des usines, des lignes de bateaux à vapeur, des exploitations minières. Elle a du capital de quoi commanditer l'univers, de quoi pouvoir le jeter impunément dans les flots ! Le paupérisme a-t-il disparu de son sein ? Les vices, les crimes que ce fléau traîne à sa suite, ont-ils cessé d'épouvanter l'homme d'état ?

Non. Le libre-échange augmentera le divitisme et généralisera l'action des lois économiques, qui tendent à réduire le salaire de l'ouvrier au taux naturel indiqué par Ricardo. Mais quant à extirper le mal profond dont souffre la société moderne, la justice seule en a le pouvoir.

L'instruction répandue à flots, l'instruction qui préparera et rendra possible une réforme nouvelle des lois civiles, voilà le vrai remède. Tous les bienfaits de la liberté du commerce sont peu de chose à côté de ceux qui résulteraient de l'instruction obligatoire, car l'Esprit est le grand, l'unique libérateur.

### § 13.

Dans un livre qui n'a pas pour objet spécial les questions économiques (1), M. Huet a écrit un chapitre qui contient, dans un résumé substantiel, les notions les plus justes peut-être qu'on ait encore émises sur ce sujet. La critique qu'il fait des

---

(1) *Le règne social du Christianisme*. Paris, Firmin Didot, 1835.

affirmations trop hasardées de M. Bastiat, et des sophismes que cet auteur emploie pour détruire ceux des autres, cette critique est à mon avis sans réplique.

M. Huet fait apparaître dans le débat un nouvel élément, dont n'avaient tenu compte, ni les Physiocrates, ni l'école anglaise : l'égalité, la fraternité. Il veut la liberté du commerce international, comme il veut la libre concurrence de tous dans chaque nation; mais il ne les veut sans entraves et sans limites, que quand elles pourront s'exercer dans les conditions d'une solidarité fraternelle. Alors seulement le libre-échange ainsi que les machines, répandront leurs bienfaits sur tous, sans causer ni crises industrielles, ni perte de capital, ni perturbation dans l'existence des travailleurs.

Partant d'un point de vue nouveau, M. Huet n'est ni libre-échangiste, ni protectionniste à la manière des autres, et l'on peut dire qu'en ce sens il a fait faire un pas à la question.

« Mais, dit-il, on le demandera peut-être y a-t-il là une question pour qui croit à la liberté? Peut-on se dire libéral et ne pas être libre-échangiste? Entendons-nous.

» Que la liberté vraie s'établisse dans les relations commerciales, nous la croyons partout juste, partout féconde. La concurrence ne nous effraie pas, nous n'avons peur ni du mot ni de la chose; mais à quelle condition la liberté peut-elle porter ses fruits bienfaisants? A la condition qu'à côté d'elle fleurissent l'égalité et la fraternité. Quand nous acceptons la concurrence au sein de la nation, c'est sous le bénéfice du droit au patrimoine et avec la garantie d'une autorité protectrice commune. Voilà ce qui prévient, adoucit ou répare les crises industrielles ou commerciales, l'engorgement des débouchés, l'avalissement des salaires, le déclassement des travailleurs. Êtes-vous en

mesure, demanderai-je aux libres-échangistes, d'établir demain un gouvernement cosmopolitique, l'égalité des impôts par toute la terre, le partage équitable, à chaque génération, de tous les capitaux du globe, comme patrimoine commun des enfants des hommes? Alors, hâtez-vous d'instaurer le règne de la fraternité universelle, et les barrières commerciales tombent aux applaudissements du monde entier. Mais, si l'union économique et politique des peuples ne se laisse entrevoir que dans un lointain avenir, s'ils doivent longtemps encore rester forcément dans une insolidarité au moins partielle, cette situation qu'il n'est au pouvoir de personne de faire cesser instantanément, n'est-elle pas soumise à des nécessités particulières?... »

Tout en admirant la vigueur et le bon sens des déductions de M. Huet, je ne puis admettre sans réserves sa conclusion : nécessité du maintien des douanes jusqu'à l'établissement de la fraternité universelle. *En fait*, je ne crois pas que cette nécessité doive subsister si longtemps; je dis les motifs de mon opinion plus loin. Je pense au contraire que c'est par l'abolition graduelle des douanes (en tant que moyen de protection) que s'établira la fraternité des peuples. La protection abattue, l'hostilité de l'esprit de monopole et les représailles de tarif feront place à la libre concurrence des nations dans le vaste atelier de l'univers. C'est en échangeant librement leurs produits sans privilège, comme sans défaveur, que les peuples sentiront qu'ils sont frères. C'est en voyant que leur prospérité dépend de celle de leurs co-échangeurs, qu'ils apprendront à s'aimer. Le libre-échange ne viendra pas à la suite de la fraternité universelle, mais la fraternité universelle s'établira par suite du libre-échange.

§ 14.

La question de la liberté du commerce a été généralement traitée par les économistes avec des vues agressives et dans le but d'en obtenir l'application par les gouvernements. Considérant la cause du *free-trade* comme gagnée, un auteur anglais a étudié les lois naturelles du commerce de peuple à peuple. Nous examinerons avec soin la théorie des échanges internationaux, que M. John Stuart Mill a insérée dans ses *Principes d'Économie politique*. La nouveauté des vues, la portée des déductions, l'impartialité et la profondeur des jugements justifient le succès obtenu en Angleterre et en France par cet excellent ouvrage, qui, sur plusieurs points, ramène la science dans la voie féconde, ouverte par les Économistes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

M. Stuart Mill est arrivé à cette conclusion que les échanges entre nations, comme ceux entre individus, gravitent, par des lois qui leur sont propres, vers ce point où l'offre fait équilibre à la demande, où les importations égalent les exportations.

Cette manière de voir paraît exacte. L'analyse des faits économiques, par laquelle l'auteur le démontre, est des plus ingénieuses. Toutefois il me semble qu'il n'a pas assez tenu compte de la façon dont les faits se succèdent dans la réalité, et que par suite il a passé trop légèrement sur les conséquences qui en résultent.

Suivons avec attention le raisonnement de M. Mill.

Le coût de production, dit-il, ne détermine pas les valeurs internationales; c'est-à-dire qu'un objet qui coûte 10 dans un pays, ne se vendra pas nécessairement dans un autre pays avec lequel il échange, 10, plus les frais de transport. Ainsi l'Angle-

terre pourrait échanger ses cotonnades contre les vins de Portugal, lors même que le Portugal produirait des cotonnades en dépensant moins de capitaux et de travail que n'en dépense l'Angleterre (1).

La valeur de l'objet importé dans un pays dépendra, non du coût de production de cet objet au lieu d'origine, mais de la valeur de la marchandise que l'on est forcé de donner en échange.

Ces formules paraissent un peu obscures au premier abord. M. Mill a soin de les éclaircir par des exemples.

« Si l'Angleterre importe des vins du Portugal et donne une balle de draps contre chaque pipe de vin, la valeur en échange de la pipe de vin en Angleterre ne dépendra pas de ce qu'aura coûté en Portugal la pipe de vin, mais de ce que la production du drap aura coûté en Angleterre. Quoique le vin n'ait coûté peut-être que dix jours de travail en Portugal, si le drap coûte en Angleterre vingt jours de travail la balle, le vin, rendu en Angleterre, s'échangera contre le produit de vingt jours de travail anglais, plus les frais de transport, etc. »

Il se peut même qu'un pays exporte ses marchandises dans un pays où elles sont à meilleur compte, c'est-à-dire où elles sont produites avec moins de travail. Si le drap, qui coûte 100 jours de travail en Pologne, en coûte 150 en Angleterre, et si le blé produit par 100 jours de travail en Pologne, en coûte 200 en Angleterre, il existera un motif pour que cette dernière commence les échanges. En effet, en ne faisant plus que du drap et en livrant ce qu'elle en produit en 150 jours

---

(1) *Principes d'Écon. polit.*, p. 165.

contre la quantité de blé produite en Pologne par 100 jours, mais qui en demande 200 en Angleterre, elle gagnerait encore 50 jours.

Tel est l'exemple donné par M. Mill. Spécifions-le davantage. Une balle de drap vaut en Angleterre 150 sh., et 10 hectolitres de froment 200 sh. En Pologne, les mêmes quantités ne valent que 100 sh. L'Angleterre livre sa balle de drap pour 100 sh., elle perd 50 sh. Mais avec ces 100 sh., elle achète 10 hectolitres de froment qui, rendus en Angleterre, valent 200 sh. Perte de 50 d'un côté, de l'autre gain de 100; reste bénéfice net, 50 sh.

M. Mill remarque, avec raison, que l'Angleterre, pour faire prendre ses draps à la Pologne où la balle vaut 100 sh., devrait les livrer au-dessous de 100 sh., qu'elle aurait par suite un peu moins de blé ou un moindre bénéfice et que l'avantage de l'échange se partagerait entre les deux pays.

Mais, remarquons-le bien, cet exemple ne serait exact qu'à condition que l'Angleterre n'eût pas de numéraire. Car sinon, la Pologne commencerait par vendre à l'Angleterre et ses blés et ses draps, jusqu'à ce que l'accumulation des métaux précieux en Pologne et leur rareté en Angleterre, fissent monter les prix en Pologne et les fissent baisser en Angleterre, au point de rendre les échanges possibles. M. Mill décrit ainsi lui-même le phénomène au § 4 du chap. XXI, L. 3.

Il s'en suivra que l'Angleterre ne portera des draps en Pologne, que quand elle pourra les y livrer à meilleur compte, et que nous n'aurons pas à enregistrer ce fait anormal d'un pays exportant ses denrées là où elles sont moins chères que chez lui.

L'exemple donné par M. Mill, quoique juste au fond, ne

correspond donc pas exactement à la succession des faits dans la réalité, et par suite il pourrait embrouiller les idées. Il y faut prendre garde.

Mais suivons de nouveau notre auteur. Le commerce commence entre deux nations. Qu'est-ce qui réglera la valeur d'une denrée apportée à l'échange? seront-ce les frais de production du lieu d'origine? Non, ce sera ce qu'il faut donner pour obtenir cette denrée; mais que faudra-t-il donner? Cela dépendra des conditions générales des échanges, lesquelles dépendent de l'équation de la demande entre les deux nations qui commercent.

M. Mill, faisant abstraction de la monnaie et des frais de transport, réduit l'échange au troc, et pose l'exemple suivant pour faire comprendre son principe.

10 yards de drap fin coûtent en Angleterre le même travail que 15 yards de toile. En Allemagne, 10 yards du même drap coûtent le même travail que 20 yards de toile. L'Angleterre aura de l'avantage à porter ses draps en Allemagne et à en rapporter de la toile. Mais quelle quantité de toile aura-t-elle pour ses 10 y.? Si elle en avait 20, elle en gagnerait 5, et l'Allemagne ne gagnerait rien; si elle n'en avait que 15, il n'y aurait pas de profit pour elle; tout l'avantage serait pour l'Allemagne. Ce sera donc une quantité oscillant entre 15 et 20. Supposons d'abord 17.

Mais la demande d'une marchandise dépend de son prix. Les 10 y. de drap valant 17 y. de toile en Allemagne, on demande 1000 fois 10 y. de drap.

En Angleterre, les 17 y. de toile valant 10 y. de drap, elle en demande 1000 fois 17 y.

1000 fois 17 sont à 1000 fois 10, comme 17 sont à 10.

Dans ce rapport de valeur qui existe entre les deux marchandises, l'offre de l'une égale la demande de l'autre; au moyen de l'une, on payera l'autre. Dans chacun des deux pays, l'importation égale l'exportation, et le drap s'échangera couramment contre la toile, dans le rapport de 10 à 17, l'Angleterre gagnant à cet échange 17 moins 15 ou 2, et l'Allemagne 20 moins 17 ou 3. L'Angleterre a pour ses 10 y. de drap 17 y. de toile, au lieu de 15 qu'elle obtenait chez elle, et l'Allemagne a ses 10 y. de drap pour 17 y. de toile qu'elle livre aux Anglais, au lieu de 20 qu'elle devait donner aux fabricants nationaux.

Mais prenons un autre cas. Au prix de 15 pour 17, l'Angleterre ne veut consommer que 800 fois 17 y. de toile, tandis que l'Allemagne désire obtenir 1000 fois 10 y. de toile. Il faudra donc que celle-ci offre davantage, 18 y. par exemple, c'est-à-dire qu'elle paie le drap plus cher. Au taux de 18 pour 10, l'Angleterre prendra peut-être 900 fois 18 y. de toile. En Allemagne, au contraire, la valeur du drap étant plus élevée, on ne prendra plus 1000 fois, mais 900 fois 10 y. de drap, et l'équilibre sera rétabli.

Si l'Angleterre avait demandé 1200 fois 17 y., l'Allemagne ne demandant que 1000 fois 10 y., elle aurait dû donner 10 y. pour moins de 17 y., peut-être pour 16 y. de toile. Par suite de la baisse du drap ou de la hausse de la toile, l'Angleterre demanderait moins de toile et l'Allemagne plus de drap, et l'équilibre se rétablirait.

« On peut donc considérer comme constaté que lorsque deux pays échangent deux marchandises l'une contre l'autre, la valeur respective d'échange de ces marchandises s'adapte aux goûts et aux besoins des consommateurs, dans l'un et l'autre pays, de manière à ce que la quantité de marchandises demandée

par un pays à l'autre, paie exactement la quantité de la marchandise demandée par celui-ci. Comme il est impossible d'assigner une règle générale aux goûts et aux moyens des consommateurs, il est impossible de dire à l'avance dans quel rapport les deux marchandises seront échangées l'une contre l'autre. Nous savons que les limites dans lesquelles sont renfermées les variations, sont le rapport entre le coût de production dans un pays et le coût de production dans l'autre. »

Ainsi, dans l'exemple donné, les 10 yards de drap anglais ne pourront s'échanger contre plus de 20 yards de toile, sinon les Allemands feraient eux-mêmes leurs draps, ni contre moins de 15 yards, sinon les Anglais feraient eux-mêmes leur toile.

Si maintenant nous voulons tenir compte des frais de transport, etc., les éléments du problème restent les mêmes. Ces frais peuvent empêcher les échanges, mais du moment que ceux-ci ont lieu, ils suivent la loi indiquée, sauf à ajouter de part et d'autre les frais de transport aux frais de production.

Il en est de même si l'on fait intervenir plusieurs marchandises et plusieurs nations. L'Angleterre prend à l'Allemagne 4000 fois 17 yards de toile. L'Allemagne prendra 500 fois 10 yards de drap, plus 500 fois un quintal de fer, valant 10 yards de drap, et l'équilibre existera de nouveau.

« La demande des deux pays pour les produits de l'un et de l'autre atteindra un certain rapport, exactement de façon à ce que tous les objets fournis par l'Angleterre à l'Allemagne, soient payés sans excédant, par ceux que l'Allemagne fournit à l'Angleterre. Ce rapport sera celui auquel le produit du travail anglais s'échangera contre le produit du travail allemand. »

M. Mill appelle cette loi des échanges commerciaux « *loi d'équation de la demande entre nations.* » Il la résume ainsi :

« Les produits d'un pays s'échangent contre les produits des autres pays à rapport de valeur tel, que la somme des exportations de ce pays égale exactement la somme de ses importations. »

Mais, de ce qu'en définitive les importations d'un pays doivent toujours être balancées par ses exportations, s'en suit-il que les pays commerçant entre eux fassent des bénéfices égaux ? Nullement.

Comme nous l'avons vu, le pays qui demandait plus à l'autre, devait pour rétablir l'équilibre baisser ses prix ou donner plus de ses produits. *Un pays qui exporte beaucoup, aura donc les marchandises des autres pays à bon marché.* Ses produits étant très-recherchés au-dehors, il obtiendra ses importations contre une petite portion relative du produit de son travail et de ses capitaux. Donc le profit sera plus grand pour lui que pour les autres.

M. Mill avait remarqué précédemment (1) que tous les avantages directs du commerce étranger résultaient des importations. *Rien de plus juste.* Cet avantage consiste à tirer du dehors pour 50 ce que nous aurions dû payer 75 chez nous. Mais il est aussi certain que nous gagnons à exporter beaucoup, parce qu'alors, au lieu de donner 50, nous ne devons plus livrer que 45.

### § 15.

Après cette analyse du simple troc, dont M. Mill a décrit les effets, il introduit l'argent dans le jeu des échanges inter-

---

(1) *Princip.*, etc., p. 68.

nationaux, et il prétend que les phénomènes seront encore les mêmes.

Examinons la question par nous-mêmes, en reprenant l'exemple qu'il a donné.

En Angleterre, 10 y. de drap valent 15 y. de toile; en Allemagne, ils en valent 20. L'échange commence. Je dis d'abord que les 10 y. de drap obtiendront (abstraction faite des frais) à peu près 20 y. de toile (1); mettons 19 1/2 y., juste ce qu'il faut pour engager l'Allemagne à abandonner la fabrication du drap, afin de l'acheter au moyen de ses toiles.

En effet, si je ne demandais que 17 y. de toile pour mes 10 y. de drap, tout le monde m'en offrirait davantage, soit 19 1/2 y. Certes l'Allemand qui m'offrirait 17 y. de toile pour 10 y. de drap, me ferait encore gagner 2; mais la concurrence l'amènerait bientôt au taux de 19 1/2 y. Il doit en être ainsi, car l'échange dans ces conditions équivaldrait à un perfectionnement dans l'art de fabriquer la toile, qui permettrait de faire 20 y. de toile avec le même travail et le même capital que 10 y. de drap. Or, c'est un fait avéré *que tout perfectionnement finit toujours par profiter aux consommateurs.*

Mais ce rapport normal ne se maintiendra pas toujours, et bientôt va s'appliquer la loi de variation des valeurs internationales.

Si au rapport de 10 à 19 1/2, l'Angleterre prend 1000 fois 19 1/2 y. de toile, et l'Allemagne 1000 fois 10 y. de drap, il y

---

(1) M. Mill suppose le chiffre de 17, anticipant sur le résultat final et sur l'équilibre qui doit s'établir. Évidemment chaque pays offrira le plus qu'il peut donner.

a équivalence. Les paiements d'un pays à l'autre se font par lettres. Il ne faut point de transport de numéraire.

Mais l'Allemagne ne prend plus que 800 fois 10 y. de drap, l'Angleterre continuant à importer 1000 fois 19  $\frac{1}{2}$  y. de toile. Elle consomme donc 200 fois 19  $\frac{1}{2}$  y. de toile qu'elle ne peut payer avec ses exportations. Que fera-t-elle? Elle payera la différence en métaux précieux.

L'écoulement des métaux précieux continuera, jusqu'à ce que, les prix changeant, l'offre égale la demande, et que l'exportation balance l'importation. Mais comment les prix changeront-ils? L'Angleterre, comme dans l'exemple du troc, donnera-t-elle ses 10 y. contre 18, 17, 16 y. de toile? Oui, et voici pourquoi. Le numéraire diminue chez elle; devenant plus rare, sa valeur monte, ou bien le prix de toutes choses descend; donc aussi le prix des objets d'exportation. Au contraire, en Allemagne, l'argent s'accumule. Sa valeur diminue, le prix de toutes choses augmente. Il en résulte que l'Angleterre offrira ses produits à meilleur compte et que l'Allemagne au contraire donnera moins de toile pour la même quantité de drap. Cette cherté de la toile fera que les Anglais n'en demanderont plus que 800 fois 18, 17 ou 16 y., tandis que l'Allemagne demandera 1000 fois 10 y. du drap qui a baissé de prix, et ainsi les métaux reflueront en Angleterre, la balance étant en sa faveur. Ce flux et ce reflux continuera jusqu'à ce que la valeur relative du drap anglais et de la toile allemande se soit fixée à un rapport tel, qu'il y ait équilibre entre l'offre et la demande, et que les paiements se fassent par simples lettres. Ce rapport sera peut-être, comme l'avait supposé dès l'abord M. Mill, de 10 à 17.

## § 16.

Examinons maintenant de plus près quand et comment aura lieu ce flux et reflux de l'argent, et quelles en seront les conséquences. Pour nous en rendre compte, il faut voir agir ce qu'on appelle le change, c'est-à-dire la puissance qu'a l'argent d'une place d'acheter sur une autre place, pour plus ou moins que sa valeur intrinsèque.

Un exemple familier rendra ce que nous avons à dire, sinon plus attrayant, du moins plus facile à suivre.

William de Londres achète à Paul de Paris pour une valeur de 1000 fr. Jacques de Paris achète à John de Londres pour 1000 fr. également.

Paul à Paris fait un billet sur William son débiteur à Londres, dans lequel il lui donne ordre de payer sa dette aux mains de la personne qui lui présentera la lettre. Jacques doit précisément 1000 fr. à John à Londres. Il achète pour 1000 fr. la lettre de Paul, qui est donc payé, et il envoie cette lettre à son créancier John, lequel se présente chez William. Celui-ci solde le montant de l'ordre, et John est également payé. Par cette opération, les deux dettes sont éteintes, les deux créanciers libérés. C'est comme si l'échange commercial avait eu lieu par simple troc.

Mais, tandis que William prend une seconde fois à Paul pour 1000 fr. de marchandises, Jacques en commande à John pour 2000 fr.

Comme la première fois, il achète la lettre de Paul sur Londres et l'envoie à son créancier John. Mais ainsi il n'est libéré que de la moitié de la dette. Que va-t-il faire pour les autres 1000 fr.?

L'envoie-t-il en espèces d'or ou d'argent, cet envoi lui occasionne des frais : achat de la monnaie, frais de transport, d'assurance, etc., prenons 5 % en tout, de sorte qu'il payera en réalité 2050 fr.

Il y a un autre moyen. Il propose à John de lui envoyer des marchandises françaises sur lesquelles il lui fera un rabais de 2 %; John accepte. L'expédition se fait et l'équilibre se rétablit entre l'exportation et l'importation des deux pays. Jacques perd bien 2 % sur ses marchandises; mais il perd encore moins que s'il avait dû envoyer de l'argent, qui lui aurait coûté 5 %.

De cet exemple résulte :

1° Que quand un pays importe plus qu'il n'exporte, les lettres sur le pays étranger sont rares, insuffisantes;

2° Que par suite, les négociants seront disposés à les payer d'une certaine prime, qui toutefois ne pourra jamais excéder de beaucoup les frais de transport du numéraire;

3° Que dans l'exemple cité 1000 fr., payables à Londres, seront payés 1020 fr. à Paris, ou que le créancier anglais John pour ses 1000 fr. aura pour 1020 fr. de marchandises françaises;

4° Qu'il s'en suit que le pays qui a le change pour lui, ou dont l'argent a sur les places étrangères une puissance d'acheter supérieure à sa valeur intrinsèque, profite dans le marché qui rétablit l'équilibre;

5° Que le travail et le capital sont plus rétribués dans le pays qui demande aux étrangers moins de produits, que les étrangers ne lui en demandent à lui-même.

Tout le problème du libre-échange est là. Ce fait est de la plus haute importance; qu'on me permette d'y insister encore.

Supposons que dans le cas cité plus haut, la journée du Français Jacques et de l'Anglais John soit de 5 fr. John a livré

pour 2000 fr. de marchandises à Jacques, soit le produit de 400 journées de travail. Jacques, pour le payer, achète le billet de Paul moyennant 1000 fr., soit le produit de 200 journées de travail. Il envoie le billet à John qui va en toucher le montant chez William. En outre, pour les 1000 fr. dûs en plus par Jacques, il ne suffit pas, comme nous l'avons vu, d'envoyer à Londres le produit de 200 journées de travail, il faut qu'il expédie 1020 fr. ou le produit de 204 journées.

Ainsi, pour jouir d'un produit égal à 2000 fr., John n'aura travaillé que 200 jours et Jacques 204 jours. L'équilibre ne se rétablira qu'au détriment de celui-ci, qui devra travailler 4 jours uniquement pour arriver à ce résultat.

De ce qui précède ressort cette vérité, que la balance dans les échanges internationaux ne se rétablit pas sans un avantage pour les uns, sans un désavantage pour les autres.

Cette analyse explique aussi la contradiction qui existe entre l'instinct des peuples et les axiomes des économistes. Les peuples veulent exporter plus qu'ils n'importent. Les économistes répètent sur tous les tons que le bénéfice du commerce consiste au contraire dans l'importation : « La vérité, dit Bastiat, est qu'il faudrait prendre la balance du commerce au rebours et calculer le profit national dans le commerce extérieur par l'excédant des importations sur les exportations. »

J.-B. Say avait dit également : « Les importations surpassent même d'autant plus les exportations, que le commerce est plus lucratif » (1).

L'observation est exacte, mais d'une toute autre façon que

---

(1) J.-B. SAY, *Cours complet*, 4<sup>e</sup> part., chap. 21.

ne l'entendent ces économistes. John a en effet exporté en définitive pour 2000 fr. et importé pour 2020 fr. Mais à quelles conditions ? A la condition qu'il ait d'abord exporté pour 2000 fr. et importé pour 1000 fr., sur le pied d'égalité et qu'il n'ait importé les 1020 fr. de marchandises supplémentaires que par d'effet du change et pour rétablir l'équilibre rompu. C'est ce que M. Bastiat aurait dû expliquer, et c'est en quoi l'instinct populaire, qui désire exporter, ne se trompe point.

Un change désavantageux pour un pays y stimule l'exportation. John a intérêt à acheter des marchandises françaises, puisqu'avec sa créance de 1000 fr. sur la France, il peut obtenir pour 1020 fr. de produits. Jacques a intérêt à envoyer à Londres pour 1020 fr. de produits, même au prix de 1000 fr., puisque, moyennant cette perte de 20 fr., il s'en épargne une de 30 fr. que lui aurait coûté l'envoi de la monnaie (1).

Mais il se peut aussi que Jacques ne puisse rien trouver qui engage John à faire venir des marchandises préférablement à de l'argent, soit que Paris ne produise rien du goût de cet Anglais, soit qu'il puisse obtenir toutes les marchandises qu'il désire, à un prix inférieur de 2 et même de 3 % au prix français. Alors Jacques, pour payer sa dette, devra nécessairement envoyer de l'argent (2).

---

(1) Voici un exemple entre mille :

« Les Anglais vendent les cotonnades avec un bénéfice insuffisant, uniquement pour faire passer en Chine les fonds nécessaires, afin de solder leurs achats en thé et en soie. » Rapport de M. Natalis Rondot sur le commerce avec la Chine. *Journ. des Écon.*, n° 3, 1847,

(2) Remarquons, chose singulière, que l'Anglais, en faisant venir de l'argent, ne reçoit effectivement que 1000 fr., les 30 fr. ayant servi à couvrir

La liquidation faite, moitié par le billet sur William représentant la valeur des marchandises envoyées à Londres par Paul, moitié par l'argent expédié directement par Jacques, celui-ci fait venir une seconde, une troisième fois pour 2000 fr. de marchandises, tandis que Paul n'en exporte toujours que pour 1000 fr. La liquidation continue à se faire de même, moitié en billet, moitié en numéraire. Jacques paie de plus en plus cher le numéraire qu'il doit acheter, et paie aussi par conséquent de plus en plus cher les marchandises qu'il achète à Londres. Mais cela lui importe peu, parce que, s'il doit donner 2050, 2040, 2030, c'est qu'il parvient sans doute à les vendre à Paris 2100, 2110, 2120. Il fait toujours le même bénéfice aussi longtemps que le goût des consommateurs français les pousse à acheter ces objets, même à un prix croissant.

Quel sera la conséquence de cet écoulement de numéraire? D'abord, que le numéraire devenant rare, Jacques devra le payer de plus en plus cher. En second lieu, que cette rareté haussant la valeur de l'argent, celle des autres marchandises baissera. En Angleterre au contraire, l'argent s'accumulant, sa puissance d'acheter diminuera. La valeur de toutes choses qu'on y comparera sera augmentée.

Alors il se peut que le consommateur français se lasse de commander des marchandises, qui lui coûtent 2120 fr., au lieu de 2000 qu'elles lui coûtaient d'abord. Ou bien il se peut que, le prix de tous les objets diminuant en France, John qui

---

les frais de transport; il n'a donc nul avantage. Il en aurait eu un, s'il avait pu faire venir des marchandises. Donc recevoir la balance en argent, n'est pas un bénéfice. Le bénéfice ne s'obtient qu'en important plus qu'on n'a exporté. Sous ce rapport les économistes ont raison.

d'abord n'en voulait pas, parce qu'il pouvait acheter les similaires à 5 % meilleur marché à Londres, en demande, maintenant que cette différence est effacée et que tout est devenu moins cher à Paris.

L'écoulement du numéraire, le bon marché croissant à Paris et la cherté relative à Londres, ne s'arrêteront que quand l'équilibre sera rétabli, soit parce que Jacques cesse de demander à John plus que Paul ne vend à William, soit parce que John commence à consommer des produits français et qu'il ramène ainsi l'égalité.

### § 17.

Voilà les phénomènes naturels de l'échange entre nations, analysés aussi exactement que possible.

Quel jugement en porteront les économistes ?

M. Bastiat consultera les livres de Jacques (1), il y trouvera d'un côté que Jacques a payé les marchandises achetées à John 2050 fr., soit 1000 fr. pour le billet sur William et 1050 fr. en numéraire expédié ; mais d'un autre côté, il verra que Jacques a réalisé 70 fr. de bénéfice, en vendant ces marchandises anglaises 2120 fr. Tout est au mieux, dira-t-il.

M. J.-B. Say concluera (2) : Jacques a fait un bénéfice et personne n'a rien perdu ; comment se pourrait-il que la nation fut lésée dans ses intérêts, sans qu'aucun particulier ne perde ? Les métaux précieux sont une marchandise comme une autre. Il est parfaitement indifférent d'exporter du numéraire ou tout autre

---

(1) *Sophismes écon.*, § 6.

(2) 4<sup>e</sup> partie, ch. 11.

objet. Le système de la balance du commerce est renversé par le ridicule.

M. Stuart Mill qui a examiné les faits de plus près, les juge autrement.

Quand un pays a enlevé par l'échange une partie du numéraire du pays avec lequel il commerce, il en résulte pour lui un double avantage. « D'abord, le prix de toutes choses ayant augmenté, les revenus de tous ses producteurs se trouvent augmentés dans la même proportion. Ils n'en retirent aucun avantage, lorsqu'ils s'achètent des produits l'un à l'autre, puisque le prix de l'article qu'ils achètent se trouve augmenté dans la même proportion que leurs moyens d'acheter; mais ils en profitent chaque fois qu'ils achètent un article qui n'ait pas augmenté et plus encore un article dont le prix ait baissé. » C'est précisément le cas des marchandises offertes par l'étranger à un prix moindre, tout ayant baissé chez lui. Il s'en suit que le pays *plus exportant* pourra acheter ces marchandises moins cher, et que relativement il aura une partie d'un revenu général augmenté pour y faire face; « il gagnera donc des deux côtés. Il achètera la même quantité qu'avant avec moins de monnaie, et il lui en restera davantage à dépenser pour ses autres besoins » (1).

« Le bon marché d'un article, dit encore M. Mill, ne doit pas se mesurer seulement à la somme de monnaie en laquelle il est évalué, mais par le rapport de cette somme et de celle qui exprime le revenu des consommateurs. Le prix est le même pour les consommateurs anglais — (les plus exportants) — et

---

(1) *Principes*, etc., t. II, p. 219. V. la note.

étrangers; mais les premiers paient sur des revenus, dont la valeur se trouve augmentée par la nouvelle distribution des métaux précieux, tandis que cette distribution a réduit la valeur en monnaie des revenus des seconds » (1).

On le voit, sans relever la bannière de la balance du commerce, sans attaquer le libre-échange dont il considère la cause comme définitivement gagnée, M. Stuart Mill prouve clairement qu'il n'est pas indifférent d'exporter son numéraire, et que le pays qui l'aura fait, subira un double désavantage.

Dans le cas où le pays qui a le change contre lui rétablit l'équilibre, en exportant plus de ses marchandises à un prix moindre, nous avons vu que ce pays perdait à cet échange, puisqu'il donnait le produit de plus de travail contre le produit de moins de travail. Quand un pays n'a pu rétablir l'équation des échanges de cette façon, et qu'il a exporté son numéraire, il faudra qu'il subisse un désavantage du même genre, mais plus grand. Il devra donner encore plus de travail pour recevoir en échange une valeur moindre. Le travail sera moins rétribué; ce pays sera plus appauvri.

Nous voilà loin déjà de la théorie de la plupart des économistes, qui affirment qu'il n'est pas plus désavantageux d'exporter du numéraire que toute autre marchandise. Mais est-ce tout? Non. Je crois qu'il est d'autres conséquences encore que M. Stuart Mill n'a pas signalées ou qu'il n'a pas suffisamment mises en lumières.

---

(1) P. 221.

§ 18.

Indépendamment du bénéfice d'acheter moins cher les denrées importées, l'accumulation des capitaux assure encore d'autres avantages.

D'abord, elle fait baisser l'intérêt de l'argent et favorise ainsi la production. En second lieu, elle rend possible l'application en grand de tous les perfectionnements de la science, l'établissement de puissantes machines, de voies de communication améliorées; en un mot, elle permet de faire usage de tous les moyens qui contribuent à rendre le travail aussi productif et par suite les produits aussi bon marché que possible.

Il en résulte que si, d'une part, l'accumulation du numéraire dans un pays tend à y faire monter le prix de toutes choses, d'autre part, elle tendra, par un autre effet, à le faire baisser. Le pays auquel le numéraire a été enlevé, devra donc baisser de son côté considérablement ses prix pour pouvoir exporter à son tour et rétablir l'équilibre. La production y sera favorisée, parce que tout sera à bon compte, l'argent étant rare; mais d'un autre côté elle sera contrariée par la cherté et la rareté des capitaux.

Remarquons que dans cette lutte, le pays plus exportant arrive au bon marché par la richesse, par l'emploi du capital, tandis que l'autre n'y arrive que par la gêne, par la dépréciation des revenus et par la baisse des salaires.

Mais de cette situation relative des deux pays peut résulter un autre ordre de faits. L'argent abonde en A, l'intérêt y tombe à 3, les salaires montent sans cesse. En B, les capitaux, d'une rareté extrême, se paient 8, 9 %; les salaires sont très-bas.

B ne peut faire refluer le numéraire chez lui, en exportant en A, parce que A avec ses machines perfectionnées produit à meilleur compte que B, et continuerait à importer en B, si ce pays pouvait encore lui fournir quelqu'article en échange. Qu'arrivera-t-il? Les capitaux, alléchés par les gros intérêts, passeront en B, non pour acheter des marchandises, mais pour s'y placer en achats de terres, en hypothèques, en prêts faits à l'État, en entreprises industrielles, en chemins de fer, etc. (1).

Que pensent les économistes de cette nouvelle conséquence de l'excès d'importation? M. Mill n'en dit rien, n'ayant pas étudié cette face de la question. Mais M. Garnier, répondant à M. P.-J. Proudhon (*Journal des Économistes*, 1847), va nous faire connaître l'opinion des disciples de J.-B. Say.

D'abord, dit-il, l'argent revient généralement contre des marchandises exportées en plus par le pays qui avait d'abord trop importé.

C'est vrai : nous avons vu comment l'équilibre se rétablit dans ce cas entre les pays qui échangent entre eux et quels désavantages en résultent pour l'un des deux. Il est étrange que M. Proudhon n'y ait point fait attention (2). Mais l'équi-

---

(1) M. Proudhon a développé cette observation avec sa vigueur ordinaire, *Contradict. écon.*, ch. 9. Mais il n'a pas remarqué qu'un pays qui n'exportait pas d'abord autant qu'il importait, peut le faire, dès qu'il est stimulé par un change défavorable. Que signifie ensuite ce dithyrambe en l'honneur de la monnaie, la *marchandise-princesse*, etc.? Sa théorie de la *valeur constituée*, comme il dit, a multiplié les erreurs dans ce chapitre, qui contient du reste beaucoup de vues justes.

(2) « Les capitaux métalliques sont donc revenus et ils ne sont pas revenus pour rien : on avoue cela. Or contre quoi ont-ils été échangés à leur retour, c'est-à-dire prêts? Est-ce contre des marchandises? non, puisque

libre se rétablit aussi quelquefois, parce que le pays où le capital est accumulé le place dans les pays où il est rare.

M. Garnier est trop clairvoyant pour nier le fait. Il admet, par exemple, que les capitalistes bâlois placent sur hypothèque en Alsace des sommes considérables. Mais, selon lui, c'est un bonheur pour l'Alsace que les capitaux étrangers viennent féconder. Plaindra-t-on jamais un propriétaire qui trouve de l'argent pour améliorer ses terres? Qu'importe d'où vient le capital? Il faut voir les avantages qu'il procure et qui sont assurés au pays.

Mettant de côté les conséquences ultérieures que nous examinerons plus tard, j'admets qu'il y ait un avantage pour le pays, si l'argent emprunté y est utilement dépensé. Il en sera de même, si le capital étranger vient y établir directement des usines, des chemins de fer, etc. Mais, en sera-t-il encore de même quand l'étranger achète des fonds de terre ou bien prête au gouvernement?

S'il achète un fonds de terre, il y a substitution d'un propriétaire à un autre; il n'y a nulle augmentation de la production du sol. Reste à voir ce que le vendeur fera de la somme reçue. S'il l'emploie reproductivement dans le commerce ou dans l'industrie, il y a de nouveau avantage pour la nation. Mais

---

notre importation est toujours supérieure à notre exportation; puisque pour soutenir cette exportation telle quelle, nous sommes forcés de nous défendre contre l'importation. » *Système des contradict. écon.*, t. II, p. 54. M. Proudhon n'a pas remarqué ce fait certain, journalier, que les variations du change suffisent fréquemment pour rétablir l'équilibre. Les métaux reviennent donc très-souvent sans être prêtés, comme le suppose M. Proudhon, qui généralise un cas spécial et ne semble admettre que celui-là.

s'il l'emploie pour payer ses dettes, comme c'est le cas dans les pays ruinés, il n'y en a guère.

Si le capitaliste étranger prête au gouvernement, il n'y a pour le pays nul avantage immédiat, car les gouvernements n'empruntent d'ordinaire que pour dépenser improductivement.

Donc, dans le cas que nous examinons, comme conséquence immédiate, tantôt il y a avantage, tantôt il n'y en a point, suivant l'emploi définitif du capital importé.

Mais comme conséquence ultérieure, il y a toujours désavantage. Il consiste en ceci, que c'est un étranger qui touche le revenu de la terre achetée, l'intérêt de l'argent prêté aux particuliers et au gouvernement, les dividendes de l'usine ou du chemin de fer, etc. Ce désavantage a été signalé; il a été reconnu; il a un nom : c'est ce qu'on a appelé avec exagération peut-être le *fléau de l'absentéisme* (1).

---

(1) J.-B. Say, qui soutient qu'en dépensant dans un voyage à l'étranger le revenu de ma ferme, je ne fais sortir du pays aucune portion de son capital, condamne cependant l'*absentéisme*, quoiqu'un voyage ne soit, en définitive, qu'un *absentéisme* de courte durée. Voici comment il s'exprime avec plus d'exactitude que de logique; ici il a raison, mais il se contredit : « Je ne prétends point excuser les Anglais qui tirent habituellement leurs revenus d'Irlande et dépouillent ce malheureux pays, comme fait une taxe de guerre, c'est-à-dire par des exportations qui n'entraînent pas de retours. Ces exportations d'ailleurs ont lieu en marchandises, en blés, bien plutôt qu'en argent. Il est fâcheux que M. Macculloch, en défendant les *absentees*, ait blessé tout à la fois les principes d'une saine politique et ceux d'une saine économie politique. » *Cours complet*, 4<sup>e</sup> partie, ch. 12, en note. Les propriétaires de rentes, de terres, de chemins de fer, d'usines, etc., situés en pays étrangers, sont par rapport à ce pays des *absentees*. Nous essayons d'analyser le tort réel que cause leur absence.

Si l'emprunteur ou le tenancier paie la rente à un capitaliste étranger, il n'en paiera ni plus ni moins. Donc là n'est pas le mal. Mais ce capitaliste recevant de l'argent, cet argent lui permettra d'acheter les produits manufacturés du pays où il a placé ses capitaux ou même d'en faire venir des denrées pour nourrir un certain nombre de ses concitoyens, qui lui fourniront en échange de quoi satisfaire à ses besoins. Le résultat définitif sera donc que plus d'artisans vivront autour de lui, et qu'il y en aura moins dans le pays qui paie la rente.

Ce qui n'est que d'une importance secondaire, quand il s'agit de deux parties d'un même empire, comme l'Irlande et l'Angleterre, peut avoir une grande importance *politique*, quand il s'agit de deux pays différents. La population croîtra dans l'un, diminuera dans l'autre. Aussi longtemps que la guerre est possible et que des nationalités rivales existent, on peut y voir un mal.

### § 19.

Voici une seconde face de la question.

Avant la vente de la terre à des capitalistes étrangers, le revenu était dépensé dans le pays et y faisait vivre un certain nombre d'artisans. Après la vente, l'acheteur de la terre dépensera le revenu hors du pays. La demande du travail sera alors plus grande chez la nation capitaliste, et si les travailleurs déclassés pouvaient s'y transporter, il n'y aurait d'autre mal que leur émigration. Mais en général trop d'obstacles s'y opposent. La plupart du temps, les suites seront donc autres.

Le propriétaire demandant plus de travail dans son pays, le salaire y haussera.

En ce moment deux choses peuvent arriver, toutes deux d'une extrême importance.

1° Ou bien, malgré la hausse du salaire, le capitaliste continuera à se fournir autour de lui, soit parce que ses compatriotes savent seuls bien faire ce qu'il désire, soit parce que les frais de transport, de douane, etc., l'empêchent de tirer de l'étranger les produits qu'il demande. En ce cas, il payera tout plus cher, jusqu'à ce que les salaires plus grands distribués aux ouvriers aient permis à ceux-ci de se multiplier; alors la concurrence qu'ils se feront ramènera les prix au même taux qu'avant. Le résultat sera donc un accroissement de population dans le pays capitaliste B.

Au contraire dans le pays emprunteur, vendeur A, où le revenu du fonds aliéné n'alimentera plus le travail, les artisans offriront leurs bras. Le salaire baissera, et cette baisse, après une crise plus ou moins longue, diminuera le nombre des travailleurs, en les faisant mourir de faim, faute d'emploi. Le résultat sera une diminution dans la population du pays A.

2° Ou bien, par suite de la hausse des salaires et des prix, les négociants du pays B iront demander des produits fabriqués là où ils les trouveront à meilleur marché. Et il y aura chance qu'ils les trouvent dans le pays A, où les salaires ont baissé, puisque les artisans employés par le revenu de la terre vendue offrent leurs bras au rabais. Alors le revenu du fonds aliéné ou les denrées auxquelles ce revenu donne droit, seront livrés à ces ouvriers, qui donneront en échange un produit manufacturé, lequel passera dans le pays B, pour satisfaire les besoins du capitaliste ou de ses ayant-droit. En ce cas, le résultat final serait que le pays A contiendrait des capitalistes de plus, et le pays B des capitalistes de moins. Pourrait-on dire que ce soit

un fléau? Il y aurait en tout cas un notable désavantage, que voici.

Quand un pays paie des rentes à des *absentees*, c'est comme s'il était dépeuplé par un tribut de guerre, dit J.-B. Say. Si cela était vrai, ce serait un grand embarras pour les partisans du libre-échange, car il est certain que les pays qui exportent plus, deviennent souvent propriétaires d'une partie des fonds et des rentes des pays qui exportent moins. Les premiers dépouilleraient donc les seconds, et alors y aurait vasselage, servage économique. Comment l'illustre J.-B. Say n'a-t-il pas vu qu'il condamnait ici toute sa théorie du commerce international? L'abus des formules abstraites en a fait faire bien d'autres à ses élèves.

Mais la comparaison de J.-B. Say n'est pas juste. Un tribut de guerre est levé sur tout un pays qui ne reçoit rien en échange. Ce que touchent les *absentees*, au contraire, c'est l'acquittement d'une dette contractée pour la jouissance d'un capital ou d'un bien-fonds, comme l'a très-bien fait remarquer M. Garnier.

Cependant il y a quelque chose de vrai dans cette qualification de tribut. Premièrement, le pays qui recevra ce soi-disant tribut, peuplé de propriétaires, de rentiers, d'actionnaires, etc., sera plus riche et jouira des avantages que semble procurer la richesse. Ces capitalistes se feront bâtir des demeures superbes, des palais; ils auront des parcs, des châteaux, où ils accumuleront les chefs-d'œuvre de l'art, que l'or ne peut faire produire, mais que l'or peut acheter; ils amélioreront leurs terres, au prix des plus grands sacrifices; par leur concurrence ils feront augmenter la valeur de tous les biens; ils seront prêts à concourir largement à toutes les entreprises d'utilité ou même de

luxe qui naitront autour d'eux; ils créeront ainsi des merveilles qui seront l'orgueil de leur nation et l'étonnement des étrangers; s'ils sortent de chez eux, ils parcourront les autres contrées en maîtres, car touchant la rente, ils seront les vrais seigneurs, les *land-lords*, comme disent énergiquement les Anglais, et s'ils doivent faire la guerre, ils soudoieront les autres peuples qui défendront leur cause. Heureux le monde, s'ils mettent leur puissance au service de la liberté!

Premier avantage du pays B.

Secondement, le pays A, ayant tous les ans une certaine somme à faire passer sans retour dans le pays B, il s'en suivra qu'il aura le change contre lui, et que pour payer en marchandises, il devra toujours les donner un peu au rabais.

M. Stuart Mill explique parfaitement cet effet, dans un paragraphe où il examine les paiements sans caractère commercial d'une nation à une autre, « tels que tributs, rentes envoyées à des propriétaires absents, intérêts payés à des créanciers étrangers, dépenses du gouvernement au-dehors, etc. »

« En supposant que le commerce soit en état d'équilibre lorsque les remises obligatoires commencent, la première remise est nécessairement faite en espèces. Elle amène un abaissement des prix dans le pays qui fait la remise et une hausse des prix dans le pays qui la reçoit. Naturellement on exporte plus de marchandises qu'auparavant et on en importe moins, de manière à ce que, à ne considérer que les affaires commerciales, la différence soit toujours due au pays qui reçoit. Lorsque les créances qui naissent ainsi du commerce, au profit du pays tributaire, s'élèvent jusqu'à balancer le crédit ou la dette obligatoire, quelle que soit son origine, il n'y a plus de transport d'espèces : l'équilibre n'existe pas entre les importations

et les exportations, mais il existe entre les sommes à payer; le change est au pair; les dettes et les créances se balancent et le tribut ou la remise se paient en marchandises. Le résultat, quant à l'intérêt des deux pays, est celui que nous avons déjà signalé; le pays qui paie achète plus cher tout ce qu'il demande au pays qui reçoit, tandis que celui-ci obtient outre l'avantage de recevoir le tribut, celui de payer moins cher des articles qu'exporte l'autre pays » (1).

Ce désavantage pour le pays qui paie une rente à un autre existe, même dans le cas le plus favorable que nous ayons supposé : celui où le capital qu'il a emprunté s'est transporté chez lui, pour y être employé reproductivement à fonder une usine, à établir un chemin de fer, etc. Les profits de l'entreprise passeront à l'étranger, en tendant à mettre le change contre le pays où elle est établie. Mais du moins le capital employé produira une demande de bras et poussera ainsi à une hausse de salaires d'abord, à un accroissement de population ensuite, compensation qui n'existerait pas si l'emprunt ou le prix de la vente avait été dissipé sans retour.

---

(1) *Principes d'Écon. pol.*, t. II, p. 225. Notons en passant, qu'ici encore le pays tributaire exportera davantage et d'autant plus que le tribut est plus grand. Il ne suffit donc pas de constater qu'un pays exporte plus qu'il n'importe pour en conclure qu'il gagne par son commerce. Nous ne pouvons assez le répéter, en économie politique, les formules générales sont presque toujours trompeuses. Il faut voir comment et pourquoi on exporte.

§ 20.

Résumons cette longue analyse.

Un peuple qui produit de bonnes marchandises, à bon compte, en vendra beaucoup.

Un autre peuple lui achète-t-il pour plus qu'il ne lui vend, il lui devra un solde.

Stimulé par le change défavorable, ce dernier pourra se libérer en livrant ses produits à meilleur marché. L'équilibre se rétablit, mais il y a un désavantage pour lui.

Ne parvient-il pas à s'acquitter ainsi, il faut qu'il paie la balance en numéraire. Le numéraire s'accumulant chez l'un et devenant rare chez l'autre, finira par refluer vers la place où il fait défaut.

Il y reviendra, mais de quelle façon ?

Il y reviendra, soit pour acheter des marchandises devenues moins chères par la baisse générale des prix;

Soit pour y acheter des rentes, des biens fonds, etc.;

Soit pour y fonder des entreprises industrielles.

Ce retour du capital peut être un avantage relatif, comme dans ce dernier cas; mais il sera toujours suivi d'une conséquence fâcheuse pour le pays dans lequel il est rappelé de l'une ou l'autre de ces trois manières.

La moins fâcheuse de ces conséquences est qu'il y achètera les produits au-dessous de leur valeur; la plus fâcheuse est que, transportant à l'étranger la propriété et par suite le revenu d'un fonds, il pourra aussi y appeler une partie de la population égale à celle qui disparaîtra dans le pays qui a aliéné cette propriété.

On comprend, par ce qui précède, que M. Proudhon s'est livré à une de ces exagérations de rhéteur qui rendent la vérité suspecte, quand il a dépeint le reflux du numéraire vers les pays qu'il avait abandonnés, comme le signal de leur ruine, la cause de leur misère, le sceau de leur vasselage économique. Il semble aussi que M. Garnier n'a pas assez tenu compte des crises, ou tout au moins des désavantages qui accompagnent toute nouvelle distribution des capitaux entre les divers pays.

Cette succession de faits, que nous avons essayé d'étudier dans l'abstrait, nous l'avons vue s'accomplir dans le réel : spectacle vraiment prodigieux pour qui sait en suivre tous les phénomènes dans la suite où ils s'engendrent. Les desseins de la Providence, qui vont au progrès de l'humanité, y éclatent en traits qu'on ne saurait méconnaître.

Voyez-vous ce peuple, petit par le nombre, puissant par la fermeté du caractère et par l'aptitude au travail? Il habite une île perdue sur la vaste surface du globe; mais cette île renferme en abondance le fer et le charbon minéral qui, habilement mis en œuvre, multiplient indéfiniment le faible levier du bras humain. Grâce à ces agents, grâce surtout à la trempe particulière de son génie, qui lui donne des institutions, des lois, des mœurs, un culte favorables au travail, il produit mieux et à meilleur compte que les autres peuples. Par suite de cette productivité plus grande de son dur labeur, les autres nations recherchent ses marchandises, et pour maintenir l'équilibre commercial et la possibilité de continuer l'échange, elles doivent lui expédier plus de richesse qu'il ne leur en livre. Le capital se concentre dans son sein. Il l'emploie à construire des machines qui lui permettent de lutter contre le rabais qu'offrent ailleurs les salaires sans cesse diminuant. Le capital

continue à affluer. On dirait que ces engins infatigables l'aspirent de toutes les parties de l'univers pour le déverser dans cette île, vaste atelier produisant pour le monde entier. Enfin son niveau montant toujours et l'intérêt baissant, un emploi suffisamment fructueux lui manque : il reflue sur les pays qu'il avait momentanément délaissés.

Mais ce capital confère au peuple qui le possède la puissance d'acquérir une partie des biens des autres peuples, ou de disposer d'une partie de leurs produits. Disposer de ces produits, c'est pouvoir commander du travail, en livrant les denrées nécessaires à celui qui l'exécute. Quel travail commandera donc ce peuple capitaliste ? Un travail utile sans doute, puisqu'il doit rapporter à celui qui l'ordonne l'intérêt de son argent. Ce travail consistera à créer ces usines fécondes qui épargnent la peine, ces chemins qui annulent pour ainsi dire les distances, ces télégraphes qui suppriment l'espace, ces entreprises de toute nature qui augmentent sans cesse les produits et multiplient la richesse.

Quelle révolution s'est donc opérée ? La disposition des ressources des nations a passé de mains inactives ou inhabiles en des mains promptes à la besogne, impatientes d'amélioration. Le peuple exportateur a répandu partout ces capitaux, fruits de son habileté et de son épargne, et son génie industriel, cause de sa puissance et de sa grandeur. Qu'est-ce qui le pousse ? Est-ce le désir d'être utile ? Non, c'est son intérêt. Preuve nouvelle que l'intérêt de tous s'accorde ; démonstration sans réplique de cette vérité, que nul pays ne peut s'enrichir sans que sa richesse ne finisse par profiter aux autres.

Dans ce peuple, instrument de la civilisation matérielle, qui n'a reconnu l'Angleterre ?

N'est-ce pas elle, qui a couvert les innombrables emprunts qui ont servi à fonder l'indépendance des anciennes colonies espagnoles et portugaises en Amérique?

N'est-ce pas elle qui a fourni une grande partie des emprunts du continent?

Et service plus réel, n'est-ce pas elle qui par ses capitaux, par ses ouvriers, par ses ingénieurs, a établi un nombre considérable d'usines, de fabriques, d'exploitations minières, en Espagne, en Suède, en Norwège, en Prusse, en Autriche, en Russie, en France, en Suisse, etc. (1)?

(1) « On peut voir aujourd'hui en Prusse, en Autriche, en Saxe, en Suisse, en Italie d'immenses manufactures fondées avec des capitaux anglais, servies par des ouvriers anglais et dirigées par des ingénieurs anglais. » Rapport d'un manufacturier à la chambre de commerce de Manchester, cité par M. Bastiat.

Les faits de ce genre sont trop nombreux et trop connus pour qu'on doive les énumérer.

Faut-il en citer quelques-uns? M. Rothschild vient de fonder en France une grande entreprise de navigation à vapeur. Les capitaux anglais y sont intéressés pour plus de la moitié, faisant ainsi concurrence à leur propre patrie. Le capital devient cosmopolite. Tout contribue à préparer l'unité des peuples. V. les journaux du mois d'août 1853.

« Le général Chesney, arrivé de Constantinople, a été reçu hier par l'Empereur. C'est lui qui a obtenu de la Porte la concession du chemin de fer de l'Euphrate. A ce propos, une lettre de Constantinople fait remarquer que tous les grands travaux d'utilité publique en Turquie ont été accaparés par les Anglais. Tels sont : le chemin de fer de Smyrne à Aïdin, celui de la vallée de l'Euphrate, celui de Routschouk au golfe de Saros et la ligne télégraphique de Constantinople aux Indes. La banque de Constantinople est également fondée par des capitalistes de Londres, ainsi qu'une foule d'autres entreprises qui n'ont pas un caractère public. Quant aux Français, la même lettre

N'est-ce pas elle qui par ses capitaux encore, par ses entrepreneurs, par ses machinistes a construit en tout ou en partie les chemins de fer de la France, de la Belgique, de la Norvège, du Danemarck, de l'Égypte, de l'Inde, du Brésil, de l'Australie, du Chili et même des États-Unis?

N'est-ce pas elle qui, après avoir fondé du plus pur de son sang la grande république transatlantique, par ses capitaux toujours et par son aptitude à la navigation et à la colonisation, fait surgir en ce moment un nouvel empire à nos antipodes et réunit à l'Europe le lointain Orient par les liens du commerce, des communications à vapeur et bientôt par le rapport instantané de l'éclair électrique?

N'est-ce pas elle qui, non contente de lancer sur les flots de la mer des navires-léviathans, capables de transporter à la fois toute une armée ou la population d'une ville, sonde les abîmes de l'Océan et leur confie le fil merveilleux qui fera palpiter de la même pulsation le cerveau de deux mondes?

N'est-ce pas elle qui, tout en semant dans toutes les parties de l'univers des états nouveaux, va, par le tracé d'une voie ferrée, rendre la vie et la fertilité au territoire si longtemps désolé de Ninive et de Babylone?

Que la vanité des nations s'irrite de voir les améliorations s'accomplir sur leur propre territoire par le génie d'un autre peuple, on le comprend. Mais que l'économiste se mette à ce point de vue étroit, c'est ce qu'il faut blâmer. L'homme qui

---

fait remarquer qu'ils ouvrent une foule de petites boutiques à Péra et à Galata, où ils se ruineront en se faisant une concurrence effrénée, comme à Kamiesch. »

(Correspondance française de l'*Étoile belge*, du 8 février 1837).

attend de l'avenir plus de lumières et plus de bien-être pour tous, doit applaudir au progrès, n'importe par qui il vienne.

Au reste, n'envions pas trop à l'Angleterre sa glorieuse mission. Si elle est pleine de grandeur, elle est aussi pleine de périls; sa coupe est d'or, mais elle déborde d'amertume. Cette île, peuplée d'un nombre sans cesse croissant de travailleurs, ne sera bientôt qu'une ville immense, la capitale industrielle de l'univers; Londres seul a la population d'un royaume. De toutes les parties du globe, des flottes innombrables lui apportent les subsistances et les matières premières, en échange desquelles elle renvoie des objets manufacturés. Par tous les efforts du génie humain, elle cherche des marchés et agrandit ses débouchés. Mais le paupérisme est toujours là, qui la talonne et la gagne parfois de vitesse. Sous peine de mort, il faut qu'elle crée ou qu'elle trouve des producteurs de vivres qui puissent acheter la production croissante de ses machines et donner de l'ouvrage à sa population prolifique. Elle est enchaînée à son œuvre de civilisation comme un galérien à son banc de rameur. C'est en vain qu'elle accumule en son sein les capitaux du monde. Un peuple de millionnaires s'élève au-dessus d'un peuple de prolétaires. Les inéluctables lois de l'économie ouvrent entre eux un abîme que la charité essaie en vain de combler. Tous souffrent: les uns par l'excès des privations, les autres par l'excès de la richesse. L'ennui, le *spleen* lugubre s'abattent sur l'opulence, comme la faim sur la pauvre. A la surface de la terre, au sein de la terre, partout le labeur incessant de l'homme et de la mécanique; la fumée du charbon enveloppe l'île entière, qui n'est plus qu'une immense usine. Jamais l'œil humain n'a contemplé une telle accumulation de capitaux, une telle fécondité du travail; et pourtant que de misère! Chaque année on tisse

des étoffes de quoi ceindre la planète et celui qui les fabrique est à peine vêtu ?

Sachons à la fois admirer l'Angleterre et la plaindre. C'est au plus fort que la Providence réserve l'œuvre la plus rude. Ah ! sans l'idée de cette œuvre à accomplir, qui ne préférerait à son sort celui de l'indolente Sicile, contemplant en paix sa mer et son ciel bleus, ou même celui de la Norvège, assise sur sa terre de granit, près de ses sapins glacés, pauvre, mais la bible à la main, jouissant de la nature et de Dieu ?

### § 21.

Après avoir tâché de démêler quelques-uns des effets de l'échange entre nations, sous le rapport de l'équilibre de l'offre et de la demande, et sous le rapport du change, revenons à l'examen des arguments de ceux qui veulent que le commerce soit affranchi de toute entrave. J'ose prédire que nous arriverons toujours à la même conclusion : cette liberté est favorable à l'accroissement du bien-être général, elle prépare l'union des peuples ; mais elle sera fatale aux incapables et aux paresseux. La loi de justice, d'après laquelle, sous un régime équitable, celui-là seul qui travaille beaucoup et bien prospère, cette loi s'appliquera aux nations, par la concurrence universelle, comme elle s'applique maintenant à l'abri des douanes, par la concurrence des individus dans un même État.

Voyons d'abord la question de droit.

Suivant les Physiocrates, suivant les économistes français contemporains, MM. Michel Chevalier et Bastiat surtout, la liberté des échanges découlerait directement du droit de pro-

priété. La propriété implique, disent-ils, qu'on puisse donner, à plus forte raison, qu'on puisse vendre à qui l'on veut. M'empêcher de disposer à mon gré de ce que j'ai produit par mon travail, c'est nier la propriété.

Mais vous faites plus. Vous me forcez d'acheter à mon voisin qui me vend cher, et de lui vendre bon marché les fruits de mon industrie.

« Disposer législativement des consommateurs, les réserver au travail national, c'est empiéter sur leur liberté, c'est leur interdire une action, l'échange, qui n'a en elle-même rien de contraire à la morale; en un mot, c'est leur faire *injustice* » (1).

M. Bastiat appelle la protection tout crûment une *spoliation, un vol*. Il a écrit une petite brochure très-piquante, dans laquelle il prouve que la douane prend aux uns pour donner aux autres, que partant elle applique le *communisme*, et que M. Thiers, qui défend ce régime, est un communiste de la plus dangereuse espèce (2).

Ce sont là des figures de rhétorique, et depuis quelque temps la rhétorique, il faut l'avouer, enlève outre mesure le langage de l'économie politique. L'impôt nous enlève une partie des pro-

---

(1) *Sophismes écon.*, t. II, p. 1, § 14.

(2) BASTIAT, *Protectionisme et communisme*. Dans son dernier ouvrage, EXAMEN DU SYSTÈME PROTECTEUR, M. Michel Chevalier insère aussi un chapitre, intitulé : *Rapports intimes entre la doctrine protectionniste et communiste*. — « Si l'on prétend, dit-il, que la société doit se taxer à perpétuité pour soutenir des chefs d'industrie qui ne peuvent, ne savent ou ne veulent pas se soutenir eux-mêmes, est-ce que ce n'est pas le droit au travail qu'on ressuscite? Si le droit au travail est reconnu au profit des manufacturiers par le fait du système protecteur, je demande pourquoi on ne l'institue pas au profit des ouvriers. » P. 145.

duits de notre travail : peut-on dire que ce soit une spoliation ? Si vous fabriquez des poisons, ils seront bien à vous : mais si on vous interdit de les exposer en vente, pourrez-vous crier qu'on attente à votre liberté ? En temps de guerre, quand une ville est assiégée, on défend de vendre des vivres aux ennemis. Est-ce là une violation de la propriété ?

La propriété implique en effet le droit de disposer librement de ce qui vous est propre, mais *sans nuire aux droits d'autrui*.

Or, s'il était démontré que le libre-échange dût amener la ruine de votre patrie, et par suite la vôtre même, cette façon de disposer des fruits de votre travail, ne rentrerait pas dans la définition ; on pourrait donc s'y opposer, sans violer la propriété.

En second lieu, la part de vos produits qui revient à l'impôt, ne vous est pas propre. Quoique vous l'ayez produite en apparence, elle ne vous appartient pas, parce qu'elle est en réalité le produit de la protection et de la sécurité que vous ont données les agents du gouvernement.

Si donc une partie de l'impôt levé par la douane devait être donnée à des industriels, parce que, comme le dit List, une nation sans manufactures, est un homme qui n'a qu'un bras ; parce que sans industrie, un État, ne pouvant tirer parti de ses forces productives, ne peut développer ni sa marine, ni ses voies de communication, ni ses finances, ni ses institutions politiques, ni les lettres et les arts, etc. ; si même on obligeait tout le monde d'acheter un peu plus cher ses vêtements, parce que ce serait le seul moyen de susciter tous les éléments qui constituent une nationalité complète, puissante, prête à entrer de plein droit dans la confédération universelle, en ce cas, à moins de nier la légitimité de tout impôt, il faudrait bien renoncer à objecter qu'on viole la propriété.

Il faut donc prouver d'abord que le libre-échange ne peut ni ruiner un pays, ni l'arrêter dans ses progrès, et qu'ainsi, en achetant à l'étranger, je n'enlève pas à une partie de mes concitoyens leurs moyens d'existence et à ma patrie la possibilité d'occuper un jour la place qui lui revient.

Quoiqu'en aient dit les Physiocrates et M. Bastiat, la question de droit ne doit se résoudre qu'à *posteriori*. On ne peut de prime abord déclarer que tout droit protecteur est contraire à la justice. Il n'y a pas antagonisme entre le droit et l'intérêt, entre l'utile et le juste. Il y a accord, en ce sens, que si la liberté d'échanger est nuisible, elle doit être interdite; car alors elle ne dérive pas plus de la propriété que la faculté de débiter des poisons; elle n'est pas légitime.

Au contraire, si le libre-échange est bienfaisant, utile à la prospérité du pays autant qu'à celle de l'individu, alors on ne saurait l'interdire sans injustice.

L'intérêt et le droit sont *ensemble* d'un côté ou de l'autre. C'est l'examen des faits qui nous apprendra où ils résident. Dans cet ordre, nous ne pouvons savoir ce qui est juste qu'en sachant ce qui est utile.

## § 22.

Les partisans du libre-échange ont posé l'axiome suivant, comme évident de soi :

*Les produits s'échangent contre des produits.*

Les métaux précieux, ajoutent-ils, sont un produit comme un autre, car ou bien ils sont le produit direct des mines du pays, ou bien l'équivalent des produits déjà exportés.

Il est donc indifférent que dans l'échange entre peuples, l'un donne plus de numéraire que l'autre, pour solder ses importations. En général, l'échange se fera sur le pied de l'égalité, car il est absurde de croire que les négociants d'une nation consentissent à vendre à perte et à toujours perdre.

Mais s'il pouvait y avoir une certaine différence, l'avantage serait évidemment pour le pays qui importerait plus qu'il n'exporte.

Ces propositions ont un tel air de vérité, qu'elles ont trompé ceux qui en sont les auteurs et, plus encore, ceux qui les ont invoqués après eux, comme des principes inébranlables.

Et pourtant elles sont loin d'être rigoureusement vraies. L'étude de l'économie politique est pleine de pièges. Les faits économiques sont si variables en eux-mêmes et dans leurs effets, qu'ils se laissent difficilement embrasser dans ces formules trop générales. Pose-t-on un axiome, on croit qu'il exprime la vérité toute entière. Quand on examine le réel, il se trouve que l'axiome est vrai d'un côté, mais faux de l'autre. Méfions-nous de ces déductions à l'allure mathématique; elles engendrent souvent des erreurs.

Kant dit que les définitions mathématiques sont *intuitives*, c'est-à-dire qu'elles se démontrent à l'inspection, tandis que les définitions en philosophie sont *discursives*, c'est-à-dire qu'elles n'apparaissent qu'à la fin de la spéculation, comme le résultat de la recherche. Cette remarque s'applique à bien plus forte raison à l'économie politique.

En cette science, comme en toute autre, il y a des règles générales, des vérités absolues. Il est certain que dans un pays donné, à un moment donné, tel règlement vaut mieux que tel autre. Le but est marqué : c'est la plus grande prospérité

possible de tous les citoyens. Pour arriver à ce but, il y a une voie qui est la meilleure. C'est celle-là qui est la loi absolue. Le nier, c'est nier que la ligne droite est le chemin le plus court d'un point à un autre, ou c'est prétendre qu'entre ces deux points on peut tracer plusieurs droites différentes.

Mais en économie politique, comme en politique, la loi est beaucoup plus difficile à formuler, parce qu'elle dépend d'un grand nombre d'éléments tous très-variables et entraînant avec eux la variabilité de la loi. Cette variabilité même a sa règle, il est vrai, et on peut l'exprimer, mais pas aussi facilement qu'on le croit souvent.

Les produits, dit-on, s'échangent contre des produits. Si par produits, vous entendez toute chose à laquelle la main de l'homme a communiqué de l'utilité : fruits annuels, produits manufacturés, capitaux de toute nature, maisons, fonds de terre, etc., on pourrait l'admettre avec quelques réserves; mais alors vous choquez le langage économique, qui distingue avec soin les produits des capitaux et des fonds de terre.

Si vous vous conformez au sens reçu et consacré, cette proposition est manifestement erronée, car on peut échanger du capital contre des produits : quand, par exemple, un pays achète avec ses profits annuels les capitaux ou les fonds de terre d'un autre pays.

## § 25.

Les métaux précieux sont une marchandise comme une autre, affirme-t-on encore, et il est par conséquent indifférent qu'on en exporte. Cette affirmation, comme la précédente, n'est vraie que dans un sens.

Importer plus qu'on n'exporte, est un moyen de s'enrichir; car, qui reçoit plus qu'il ne donne, gagne. Proposition de la dernière évidence semble-t-il. Et pourtant elle est également tantôt vraie, tantôt fausse, suivant qu'on l'entend.

Expliquons-nous.

Nous avons déjà vu comment un peuple qui a le change contre lui peut en arriver peu à peu à échanger, non plus des produits contre des produits, mais une partie de son capital contre des produits, et quelles sont les suites, pour l'un avantageuses, pour l'autre fâcheuses et même momentanément désastreuses, qui en résultent.

Voyons maintenant la question de l'exportation du numéraire.

Les Mercantilistes du XVII<sup>e</sup> siècle et les personnes très-rares aujourd'hui, qui conservent les mêmes préjugés, s'étaient complètement mépris sur cette matière. Ils croyaient qu'il y a grand avantage pour un pays à accumuler chez lui une masse de métaux précieux. C'est une dangereuse erreur. Cette accumulation, quand on l'obtient comme l'Espagne, sans échange et par suite d'une espèce de tribut, peut même devenir une cause de ruine. Le pays achète à l'étranger les objets manufacturés avec de l'or obtenu sans effort; la cherté des prix tue l'industrie nationale : le dégoût du travail, l'inaptitude suivent. La nation est arriérée pour longtemps.

Les Économistes, dans la guerre acharnée qu'ils ont faite à ce préjugé, ont eu toute raison. Mais dans l'ardeur de la lutte, ils ont formulé un axiome qui leur a fait perdre de vue tout un côté de la question.

Les métaux précieux sont, il est vrai, une marchandise comme une autre. Seulement, cette marchandise est pour les

peuples tantôt un simple produit, tantôt un capital. Or, suivant que le métal est l'un ou l'autre, les effets qui résultent de son exportation sont bien différents (1).

L'Angleterre expédie en Australie une cargaison de cotonnades; elle en rapporte la valeur en or. Elle n'a aucun intérêt à conserver cet or chez elle; elle l'envoie en Russie contre une cargaison de blé. C'est comme si elle avait échangé ses cotonnades directement contre ce blé, sauf que l'échange direct eût été plus avantageux, s'il avait été possible, puisque les frais de navigation auraient été moindres.

Dans ce cas, il y a eu échange de produits contre produits, l'axiome de Say et de Bastiat est exact. Mais le résultat eût été tout autre si l'Angleterre avait exporté une partie de son *or-capital*.

Voici comment.

Les métaux précieux ayant été choisis pour intermédiaire des échanges, ils sont, comme dit si bien Smith, la grande route qui sert à voiturier les marchandises aux mains des consommateurs. Une certaine quantité de monnaie est donc nécessaire aux nations civilisées pour opérer leurs échanges, plus

---

(1) Ces distinctions revenant sans cesse, lasseront peut-être le lecteur. Mais c'est le propre de l'économie politique. Elle ne peut avoir les vues larges de l'histoire ou de la philosophie, qui jugent les actions humaines dans ce qu'elles ont de général. L'économie fait le compte du pot-au-feu des nations; quoi d'étonnant qu'elle doive entrer dans les détails. Il est impossible de juger un fait économique par ses résultats immédiats. Il faut en suivre les effets et le contre-coup de ces effets jusqu'au bout. M. Stuart Mill a donné dans le IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> livre de ses *Principes*, d'admirables exemples de ces sortes d'analyse, moins faciles que des déductions de formules.

nécessaire même que les canaux et les chemins de fer. Cette quantité de numéraire est donc un capital, tout comme un bateau à vapeur ou un chemin de fer. Chose notable et déjà remarquée par Boisguillebert, plus un pays est commercialement avancé, moins il a besoin de monnaie, relativement au chiffre de ses affaires. En se servant sagement du crédit, des virements de compte, des billets de banque, des lettres de change, etc., il peut se passer d'une grande partie de l'argent dont il aurait besoin, sans ces moyens perfectionnés d'opérer les échanges. Il peut donc exporter cette partie de ses métaux devenus inutiles et les convertir en capitaux productifs.

« Une banque, dit Smith, en établissant (si l'on me permet une métaphore aussi hardie) un chemin dans les airs, donne le moyen de convertir, pour ainsi dire, une bonne partie des grands chemins en pâturages et en terres à blé, et d'augmenter par là considérablement le produit des terres et du travail. »

Tous les documents officiels et tous les calculs des Économistes tendent à établir que l'Angleterre ne fait usage que de 750,000,000 fr. de numéraire, tandis que la France, pour des transactions moins considérables, en a pour une valeur de 3 milliards et demi. M. Coquelin, à qui nous empruntons ces chiffres, croit que si le crédit se développait dans ce dernier pays, il pourrait exporter pour 2,750,000,000 de métaux précieux et en employer le produit en travaux reproductifs (1).

---

(1) Ce progrès semble s'être en partie réalisé, ou du moins la France fait en ce moment une quantité d'affaires plus considérables au moyen des institutions de banque; par suite elle a *peut-être* exporté avec avantage une partie de son numéraire :

Voilà donc une exportation de numéraire capital, qui non seulement n'est pas désavantageuse, mais qui est même très-utile. Il en est tout autrement quand l'exportation enlève une partie des métaux précieux *nécessaires aux échanges*.

Quand ils sont enlevés en peu de temps et en quantité considérable, il en résulte d'ordinaire une crise commerciale. Mais cette crise dépréciant toutes les valeurs, l'étranger a intérêt d'en acheter, et l'argent revient.

Cette crise est toujours fâcheuse; mais un peuple qui progresse, s'en tire facilement et reprend bientôt son essor.

Quand au contraire l'écoulement est lent, mais continu, il ne se produit pas de crise, mais l'argent ne revient pas. C'est que le pays décline.

Dans le premier cas, l'exportation de l'argent est la cause de la crise; dans le second, il est le symptôme de la décadence, mais il n'en est pas la cause.

Un exemple du premier cas nous est offert par la crise commerciale qui éclata en Angleterre en 1847, en partie par suite

---

*Circulation de la banque de France et succursales.*

1847 . . . . .	556,000,000
1856 . . . . .	620,000,000
<i>Billets à ordre (moyenne).</i>	
1847 . . . . .	96,000,000
1855 . . . . .	376,000,000
<i>Virements.</i>	
1847 . . . . .	8,000,000,000
1855 . . . . .	19,000,000,000
<i>Escomptes.</i>	
1847 . . . . .	1,808,000,000
1855 . . . . .	5,762,000,000

de l'exportation de numéraire qu'avait nécessitée l'achat de grains étrangers. Mais le capital émigré ne tarda pas à revenir.

Écoutons M. Léon Faucher dans l'étude spéciale qu'il a faite de ce phénomène économique : « La crise commerciale, en dépréciant les valeurs, marchandises, actions industrielles et fonds publics, attire en Angleterre les capitaux étrangers de toutes les parties du monde. L'empereur de Russie n'est pas le seul capitaliste qui achète des consolidés. Les marchands des États-Unis ne sont pas les seuls qui adressent des commandes aux manufacturiers de Manchester. L'or commence à refluer vers la caisse de la Grande-Bretagne : l'équilibre est en voie de se rétablir » (1).

Soit. L'équilibre est rétabli. Mais l'empereur de Russie reste propriétaire des consolidés qu'il a achetés avec les profits faits sur les grains sans doute, et désormais c'est lui qui en touchera les intérêts, au lieu de l'Anglais qui les a vendus.

Ce n'est pas là, nous l'avons vu, un aussi grand mal qu'on le croit d'ordinaire. Pour un pays comme l'Angleterre, c'est en tout cas un mal très-passager; mais ce n'est jamais un fait indifférent (2).

---

(1) *Journal des Écon.*, nov. 1847.

(2) Nous assistons en ce moment à une crise monétaire moins forte, mais du même genre. Il se fait un écoulement constant de métaux précieux vers l'Asie, parce que la balance est en sa faveur. L'argent y étant préféré à l'or, c'est l'argent qui s'écoule surtout. Ce mouvement est encore accéléré actuellement, par ce fait que l'or augmentant en quantité plus vite que l'argent, la valeur de l'argent tend à monter relativement à celle de l'or, et que le commerce a donc intérêt à s'emparer de la monnaie d'argent. C'est là une loi économique, contre laquelle viendra échouer toute mesure préventive de l'État. Cet écoulement existe dès l'antiquité. Plinè estime qu'on en-

Mais, dira-t-on, ce métal que vous livrez en trop grande abondance, rien n'est plus facile que de le remplacer. Envoyez des valeurs aux pays qui en produisent, vous en aurez tant qu'il vous plaira. C'est vrai; mais à condition que je produise ce que ces pays demandent et que je le leur vende moins cher que d'autres. Toutefois, il n'en est pas moins certain que je dois travailler et épargner, pour me refaire mon capital de circulation que je possédais avant et dont j'ai dû me priver.

Au reste, quand il s'agit du désavantage d'exporter son numéraire, qu'on ne croie point qu'il y ait dans les métaux précieux quelque qualité occulte qui rende leur possession éminemment désirable. L'exportation de toute autre partie du

---

voyait annuellement aux Indes 40 millions de sesterces. Montesquieu en donne la raison (Liv. 21, ch. 16).

Ce flux de la monnaie vers l'Orient est donc un fait normal dans le commerce du monde; mais parfois il est trop fort, et alors il y a crise.

« Les exportations de matières précieuses datent surtout de deux ans, depuis que la navigation des grands ports européens avec la Chine a pris un développement considérable. Les tableaux statistiques de ces dernières années établissent incontestablement que les importations de produits de tous les pays européens, dans les deux principaux ports de Canton et de Shanghai, ont à peine pu atteindre la vingt-cinquième partie des exportations des produits chinois destinés pour l'Europe.

« ... Loin qu'en Chine, le cours du change sur les places de l'Europe ait diminué, il a depuis juin dernier éprouvé successivement une hausse marquée..... L'agio sur les dollars carolins s'était élevé jusqu'à 54 et 55 p. o/o.

« ... Vous remarquerez par cet exposé succinct de la situation des exportations de la Chine pour l'Europe et des importations dans cet empire, que d'ici à longtemps il restera encore impossible à notre commerce d'établir une balance uniforme et régulière, et tant que cet état différentiel des choses

capital national indispensable pour la production ou la distribution des richesses serait également nuisible.

Un exemple très-simple le prouvera. A force de labour, une famille de Lapons parvient à vivre dans une des îles glacées du nord de la Norvège. Elle possède un renne, qui permet au pêcheur de se transporter dans les endroits de la côte où le poisson est le plus abondant. Tous les ans, un capitaine de navire vient lui acheter la moitié de sa pêche, en échange d'égale valeur en froment. Une année que la pêche n'a pas été heureuse, le pêcheur ne peut obtenir qu'une quantité de blé beaucoup moindre. Que fait-il? Pour ne point diminuer sa consommation, il donne son renne pour sa valeur en froment.

Qui a perdu? Personne, diront les Économistes puisque

---

se prolongera, les envois périodiques considérables d'argent devront continuer à se faire de l'Europe pour servir de paiement à la masse de marchandises brutes et confectionnées pour lesquelles nous sommes tributaires du céleste empire. »

(10 oct. 1836. *Lettres de Hambourg à l'Indépendance belge*).

« Lorsque malgré les besoins accidentels, la masse de nos exportations dépasse les importations d'un chiffre énorme, il n'est pas possible que le solde, qui est en notre faveur et qui s'élève à 1,560,000,000 depuis 1830, n'ait pas amené chez nous par nos ventes plus de numéraire qu'il n'en est sorti par nos achats. »

(*Rapport du Ministre des finances à l'Empereur*, oct. 1836).

Que signifie cette préoccupation du numéraire et de la balance du commerce chez des hommes pratiques? Qu'en diraient Say et Bastiat? Préjugé!! L'or et l'argent sont un produit comme un autre, etc., et les lieux communs ordinaires. Le négociant de Hambourg répondrait : mais le change qui est contre moi! — Le Ministre des finances : mais l'argent qui s'en va! — Les banques : mais nos caisses qui se vident! — Le public : mais l'escompte qui est à 6 % et à court délai! Mais les fonds qui baissent!

l'échange s'est fait sur le pied d'une parfaite égalité, produit contre produit.

Pourtant le Lapon s'aperçoit bientôt que ne pouvant se transporter aussi rapidement dans les différentes baies de son île, il pêche moins de poisson. Il regrette l'animal vendu qui faisait partie de son capital reproductif : c'était un moyen de locomotion, qui indirectement facilitait son travail.

Au retour du capitaine, il demande à racheter son renne. Le capitaine y consent et livrera l'animal pour la même valeur qu'il l'a pris. Malgré cette condition avantageuse, le marché est désavantageux au Lapon, pour deux motifs. D'abord, il ne peut offrir en échange du renne que du poisson, et pour engager le capitaine à en prendre plus que d'habitude, il doit le livrer à meilleur compte. Ensuite il doit prendre cette quantité de poisson, déjà plus grande, sur une pêche moins abondante. Il lui en restera donc moins pour sa propre consommation, quand il aura acquis sa provision ordinaire de froment. Par conséquent, cette année-là, il devra se priver plus qu'il n'aurait dû le faire d'abord, s'il n'avait pas livré une partie de son capital.

C'est ainsi qu'un pays producteur d'or, qui aurait importé pour plus qu'il n'a produit de ce métal et qui donnerait en paiement une portion de son capital de circulation, devrait ensuite, pour remplir ce vide, exporter moins d'or et se priver des objets qu'on lui aurait fournis en échange.

Il est donc hors de doute que ce n'est jamais tout-à-fait impunément qu'on exporte une partie de son numéraire nécessaire à la circulation (1).

---

(1) J.-B. Say reconnaît qu'une *partie* du numéraire national fait partie

Mais il est certain aussi que les tableaux d'exportation et d'importation ne prouvent rien, parce qu'ils n'indiquent pas les particularités des opérations commerciales et que tout dépend de ces particularités.

Un pays importe plus qu'il n'exporte, et il gagne.

Il exporte plus qu'il n'importe, et il gagne encore.

Toute formule générale serait donc nécessairement erronée.

M. Proudhon appellerait cette contradiction apparente une antinomie. Dans la réalité, rien n'est plus simple, et point n'est besoin de ces grands mots.

Comme le dit très-bien Say, si en retour d'un envoi de

---

des capitaux : « C'est cette partie, dit-il, que l'on a accumulée pour l'employer lucrativement, ou celle qui étant le fruit d'une affaire terminée, n'attend que l'occasion d'être placée dans une nouvelle affaire. » 4<sup>e</sup> partie, ch. 12, et il ajoute en note : « C'est avec regret que l'on retrouve dans le livre d'A. Smith, où il y a si peu d'erreurs, celle qui regarde les monnaies comme faisant toujours partie du capital national. » Ch. 1 de son IV<sup>e</sup> liv. Il me semble que ce n'est pas Smith, mais Say lui-même qui est ici dans l'erreur. — Le numéraire, en tant que moyen de circulation, fait partie du capital national : il est l'instrument des échanges. La quantité en est déterminée par le chiffre total des transactions, et cette quantité est indispensable à la production, au degré où celle-ci est parvenue.

La portion de numéraire qui est aux mains d'un particulier, fait toujours partie du capital national. Mais les produits que cette portion du capital représente et auxquels elle donne droit, ne se transformeront en effet en capital que s'ils sont *employés lucrativement*. Une machine à vapeur est un capital, même la nuit quand elle s'arrête. De même la portion de numéraire qui reste inactive par moments, ne cesse pas pour cela de faire partie du capital national. Elle est nécessaire en ce moment-là. Supprimez-la et une autre partie prendra sa place, et l'instrument des échanges sera insuffisant. Le numéraire fait donc partie *tout entier* du capital national.

100,000 fr., je reçois des marchandises pour une valeur de 110,000, le pays importe plus qu'il n'exporte et on en conclura qu'il y a désavantage pour lui. C'est une erreur; il y a bénéfice.

Au contraire, je vends pour 110,000 fr. des marchandises qui ne me coûtent que 100,000 fr., et je rapporte mon prix de vente en or. Le pays, dira-t-on, a plus exporté qu'importé, il y a bénéfice, et ce sera vrai.

Étant devenu propriétaire d'actions industrielles et de fonds publics à l'étranger, j'en emploie le revenu à acheter des marchandises que je revends dans ma patrie. L'importation dépassera l'exportation, et il y aura encore une fois avantage pour le pays (1).

Un État fait la guerre au loin, il a de grandes remises d'argent à faire au-dehors. Ces remises, comme le prouve Smith au chap. 1, liv. IV, seront en général faites par l'envoi de marchandises. L'exportation prend un essor rapide, et certes la nation n'y gagnera pas.

M. Bastiat se moque très à propos de ceux qui veulent juger des avantages que procure le commerce, par les registres des douanes. « La France a un moyen très-simple de doubler ses capitaux. Il suffit pour cela qu'après les avoir fait passer par la douane, elle les jette à la mer. En ce cas, les exportations seront égales au montant de ses capitaux; les importations seront nulles et même impossibles, et nous gagnerons tout ce que l'Océan aura englouti. »

Il est bon d'importer plus qu'on n'exporte, quand le surplus représente un bénéfice fait.

---

(1) Grande-Bretagne. Année 1854. Exportation : 2,450,000,000. Importation : 5,548,000,000.

Il est mauvais d'importer plus qu'on n'exporte, quand il faut solder la différence par du numéraire *pris sur la circulation*, ou avec des marchandises livrées sous un change défavorable.

Il y a ainsi des jugements différents à porter, suivant les circonstances, et il serait très-imprudent de vouloir les embrasser dans une seule formule.

### § 24.

Voyons maintenant l'influence du libre-échange sur le chiffre de la population.

Nous avons déjà montré, en passant, comment les opérations du commerce pouvaient diminuer la population d'un pays et augmenter celle d'un autre.

Pour rendre ce fait plus évident, prenons un exemple. Deux hommes vivent dans l'île A. André produit 20 hectolitres de blé; en échange des dix hectolitres nécessaires à sa subsistance, Louis fournit à son compagnon tout ce qui lui est nécessaire en vêtements, ustensiles, etc. Dans l'île B vivent deux autres personnes, Paul et Jacques, qui ont également divisé le travail entre eux, sauf que dans cette île, l'artisan Paul, aidé par la force d'une chute d'eau, peut fabriquer deux fois plus d'objets mobiliers, etc., dans son année, pendant laquelle il consomme 40 hectolitres de blé. Il en résulte que chaque objet manufacturé exige dans l'île B la consommation de moitié moins de blé, ce qui veut dire qu'il coûte moitié moins.

L'île A entre en rapport avec l'île B. André apprenant le bon marché des objets de main-d'œuvre dans B, veut les avoir au même prix. Il offre à Paul ses 40 hectolitres de blé, en

échange desquels il espère obtenir le double de ce qu'il obtient de Louis. Mais Jacques en offre autant. Que résultera-t-il de cette concurrence? Que le prix des objets manufacturés augmentera dans l'île B, et que l'artisan peut à la rigueur obtenir 20 hectolitres pour la quantité qu'il livrait avant pour 10.

S'il en était ainsi, tout le bénéfice serait pour lui; il aurait 20 hectolitres de blé. André ne serait pas mieux fourni qu'auparavant. Jacques perdrait, n'ayant plus que la moitié des objets manufacturés qu'il avait d'abord, et Louis n'aurait qu'à mourir de faim, ses produits n'étant plus demandés.

Mais comme celui-ci, même dans l'île A, peut faire concurrence à Paul, en livrant les objets manufacturés à André pour 9 hectolitres, Paul ne pourra pas demander davantage. En ce cas, il obtiendra 18 hectolitres pour le total de sa fabrication. André gagnera  $1/10$  sur le prix et Jacques ne perdra que  $9/10$  sur la quantité de leur fourniture habituelle d'ustensiles, vêtements, etc.

Mais avec moins de 9 hectolitres, Louis ne peut vivre. Dans ces circonstances, ou bien il se transportera dans l'île B, et utilisant la force disponible des chutes d'eau, il fera la concurrence à Paul, ou bien il disparaîtra, et un des fils de Paul s'élèvera. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'île A sera moins peuplée, l'île B le sera davantage, et l'humanité, c'est-à-dire les quatre personnes habitant les deux îles, une dans A, trois dans B, seront plus riches. En effet, la concurrence entre les deux artisans s'aidant des forces naturelles, fera descendre les prix de leurs produits au niveau des frais de production, qui sont ce qui leur est nécessaire pour vivre dans l'année, soit 10 hectolitres. Ainsi les deux agriculteurs livreront chacun leurs 10 hectolitres : les deux artisans seront donc aussi bien pourvus

qu'auparavant. Mais comme le travail de ces derniers est deux fois plus productif, Louis et André seront deux fois mieux pourvus d'ustensiles, de vêtements, d'objets de main-d'œuvre. L'île A, par suite du libre-échange, participera aux avantages et à l'aisance plus grande de l'île B, mais elle sera moins peuplée.

Voici donc le résultat final du commerce établi entre les deux îles :

1° Déplacement de la population, qui se porte vers les endroits, où le travail plus favorisé par la nature produit davantage, et qui abandonne les lieux rebelles, où la contrainte seule l'avait tenue fixée.

2° Augmentation de la production totale du travail humain, donc aussi de la part que chacun pourrait venir prendre dans la masse.

Les économistes en général n'ont insisté que sur cette dernière conséquence. Ils n'ont pas assez fait remarquer qu'un déplacement de population pouvait s'en suivre. Cela est pourtant évident par l'exemple que nous avons cité et qui peut très-bien se concevoir dans la réalité.

Le pays le plus favorisé pour les travaux de main-d'œuvre, attire à lui les ouvriers; l'autre leur fournit les vivres et les matières premières.

L'île A reçoit de B une valeur en produits manufacturés égale à celle qu'elle y envoie en produits agricoles; le change est au pair; mais elle a perdu la moitié de sa population, émigrée ou morte de faim.

Après que les barrières qui séparaient les diverses provinces de la France eurent été renversées, il s'opéra de semblables mouvements dans la population. Certaines industries répandues

dans tout le pays et maintenues par la protection, en des localités peu favorables, se concentrèrent en quelques endroits plus favorisés, et la population s'y aggloméra. Des déplacements de ce genre suivraient probablement aussi l'établissement du libre-échange universel. Il ne faut pas se dissimuler la gravité des crises qui en résulteraient; elles seraient pourtant moins considérables qu'on ne pourrait le supposer au premier abord, amoindries qu'elles seraient par l'effet de certaines influences que nous indiquerons bientôt.

J.-B. Say ne nous semble pas avoir saisi le mécanisme de l'échange international, quand il a écrit ce qui suit :

« On regarde comme un très-grand avantage une législation, à l'abri de laquelle nous pourrions atteindre, par exemple, la perfection des quincailleries anglaises et faire sur cet article les profits que les Anglais font à présent. Mais si nous venions à fabriquer les quincailleries aussi bien que l'Angleterre, et à les établir au même prix, nous ne lui en achèterions plus à la vérité; nos fabricants jouiraient des profits qu'elle fait maintenant sur cet article, mais aussi nos fabricants ne jouiraient plus des profits qu'ils font maintenant sur les marchandises qu'ils lui fournissent en paiement de ses quincailleries et dont les négociants composent *les retours* des envois qui se font d'Angleterre en France » (1).

Dans le cas que suppose Say, les fabricants de quincaillerie, la livrant en France *au même prix* qu'en Angleterre, il ne s'en suivrait pas le désavantage qu'il indique.

---

(1) J.-B. Say, *Cours complet*, 4<sup>e</sup> partie, ch. 18. On ne peut attribuer de pareilles erreurs chez un auteur aussi judicieux qu'à l'aveuglement de l'esprit de système.

Les autres fabricants feraient encore les mêmes profits qu'ils faisaient avant; seulement, au lieu de livrer leurs marchandises en échange de la quincaillerie anglaise, ils les livreraient en échange de la quincaillerie française. Les artisans qui travaillaient de l'autre côté de le Manche, travailleraient de ce côté-ci. Les Français échangeraient entre eux la même quantité de produits qui s'échangeait d'abord entre la France et l'Angleterre. Au point de vue universel, il n'y aurait pas d'avantage pour l'humanité; mais au point de vue national, il y aurait cet avantage pour la France, qu'elle ne perdrait rien et qu'elle aurait de plus les ouvriers que faisait vivre l'industrie de la quincaillerie en Angleterre. On peut estimer cet avantage si bas qu'on voudra; mais il faut décrire les faits tels qu'ils doivent se présenter.

### § 25.

Nous venons de voir comment le libre-échange pouvait mener à un bien-être plus grand de l'espèce humaine, au prix d'un certain déplacement de la population. Mais cette amélioration du sort de l'humanité peut aussi être atteinte, même à un degré plus élevé encore, sans produire aucun déplacement de population.

Supposons que dans l'île A, l'agriculteur André n'occupe qu'une partie des terres cultivables et qu'il produise 22 hectolitres de froment dans l'année. Il en donne 11 à Louis pour ses produits fabriqués.

Dans l'île B, les terres étant moins fertiles, le cultivateur Jacques ne récolte que 18 hectolitres; mais l'artisan Paul, grâce à la chute d'eau, produit deux fois plus d'objets manufacturés que Louis l'artisan de l'île A.

Le commerce s'établissant entre eux, Louis verra qu'il ne peut lutter contre Paul, et le cultivateur Jacques qu'il ne peut livrer le blé à aussi bon compte qu'André.

Qu'en résultera-t-il? Que l'île A étendra sa production agricole, à laquelle ses deux habitants se livreront désormais, et que l'île B ne produira plus que des objets de main-d'œuvre, fabriqués par Paul et par Jacques. De cette façon, chaque pays appliquant ses forces à créer les choses pour lesquelles il a le plus d'avantages, le produit total est plus grand, chacun est plus riche et nul s'est sacrifié. Chaque travailleur a désormais 11 hectolitres de froment. Paul et Jacques ont chacun 4 hectolitres de plus, André et Louis ont le double d'objets manufacturés.

Les Économistes ont toujours mis en avant ce dernier cas, c'est-à-dire celui où le libre-échange n'apporte que des avantages qui ne sont achetés par aucun inconvénient. Mais, pour que ce cas se présente, il faut qu'une *condition* se réalise : il faut que les travailleurs, chassés d'une industrie, *puissent être employés dans une autre dont les produits s'échangeront contre les produits importés de l'étranger*. Si cette circonstance favorable n'existe pas, on retombe dans le premier cas, où il y a effectivement accroissement de bien-être, mais déplacement de population.

C'est un tort des partisans du libre-échange de ne pas avoir tenu compte dans la théorie de ce côté de la question. Ils ont laissé la solution du problème incomplète. Il n'est pas bon pour le triomphe d'un système qu'on déguise les difficultés qui peuvent accompagner sa mise en pratique. C'est préparer peut-être des déceptions nuisibles à la cause qu'on défend.

Toutefois, je pense que si le régime du libre-échange était adopté progressivement par tous les peuples, ce serait le second

cas qui se présenterait le plus souvent. La plupart des nations favorisées soit par leur climat, soit par leurs aptitudes, ont une industrie dans laquelle elles excellent. La *condition* que nous avons signalée existerait en réalité : il y aurait probablement accroissement de bien-être, sans que les pays même les moins favorisés perdissent un nombre trop considérable de travailleurs.

### § 26.

Les considérations qui précèdent, peuvent nous aider à résoudre certaines difficultés que présente la question de la liberté du commerce.

Les Physiocrates et M. Bastiat ont comparé les effets du libre-change à ceux des machines. Il y a, il est vrai, grande ressemblance entre ces effets; mais il y a une différence importante que M. Bastiat n'aurait pas dû omettre.

La machine produit à moins de frais certains objets : le bon marché qui s'en suit vient d'une économie de main-d'œuvre. Le résultat immédiat est donc qu'un certain nombre d'ouvriers sont privés de leur emploi habituel. Mais, en admettant même que le bon marché des produits à la mécanique n'en augmentât pas considérablement la demande (c'est le cas ordinaire) et ne fournit pas par conséquent du travail à ces artisans, sans qu'ils changent de métier, ils en trouveraient bientôt ailleurs. En effet, les consommateurs payant moins cher les produits de la machine, peuvent disposer d'une partie de leur revenu. Ils pourront consommer des produits nouveaux pour une valeur égale à l'économie réalisée; ce sera précisément à créer ces produits nouveaux que les ouvriers déclassés seront employés.

Le résultat sera donc que les consommateurs seront mieux pourvus et que les travailleurs auront autant à faire qu'avant, mais ce déplacement de l'industrie les forcera peut-être à s'agglomérer dans une autre partie du pays, ce qui ne se fera pas sans une crise dont il faut tenir compte.

Le libre-échange mettant à ma disposition les produits d'un climat ou d'un sol plus favorisé, me les livrera à meilleur compte. Je ferai donc de ce côté une économie, mais en privant quelques-uns de mes concitoyens de leur occupation habituelle, absolument comme dans le cas d'une machine nouvelle. Il est vrai qu'une partie de mon revenu consacrée à l'achat de ces produits, est devenue libre. Mais cette fraction ne peut jamais occuper autant de mes concitoyens que le faisait la totalité. *En outre, je puis dépenser même cette fraction de revenu devenue libre à l'étranger.*

En somme, il y aura, comme dans le cas de la machine, emploi égal, plus de production, plus de bien-être et distribution différente de la classe ouvrière (1). Seulement, cette distribution différente qui, dans le premier cas, ne transportait la population que d'une province à l'autre dans un même territoire, *peut*, dans le second cas, la transporter d'un pays dans un autre, ce qui a des conséquences bien différentes.

Prenons un exemple. Supposons que la Belgique dépense par an, pour sa consommation de toile, 10 millions de francs. Un

---

(1) BASTIAT, *Soph.*, p. 155. « Nous ne disconvenons pas que dans le cours de la transformation, une certaine masse de travail aura été déplacée. Mais nous ne pouvons pas accorder qu'elle aura été détruite ou même diminuée. » Non, dans le monde, le travail n'aura pas diminué, mais étant déplacé, il pourra diminuer dans un pays et augmenter dans un autre.

perfectionnement dans la fabrication permet, en économisant la moitié de la main-d'œuvre, de livrer le même nombre de mètres de toile pour 5 millions. Voilà donc la moitié des tisseurs privés de travail. Mais les consommateurs ont fait une économie de 5 millions; qu'en feront-ils? Ils ne les jeteront pas à l'eau; ils les emploieront évidemment à satisfaire de nouveaux besoins, en achetant de nouveaux produits. Or, les tisseurs sans ouvrage pourront être employés à la fabrication de ces produits.

La crise franchie, le même nombre de travailleurs est occupé; le pays peut désormais satisfaire plus de besoins; son bien-être est augmenté. Voilà l'effet de la machine.

L'effet du libre-échange sera-t-il le même? Voyons. L'Allemagne fournit à la Belgique, pour 5 millions, la même quantité de toile qu'elle payait 40 millions à ses fabricants indigènes. La Belgique gagne donc à ce marché 5 millions; mais les ouvriers qui faisaient la toile, sont tous sans travail. Ils devront donc ou émigrer ou mourir. La moitié, il est vrai, pourra être employée au moyen des 5 millions économisés sur la toile; mais à condition que les consommateurs trouvent dans le pays même des produits auxquels ils veulent consacrer leur surplus, condition qui peut très-bien ne pas se réaliser.

Mais, diront les Économistes, si l'Allemagne vous envoie ses toiles, vous devrez leur envoyer de nouveaux produits en paiement, car les produits s'échangent contre des produits.

C'est vrai : nous enverrons en effet aux ouvriers allemands qui nous fournissent désormais la toile, les subsistances que nous donnions avant à nos propres ouvriers. Le commerce international sera donc en équilibre. L'échange se fera sur le pied de l'égalité. Les consommateurs pourront satisfaire de

nouveaux besoins. Leur bien-être sera augmenté, comme par le progrès de la machine. Seulement il y aura cette différence que la Belgique aura perdu une partie de ses habitants.

§ 27.

M. Bastiat s'est moqué du protectionisme, qu'il stigmatise de la qualification de Sisyphe. Le but du travail, dit-il, le désir de tout homme, c'est d'obtenir beaucoup de produit avec peu de peine. Le but de la protection est, au contraire, d'augmenter le travail pour un produit égal, en un mot de créer l'obstacle. Pour être logiques, les partisans de la protection devraient soutenir que si l'Angleterre fournissait tout pour rien à la France, celle-ci serait ruinée. Et le spirituel économiste triomphe d'avoir réduit ses adversaires à l'absurde par cet argument (1).

Son triomphe ne serait cependant pas sans mélange, si sa supposition venait à se réaliser. Cette expression trop générale, *la France*, ne lui a pas laissé voir toutes les difficultés du problème, qu'une analyse plus attentive lui eût montrées.

Après une révolution économique si extraordinaire, la France serait plus riche, mais elle serait moins peuplée, parce qu'une moitié de sa population ne pourrait plus gagner sa vie.

Le propriétaire de maisons en garderait une pour l'habiter;

---

(1) « Supposez, si cela vous amuse, que l'étranger nous inonde de toutes sortes de marchandises utiles, sans nous rien demander; que nos importations sont *infinies* et nos exportations *nulles*, je vous défie de me prouver que nous en serons plus pauvres. » *Soph. écon.*, p. 82.

il ne réparerait même pas les autres, puisqu'il n'aurait plus besoin de revenu. Le propriétaire de terres les transformerait en parc, pour jouir des beautés de la nature. L'Angleterre fournissant tout gratuitement, plus ne faudrait d'ouvriers. Faute d'emploi, ils devraient émigrer là où tout n'est pas donné pour rien, là où il y a encore *des obstacles à vaincre, du travail à exécuter*. En France, on n'aurait plus besoin d'eux, à moins que les propriétaires ne voulussent les employer à amuser leurs loisirs.

Si dans le monde entier, tout était donné pour rien, le non-propriétaire serait de trop sur la terre : on n'aurait pas besoin de travail. L'ouvrier n'aurait donc qu'à disparaître.

L'hypothèse est toute gratuite, il est vrai. Et cependant l'acceptant telle qu'on la pose, nous voyons que là même où la théorie *absolue* du libre-échange croit triompher sans réplique, elle oublie une considération de la plus haute importance et tombe elle-même dans l'absurde où elle croyait avoir abimé ses adversaires.

Mais prenons un cas moins extrême. Supposons que la Russie puisse livrer, sur les marchés français, l'hectolitre de blé à 8 fr., tandis qu'en France le prix rémunérateur serait de 12 fr. au *minimum*. Que fera-t-on ? On ne peut songer à repousser le blé russe. M. Bastiat démontrerait que ce serait créer la disette; que ce serait vouloir qu'avec plus d'efforts on obtienne moins de produits; qu'en un mot, ce serait du sisyphisme. Donc le blé russe entre librement et se vend à 8 fr. Le résultat immédiat, c'est que l'agriculteur français ne pouvant produire du blé à perte, cesserait d'en cultiver, au moins pour le vendre. La moitié du pays est laissée en friche, la moitié de la population émigre, si elle peut, ou meurt, faute

d'emploi. Les industriels qui fabriquent des objets au goût russe et à meilleur marché que les autres nations, profitent du bas prix des grains et étendent leur fabrication. Mais cette fabrication a ses limites; car l'Angleterre ayant aussi le blé à 8 fr., conserve toujours l'avantage de fournir à la Russie toutes les marchandises de grande consommation. Il y a désormais en France abondance de vivres. Avec moins d'efforts, on aura plus de produits; mais le nombre de ceux qui en profiteront est réduit de moitié. La douane ne cause plus la disette; mais le libre-échange a dépeuplé le territoire.

Telle est la conséquence évidente de la théorie de M. Bastiat. En intitulant ses spirituels petits volumes : *Sophismes économiques*, il leur a donné leur vrai titre, mais autrement qu'il ne le croyait.

La plupart des Économistes n'ont pas suivi M. Bastiat dans ses imprudentes exagérations. Ils se sont rendus coupables de sisyphisme; ils ont fait l'apologie de la disette, et ils ont dû la faire. Pour défendre la cause du libre-échange, ils ont été amenés à prouver que la Russie ne donnerait pas le blé à 8 fr., ni l'Espagne le vin à 40 fr. l'hectolitre, ni l'Italie la soie à 4 fr., ni l'Angleterre le coton à 5 centimes le mètre, ni la Belgique le fer à 5 fr. les 100 kilos. Sinon, au milieu de cette abondance de tous les biens, que serait devenue la France? Elle aurait perdu une grande partie de sa population. Pourquoi? Parce qu'elle n'aurait pu offrir à l'échange de quoi acheter le blé, le vin, la soie, le coton, le fer, à quelque bas prix qu'ils fussent tombés.

Ceux qui auraient survécu auraient été, il est vrai, plus à leur aise; car avec moins de travail, ils auraient été mieux pourvus.

Pour qui étudie les problèmes économiques en dehors des faits, rien de plus absurde que de préconiser l'accroissement du travail par rapport au produit et de vanter l'obstacle.

Mais il ne faut pas oublier qu'il est des hommes et que c'est le plus grand nombre, pour qui détruire *les obstacles* à la jouissance, en d'autres termes travailler, produire, est le seul gagne-pain. L'augmentation du produit net est tout à l'avantage du propriétaire cosmopolite abstrait. Les Physiocrates, pour qui l'intérêt du propriétaire et l'intérêt de la nation étaient identiques, pouvaient donc seuls dire sans réserves : « Obtenir la plus grande augmentation possible de jouissances par la plus grande diminution possible de dépenses, c'est la perfection de la conduite économique » (1).

Mais dans un pays où tous les habitants ne sont pas propriétaires, cette proposition ne peut être admise dans ces termes généraux, par quiconque voit la nation dans tous les citoyens et non dans une classe seulement. Aussi longtemps qu'il y aura des non-propriétaires, il faudra dire : le but est d'obtenir le plus grand produit avec le moins de frais, dans chaque branche de l'industrie, à condition que la masse totale du travail humain demandé ne soit pas diminuée.

Diminution de frais, c'est diminution dans la masse des salaires. Diminution dans la masse des salaires, c'est la mort d'une partie de la classe ouvrière. Les frais ou salaires nécessaires pour chaque produit peuvent bien diminuer, mais il ne faut pas que la masse générale des salaires soit restreinte. On peut désirer que l'obstacle diminue pour chaque production; mais

---

(1) Maximes de Quesnay.

dans l'organisation actuelle, on ne peut vouloir détruire tout *obstacle*, car c'est vouloir la mort de la moitié du genre humain.

L'Économie politique ne peut pas trancher le débat par ces affirmations absolues, qui sont peut-être trop fréquentes dans les livres de M. Bastiat. Elle ne peut pas dire : le libre-échange diminue l'effort et augmente le produit, donc il enrichit les peuples qui l'adoptent. Ce ne serait vrai que pour un peuple de propriétaires. Elle doit se contenter de dire : le libre-échange fournira les objets de consommation à meilleur compte; il diminuera la quantité de travail nécessaire pour chacun de ces objets en particulier; mais, comme il permettra d'en produire plus, *il ne diminuera pas la masse générale du travail*. Au contraire, il l'augmentera.

La proposition ainsi formulée est très-probablement vraie. C'est du moins notre conviction.

Dans son dernier ouvrage, M. Michel Chevalier s'est placé à ce point de vue. Il s'est efforcé de démontrer que ni la Russie, ni les États-Unis ne pouvaient donner l'hectolitre de blé à 8 fr. et 10 fr., comme on l'avait prétendu. M. Bastiat aurait dû démontrer, au contraire, que ces pays le donnassent-ils à 5 fr., à 2 fr. même, il y aurait tout avantage à le recevoir.

M. Michel Chevalier a fait voir également que si la liberté devait détruire quelques industries artificielles en France, elle en stimulerait d'autres, au point d'augmenter non seulement la production générale, mais aussi la demande de bras. Il a donc compris que supprimer le travail, en donnant les choses pour rien, serait produire un effet fâcheux.

Les Physiocrates accusent aussi la protection d'empêcher la formation du capital. Elle fait qu'on donne à l'épargne un emploi différent de celui qu'on lui aurait donné naturellement.

Tout homme cherche le plus grand profit; donc, en l'empêchant de se livrer au travail qu'il eût choisi, s'il eut été libre, vous tendez à diminuer ses profits.

Cette remarque est parfaitement juste, quand on considère l'intérêt général de l'humanité. Livré à lui-même, le travail se fixera là où il est le plus productif. Le travail étant plus productif, l'épargne sera plus facile : l'accumulation de capital sera donc plus grande. Mais où se fera-t-elle? Sera-ce dans les mêmes pays et dans la même proportion que sous le régime de la protection? La distribution du travail entre les différentes nations sera-t-elle la même? Peut-être qu'oui, peut-être que non.

En tout cas, aussi longtemps que les nationalités subsistent, c'est une question à examiner.

## § 28.

Ceux qui ont fait la théorie de la protection du travail manufacturier, n'ont pas manqué de motifs à faire valoir. Examinons-les rapidement.

La main-d'œuvre augmente considérablement la valeur des choses. Donc un pays qui échange avec un autre peut, avec une petite quantité de marchandises, en obtenir une plus grande en retour. Ainsi celui qui exportera un kil. de lames de canif, recevra en échange 657 kil. de fer brut, et pour un kil. d'aiguilles de montre, il obtiendra 50,000 kil. de fer. Or, comme il faut plus de main-d'œuvre pour faire un kil. d'aiguilles de montre, que pour produire 50,000 kil. de fer brut, le pays qui livre les aiguilles stimulera plus le travail national

que celui qui livre le fer non ouvré et fera par suite plus de profit.

Say combat cet argument. Il ne faut pas, dit-il, mesurer les produits qu'on échange à leur poids ou à leur volume, mais à leur valeur. Quand on échange une once d'or contre quatre quintaux de fer, on n'y perd pas, quoiqu'on donne en poids 6400 fois moins qu'on ne reçoit. Cette remarque est juste, mais ne touche pas à la question. Il n'en est pas moins certain qu'un pays qui produit des matières premières emploiera moins de main-d'œuvre, c'est-à-dire moins d'ouvriers, que celui qui produit pour une valeur égale d'objets manufacturés. Dans la matière première en général, une assez notable partie du prix rémunère le service de la nature et va au propriétaire. Le reste paie le travailleur.

Dans le produit manufacturé, où presque toute la valeur vient du travail, presque tout le prix va aux ouvriers et seulement une part très-minime au service de la nature.

Il en résulte qu'un pays agricole sera moins peuplé, tout étant égal d'ailleurs, qu'un pays industriel (1).

Reste à voir ce qui est à préférer : ou une population moindre, livrée principalement à l'agriculture, ou une population plus dense, livrée principalement à l'industrie. La question

---

(1) M. Rittinghausen a cru pouvoir faire de cette remarque la base de son système protecteur. Mais le peuple agriculteur qui échange valeur contre valeur avec un peuple manufacturier, perd-il à cette opération? Il s'en faut : s'il y a avantage pour l'un des deux, c'est pour le premier, car en échange de beaucoup de travail, il donne un produit naturel qu'il n'a eu que la peine de recueillir. Le pays agriculteur jouit d'un monopole naturel : il est dans la position du propriétaire vis-à-vis de l'artisan.

ainsi posée cesse d'être obscure pour celui qui s'est occupé quelque peu de ces matières.

Autre motif qu'invoque le système de la protection :

Les conditions du travail ne sont pas égales de pays à pays. L'Angleterre, par exemple, grâce à la fécondité de ses houillères et à la situation de ses gisements de minerai de fer, peut produire le charbon et le fer, avec beaucoup moins de frais que la France. La Belgique fabrique la toile et l'Italie, les soieries à meilleur compte que la France; donc si la France n'égalise pas les frais au moyen des taxes d'entrée, la concurrence est impossible pour elle, et la plupart de ses industries doivent succomber. Les autres pays raisonnent de même. Tous seraient ruinés si on donnait libre cours aux échanges.

Les libre-échangistes répondent, que si les conditions du travail sont différentes dans chaque pays, le libre commerce aurait précisément pour effet de les faire jouir tous des avantages particuliers de chacun, et que si tous les peuples prétendent que ce régime les ruinerait, c'est une preuve certaine qu'il les enrichirait tous. Nous avons vu ce qu'il y a de vrai et d'erroné dans cette affirmation.

Les partisans de la protection disent encore : s'il faut laisser la concurrence libre entre les peuples, au moins doivent-ils concourir à conditions égales. Tel pays paie beaucoup d'impôts, tel autre très-peu. Ce dernier a un grand avantage sur le premier. Il faut donc que celui-ci mette une taxe sur toutes les marchandises que l'autre voudra importer chez lui.

Plaisante façon de soulager une nation surchargée d'impôts, disent les libre-échangistes. Elle paie trop d'un côté, on lui fera encore payer de l'autre. Les denrées du pays

sont chères; pour l'aider à mieux vivre, on lui fera acheter cher aussi les denrées qu'elle tire du dehors. C'est charger d'un poids nouveau la bête de somme qui succombe déjà sous le faix.

Cette façon d'agir n'est pas aussi absurde que la dépeignent les partisans exclusifs de la liberté à outrance, et au point de vue national, on pourrait la justifier par des motifs plus plausibles qu'ils ne semblent le croire.

Enfin, arguent les partisans de la protection, si vous voulez introduire une industrie nouvelle dans un pays, il la faut protéger en son commencement. Il faut appeler vers ce travail l'esprit d'industrie et les capitaux, en leur garantissant, pendant un certain temps, un avantage sur leurs concurrents du dehors. C'était la pensée de Colbert; elle a réussi, puisqu'elle a doté la France de plusieurs de ses industries les plus productives.

Les Économistes laissent fléchir ici la rigueur de leurs principes. Pour susciter une industrie nouvelle, ils admettent la plupart un droit protecteur, pourvu que le taux n'en soit pas élevé, ni la durée très-longue. Mais n'est-ce pas une concession bien dangereuse pour l'intégrité de leurs doctrines ?

Autre grand argument des protectionnistes : la guerre ! Nous ne devons point consommer les produits des autres peuples, parce qu'en cas de guerre, nous serions à leur merci. Il faut nous rendre indépendants d'eux, surtout pour les subsistances, pour le fer, pour les chevaux, etc., et en encourager par conséquent la production sur notre territoire, au moyen de droits protecteurs.

Les libre-échangistes répondent : ainsi ferait un homme qui, bien portant, prendrait des médecines, afin que, malade, il

pût les avaler sans dégoût. — Laissez le commerce libre; l'intérêt unira les peuples. Les chances de guerre diminueront beaucoup. Vient-elle à éclater, ni fer, ni subsistances, ni autre denrée ne vous manqueront (1).

§ 29.

En terminant, disons-le bien haut sans rien cacher de la vérité, oui le libre-échange peut, dans certaines circonstances, amener entre les peuples une autre distribution du travail, des richesses et de la population. Il peut donc produire des crises que l'économiste doit signaler, que l'homme d'État doit prévenir ou adoucir. Mais ces crises franchies, le pays même qui aurait perdu une partie de sa population et de son capital, jouirait relativement de plus de bien-être et de plus de sécurité que sous le régime protecteur. N'exerçant plus que des industries naturelles, son travail serait plus productif. Avec un travail plus productif, il obtiendrait plus avantageusement tous les objets de consommation, soit qu'il les fabrique directement, soit qu'il se les procure indirectement, au moyen de l'échange. Les pays étrangers ne produisant plus que ce qu'ils peuvent créer avec le plus de facilité, livreraient aussi les fruits de leur travail aux meilleures conditions possibles.

Les peuples, considérés comme les membres de la grande société humaine, recueilleraient tous les profits d'une intelli-

---

(1) M. Joseph Garnier fait remarquer qu'en France le fer n'a été protégé par le tarif douanier, qu'après 1814, quand les grandes guerres avaient cessé (*Élém. de l'Écon. polit.*, § 245, ch. XIV).

gente division du travail. Chaque nation aurait ses industries spéciales, qui seraient celles dans lesquelles elle excelle, soit par les propriétés particulières de son climat ou de son sol, soit par ses aptitudes distinctives.

Les avantages considérables qui résultent de la fabrication en grand et des vastes marchés, si justement signalés par Smith, seraient désormais acquis à l'univers. Plus d'antagonisme, plus de restriction. Si un peuple fabrique à meilleur marché les objets auxquels il a consacré ses ressources, tous les autres y gagneraient, car pour les obtenir, ils devraient livrer moins de leurs produits en échange. Ils auraient donc plus de jouissances pour moins de peine et personne n'y perdrait.

Nulle opposition d'intérêt : chaque pays doit désirer la prospérité de son voisin. Est-il environné de nations riches, il vendra beaucoup; de nations pauvres, il vendra peu.

L'intérêt de tous est que chacun produise le plus, aux meilleures conditions possibles, et si le produit total est grand, chaque travailleur pourra recevoir en échange de ce qu'il livre à la consommation générale plus que si le produit était médiocre.

Aimer, a dit Leibnitz, c'est désirer le bonheur d'autrui. Le bonheur d'autrui contribuant à accroître le nôtre, nous le désirerions de toute la force de notre égoïsme. La charité, ce lien de l'humanité, trouverait un stimulant nouveau dans l'amour du moi. Cette harmonie admirable de deux sentiments contraires préparerait l'unité. Le devoir et l'intérêt s'accordant, dans l'ordre économique se réaliseraient ces beaux vers du poète :

Aimer, aimer, c'est être utile à soi,  
Se faire aimer, c'est être utile aux autres.

Les chances de guerre diminueraient sensiblement. Les hostilités seraient si nuisibles et déchireraient de si fortes attaches, que les peuples ne s'y décideraient qu'avec horreur. Pour un pays libre une guerre de conquête est absurde. Du moment que les frontières n'entravent plus les échanges, quel avantage des travailleurs-contribuables peuvent-ils trouver à être 10 millions au lieu de 5 millions? Évidemment aucun. Bien au contraire, un petit pays peut se gouverner plus économiquement, plus librement, plus fraternellement qu'un grand empire.

Sous le règne des idées mercantiles, c'étaient surtout les États libres qui se battaient par rivalité commerciale. On connaît les terribles luttes de Pise, de Gènes et de Venise, de la Hollande et de l'Angleterre. Le libre-échange une fois établi, le gouvernement retire sa main des affaires commerciales et industrielles. La concurrence agit désormais entre les fabricants des divers pays, comme entre ceux d'une même nation. Dans la domaine de l'industrie, il n'y a plus de frontières. La France n'attaquerait pas plus l'Angleterre, parce celle-ci lui fournit de bons fers, que l'Angleterre n'aurait envie d'attaquer la France, parce la France lui vend de bons vins. Elles béniraient ensemble la Providence des bienfaits qu'elle a distribués à chacune d'elles et dont elles jouissent désormais toutes deux en commun.

En présence des avantages incalculables qu'apporterait la liberté, les pays qui maintiendraient le régime protecteur, subiraient des inconvénients si grands, qu'au bout d'un certain temps ils seraient forcés d'y renoncer. Ils profiteraient en certaine mesure de la prospérité des peuples affranchis de ces entraves; mais la différence d'avancement serait si grande,

qu'ils auraient l'air de reculer. Privées de l'utile stimulant de la concurrence étrangère, les industries croupiraient dans la routine. La vie commerciale abandonnerait ces pays arriérés. Tout y serait cher, mal fait, et la plus grande masse de la population vivrait dans le dénuement.

En outre, le régime protecteur traîne après lui des dangers d'un ordre particulier. Il pousse également toutes les nations vers le travail manufacturier, qu'elles y soient aptes ou non. Les machines substituées à l'homme exigent, pour accomplir toutes leurs merveilles, de vastes marchés, un énorme débit. La protection en voulant assurer à chaque fabrication le marché intérieur, restreint les débouchés, et le marché général de l'Univers se trouve ainsi morcelé souvent en compartiments trop exigus pour la puissance immense de l'industrie. De la production illimitée dans une sphère insuffisante résultent les engorgements de marchandises, la baisse outrée des salaires, les grèves, les crises, les mécontentements de la classe ouvrière, les insurrections.

La protection développe les industries factices aux dépens du travail agricole. Enlevant le capital à la terre pour le donner aux manufacturiers, elle nuit à l'agriculture.

A qui vendront les producteurs prétendument protégés? Aux étrangers? Non, puisque les étrangers font à meilleur marché qu'eux. Aux cultivateurs? Oui, mais en quantité limitée, car on leur soustrait le capital, qui seul peut féconder leur labeur et le rendre suffisamment productif. Voulant protéger l'industrie, on l'entrave en diminuant son débit.

§ 30.

Dans un excellent article, inséré dans le *Journal des Économistes* du mois de mai 1847, M. Bastiat a montré comment le tarif français fait languir l'agriculture dans ce pays et y empêche les améliorations sérieuses.

Suivant lui, le régime protecteur a poussé la France à une détestable imitation de l'Angleterre, faussant son génie propre, gaspillant ses ressources foncières, sacrifiant sa prospérité naturelle à une lutte impossible.

Sans ce déplorable régime, dit-il, « le travail et l'intelligence auraient suivi le capital dans la voie des améliorations agricoles; des hommes de mérite auraient tourné vers les champs l'activité, les lumières et l'énergie que d'injustes faveurs ont attirés vers les manufactures. Il y aurait peut-être quelques ouvriers de moins au fond des galeries d'Anzin, dans les vastes usines de l'Alsace, ou dans les caves de Lille; mais il y aurait de vigoureux paysans de plus dans nos plaines et sur nos côtes, et sous quelque rapport que ce soit, pour la force défensive, pour l'indépendance, pour la sécurité, pour le bien-être, pour la dignité, pour la sécurité de notre population, je ne pense pas que nous eussions rien à envier à nos voisins. »

M. Bastiat a beau jeu, en attaquant le régime protecteur en France. Car sous le glorieux prétexte d'imiter Colbert et Napoléon, qu'on a dépassés de loin sous ce rapport, on est arrivé à un tarif si absurde qu'on se demande, si l'on a voulu ruiner le pays de propos délibéré. La France a toujours été gouvernée d'une façon bien fâcheuse pour l'agriculture et le commerce. C'est peut-être parce que l'opinion publique ne s'est jamais

attachée avec assez de suite aux questions économiques. Depuis quelque temps, on s'en occupe davantage. La constance des publicistes et l'expérience réussie de l'Angleterre amèneront peut-être une réforme douanière, qui serait un grand bienfait pour ce pays. Déjà le Gouvernement est entré dans cette voie, et sans doute il y persévéra.

A l'époque de l'agitation pour la liberté des échanges en 1847, M. de Molinari a fait le calcul suivant (1):

Même dans l'hypothèse où désormais ils se croiseraient les bras, la France ferait une bonne affaire en accordant une rente à tous les ouvriers des industries protégées. Ces industries n'entretiennent pas plus de deux millions d'individus. En assurant à chaque individu 1 fr. par jour, ça ferait de 3 à 4 fr. par famille. Quelle famille d'ouvriers de Lille, Mulhouse, Valenciennes, Rouen, etc., reçoit 3 à 4 fr. par jour? Le total de cette subvention monterait à 720 millions.

M. de Molinari admet que la protection coûte à la France un tiers de son revenu, soit 3 milliards. Elle ferait donc plus de 2 milliards d'économie, même en admettant que les industries privilégiées fussent complètement ruinées et que les autres industries n'absorbassent pas, par leur accroissement, les ouvriers déclassés.

Ces chiffres sont sans doute exagérés; mais supposons que la protection ne coûte à la France qu'un milliard, elle ferait encore une très-bonne affaire en adoptant la proposition de M. de Molinari.

---

(1) *Journal des Écon.*, N° de janvier 1847.

Quand un tarif arrive à des résultats semblables, on peut dire qu'il est contraire au bon sens.

Pour se faire une idée du tort qu'il occasionne à la riche terre qui en est affligée, il faut parcourir les campagnes en France (1).

Dans son livre, *le Peuple*, M. Michelet proteste avec sa touchante éloquence, contre cette imitation du régime industriel anglais, qui arrache le laboureur aux champs pour l'entasser dans l'atelier malsain des fabriques. L'historien décrit le fait et ses funestes effets; l'Économiste en révèle une des causes.

### § 51.

Prétendre que la liberté des échanges ne peut absolument nuire à aucune nation, c'est trop dire. Il peut exister des peu-

---

(1) « Quelque diversité qui existe dans le sol occupé par les populations, dans leurs mœurs, dans leurs aptitudes, le fait dominant et caractéristique de leur situation, c'est la détresse; c'est tout au moins l'insuffisance générale des moyens de satisfaire aux premières nécessités de la vie.....

» On ne saurait croire, à moins de l'avoir vu comme nous-même, de quels chétifs éléments se composent les vêtements, l'ameublement et la nourriture des habitants de nos campagnes. Il y a des cantons entiers où certains vêtements se transmettent encore de père en fils, où les ustensiles de ménage se réduisent à quelques misérables cuillers en bois, et les meubles à une banquette ou à une table mal assise; on compte encore par centaines de mille, les hommes qui n'ont jamais connu les draps de lit, d'autres qui n'ont jamais porté de souliers, et par millions ceux qui ne boivent que de l'eau, qui ne mangent jamais ou presque jamais de viande, ni même de pain blanc. »  
*Rapport de M. Blanqui à l'Académie des Sciences sur l'état des populations rurales en France. 1850.*

ples si peu aptes au travail, que par suite de la concurrence universelle, ils soient supplantés par d'autres plus industrieux. Leurs propriétés passeraient aux mains d'une race supérieure. Qui donc s'en plaindrait? Ce serait la loi de la nature qui les frapperait, et leur condamnation serait juste. Malheur aux paresseux! c'est la *væ victis* des temps modernes, dont l'œuvre est le travail et non la guerre. La parole de l'apôtre : *non manducet qui non vult operari*, s'applique aux peuples, aussi bien qu'aux individus.

Mais ces condamnations de la nécessité frappant des races inférieures seraient l'exception. En général, chaque peuple aurait ses produits spéciaux qu'il échangerait contre ceux des autres.

Les faits jusqu'à présent ont donné raison à la théorie du libre-échange. La Suisse, qui n'a point de tarif protecteur, est la contrée de l'Europe où l'aisance est la plus générale et celle aussi dont l'industrie, eu égard aux obstacles extraordinaires qu'elle a dû vaincre, est la plus avancée. Quand l'union douanière a été établie entre les États allemands, on aurait dû supposer que les industries des contrées arriérées succomberaient sous la concurrence de celles qui étaient plus avancées. Il n'en a rien été; le stimulant de la concurrence a fait faire partout des progrès, et il en est résulté un accroissement notable dans la production générale. L'exemple récent de l'Angleterre est encore plus frappant.

On objectera, il est vrai, que ce pays se trouve dans des conditions exceptionnelles, et que l'expérience est de trop courte durée pour qu'on puisse en tirer des conclusions définitives. Mais nous pouvons y chercher un enseignement en ce qui touche les industries d'abord protégées et dont le développement

a été d'autant plus rapide qu'elles l'ont été moins. Déjà en 1841, lord John Russell disait à la chambre des communes que c'était l'admission des soies, des poteries et des draps français qui avait fait faire tant de progrès à ces industries en Angleterre. Depuis les réformes plus récentes, ces progrès sont encore plus remarquables. Les cultivateurs n'ont jamais vendu autant de laines et de blé et à de si bons prix, que depuis qu'ils ne sont plus protégés.

Comme le remarque fort bien M. Dunoyer, ce qui pour beaucoup d'articles fait douter de la nécessité de la protection, c'est qu'on crie également des deux côtés de la frontière : Nous sommes les plus faibles !

Dans une même industrie, chaque nation a son genre spécial, dans lequel elle excelle et pour lequel elle étendrait son débit dans les deux pays. C'est un fait qu'on voit se renouveler chaque jour et qui deviendrait de plus en plus général, surtout avec les progrès considérables qui résultent de la spécialité du travail.

Certaines industries tout-à-fait factices succomberaient sans doute, et il en résulterait une crise dont il appartient au législateur d'amortir les conséquences. Mais généralement le développement considérable des industries naturelles absorberait bien vite les artisans déclassés, et les capitaux perdus seraient bientôt remplacés.

Au dernier congrès de Bruxelles pour la réforme douanière, on a cité plusieurs faits curieux qui montraient les heureux effets de la concurrence étrangère. M. Mullendorf, président de la chambre de commerce de Verviers, a fait remarquer qu'en Belgique les draps communs, protégés par un droit de 25 %<sup>00</sup>, ne prospéraient pas et ne s'exportaient pas, tandis que

les draps fins, qui ne sont protégés que par un droit de 6 à 7 %, prospéraient et s'exportaient. L'industrie des draps et des fils de laine s'est d'autant plus développée qu'elle a été garantie par un tarif moins élevé (1).

L'exemple de la Suisse confirme cette remarque. L'industrie cotonnière n'est défendue contre la concurrence étrangère que par un droit de 2 %. Elle a contre elle les difficultés et les frais du transport, plus considérables que pour aucun autre pays européen. Et non seulement elle se soutient, mais elle prospère et elle lutte avec l'Angleterre sur les marchés de l'Orient, quoiqu'elle n'ait ni marine, ni port, ni charbon et qu'elle ait à supporter de plus que les autres et les frais de transport du coton brut et ceux du coton manufacturé jusqu'au port d'embarquement (2).

---

(1) L'industrie des fils de laine cardée naît en 1840, à l'abri d'une protection de 60 fr. par 100 kil., qui est portée à 120 fr. par 100 kil. en 1845.

En 1845, il y avait 50 *assortiments* en activité, nombre qui n'augmente pas aussi longtemps que le droit protecteur de 120 est maintenu. En 1845, le droit est ramené à 60 fr., et cette industrie prend un essor tel qu'en 1856, on compte 122 *assortiments*. L'importation des fils français tombe de 292,000 kil. en 1851, à 150,000 kil. en 1855, soit à la production d'un établissement de 8 *assortiments*.

En 1845, les draps français payaient 250 fr. les 100 kil., plus une surtaxe de 9 %. Une statistique très-exagérée porta alors le nombre des *assortiments* à 554, chiffre qui peut être réduit d'un tiers. La surtaxe de 9 % est supprimée, et le nombre des *assortiments* s'élève en 1856 à 426. Les exportations de drap montent à une valeur de 20 à 25 millions; les importations à une valeur de 600,000 fr., soit à 1 ou 2 % de la production nationale.

(2) En 1850, la Suisse comptait dans ses filatures de coton plus d'un million de broches. En 1855, elle exportait 7,500,000 kil. de tissus, et en 1855, plus de 1,000,000 kil. de fils de coton (V. Lettre de M. Masson aux industriels de Gand).

§ 52.

En terminant, je résumerai brièvement les conclusions qui résultent de cette étude sur la liberté du commerce.

Cette liberté tient au droit de propriété, mais seulement en tant qu'elle ne nuise pas à l'intérêt général.

Or, là où elle existe, loin de nuire à la prospérité des États, elle la développe en augmentant la productivité du travail.

Elle unit les nations entre elles. Elle éloigne les chances de guerre. Elle place l'industrie et le commerce dans leur état naturel. Elle assure aux peuples les avantages considérables de la division et de la spécialité du travail.

Les partisans du libre-échange ont eu raison dans la plupart de leurs critiques du système de la protection perpétuelle. Mais je crois qu'ils se sont trompés, en posant des axiomes qui n'auraient le degré de vérité absolue qu'ils leur attribuent, que si toutes les nations n'en formaient qu'une seule, et si tous les hommes étaient propriétaires. La liberté complète du commerce *pourrait*, tout en augmentant la richesse générale, priver de travail, leur seul patrimoine, un certain nombre d'hommes et enlever à quelques pays une partie de leur capital. Voilà ce que montre l'étude de la question. En exposant la théorie, les Économistes n'auraient pas dû négliger ce côté du problème.

Le libre-échange trompera partout, malgré les inconvénients momentanés qu'il pourrait avoir pour certaines nations. Celles qui le repousseraient souffriraient davantage en maintenant la protection qu'en l'abolissant.

Dans un pays neuf, c'est une erreur d'établir le régime

protecteur. On fait entrer l'industrie dans une voie contre-nature : on augmentera peut-être la population, mais on diminuera relativement la production et par suite on fera naître la misère.

Chaque pas dans la voie de la protection est un pas en arrière. Chaque pas vers son abolition est un pas en avant.

Dans les pays soumis depuis longtemps au régime protecteur, il faut agir résolument, mais avec prudence, et en cherchant à obtenir des autres peuples une équitable réciprocité. Nous avons montré dans la théorie les causes des perturbations qui pourraient suivre l'adoption trop brusque du libre-échange.

Plusieurs Économistes les ont signalées pour l'application, mais ceux-là même semblaient les nier spéculativement.

Que reste-t-il donc à faire aux États où règne la protection ? Éclairés par l'étude des vrais principes, guidés par le sens-commun, ils doivent :

1° Se rendre compte des avantages de leur climat, de leur sol, de leur situation, de leurs aptitudes nationales et développer ainsi leurs industries naturelles.

2° Porter la plus stricte économie dans les dépenses et surtout dans le budget de la guerre partout si onéreux, entrave incalculable au progrès industriel.

3° Ne point amortir l'initiative individuelle; faciliter le travail et l'épargne; RÉPANDRE A FLOTS L'INSTRUCTION PARMIS LES TRAVAILLEURS; car l'instruction est la vraie source de la richesse et du capital.

4° Établir en règle générale que la protection doit s'abaisser progressivement, afin d'introduire ainsi le stimulant de l'émulation. Les industries qui exportent une quantité notable de leurs produits, peuvent sans danger être soumises à la concurrence

universelle. Mais pour celles-là même, il ne faut rien brusquer.

5° Pour les industries tout-à-fait factices qui devraient nécessairement disparaître, il faudrait faciliter aux travailleurs le changement d'emploi, et veiller sur eux avec sollicitude pendant la crise qu'ils auraient à traverser.

Les pays qui ont des produits spéciaux et dont la terre a besoin de bras pour déployer toute sa fécondité, ces pays recueilleraient à l'instant tous les bénéfices de la liberté. Ceux au contraire dont la population est très-dense et dont les industries trouvent des rivales dans les pays voisins, ceux-là devraient procéder avec beaucoup de précautions. La France est au nombre des premiers, la Belgique au nombre des seconds.

La seule industrie importante, réellement menacée en France, serait celle des fers. Mais elle trouverait une compensation si grande dans le développement de son agriculture et de la culture des vignes, que la population, loin de diminuer, croîtrait rapidement et que la richesse publique augmenterait encore plus vite.

La Belgique rencontrerait des concurrents pour la plupart de ses produits en Angleterre, en Allemagne, en France. Toutefois comme elle prospère avec un tarif en général modéré, en l'abaissant encore, il est à croire que ses progrès matériels n'en seraient que plus rapides. Son grand élément de succès est l'appétit et l'énergie de ses ouvriers.

L'ouvrier belge réunit à un haut degré la sobriété dans la nourriture et la persistance dans le travail. Je pense que c'est lui qui fournit le plus de produit net, c'est-à-dire dont la production dépasse le plus la consommation. L'Anglais fait plus d'ouvrage; mais il coûte beaucoup plus à nourrir. L'homme

du Midi est peut-être plus sobre que le Belge, mais son travail est beaucoup moins énergique. Nulle part peut-être le travail à la tâche ne se ferait à meilleur compte que dans les Flandres. La bêche à la main, nul n'égale le Flamand, et cette force il saurait l'appliquer à d'autres travaux, car il a une grande facilité à apprendre différents métiers.

Deux choses font surtout défaut en Belgique : à l'homme du peuple l'instruction, qui développerait ses étonnantes aptitudes et qui lui permettrait de les diriger là où elles lui seraient le plus profitables; aux classes disposant du capital, l'esprit d'entreprise, qui tirerait parti des qualités de l'ouvrier.

Le Belge a moins de besoins matériels que l'Anglais, moins de besoins de vanité que le Français; il est donc moins poussé à risquer ce qu'il a pour gagner davantage. Il est vite content de son sort. C'est là une grande qualité, une qualité *raisonnable*, s'il en fut. Mais avec une population compacte, une autre tendance serait utile. Le génie d'entreprise et le capital anglais employant l'ouvrier flamand feraient des merveilles.

C'est encore un des bienfaits du libre-échange de faciliter grandement ces sortes d'alliances. Nous sommes entrés dans une époque où elles deviendront de plus en plus fréquentes. Grâce à ces sociétés puissantes, que nous avons vu s'élever naguère, les capitaux de toutes les nations se concentrent pour accomplir, dans les divers pays, des travaux gigantesques auxquels les ressources d'une seule nation ne suffiraient pas. Le capital, en quête d'un bon placement, cesse d'être exclusivement national; il franchit les frontières; il devient cosmopolite. L'intérêt qu'ont tous les peuples à la prospérité de leurs voisins, devient palpable; il se touche sous la forme de dividendes. Quand la France et l'Angleterre ont une partie de leur capital

placé en Allemagne, comment pourraient-elles désirer que celle-ci s'appauvrisse ou se ruine? Ainsi tombent les rivalités commerciales et les désirs de conquête. Le régime protecteur s'en va pièce à pièce. L'hostilité tacite de peuple à peuple et le système des armées permanentes ne tiendront point davantage devant le progrès des échanges internationaux, des moyens de communication et de la raison publique.

L'union de tous les membres de la famille humaine tend à s'accomplir. Elle est manifestement dans les desseins de la Providence. Tous les faits la préparent. Le régime protecteur y est un obstacle. Comme tel il doit disparaître; il disparaîtra.

FIN.